



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

**RÉPONSES DES MINISTÈRES AUX QUESTIONS
RELATIVES AUX RÉPONSES DU
GOUVERNEMENT (39^E LÉGISLATURE)**

**Rapport du Comité permanent
des Comptes publics**

Le président

L'hon. Shawn Murphy, député

FÉVRIER 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**RÉPONSES DES MINISTÈRES AUX QUESTIONS
RELATIVES AUX RÉPONSES DU
GOUVERNEMENT (39^E LÉGISLATURE)**

**Rapport du Comité permanent
Comptes publics**

Le président

L'hon. Shawn Murphy, député

FÉVRIER 2008

39^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

COMITÉ PERMANENT COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

L'hon. Shawn Murphy

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Yves Laforest

David Sweet

MEMBRES

David Christopherson

Brian Fitzpatrick

Mark Holland

L'hon. Charles Hubbard

Mike Lake

Marcel Lussier

Pierre Poilievre

John Williams

Borys Wrzesnewskyj

GREFFIER DU COMITÉ

Justin Vaive

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Jack Stilborn

Jean Dupuis

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les réponses des ministères aux questions relatives aux réponses du gouvernement et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU	1
CONTEXTE	1
CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS	2
PROCHAINES ÉTAPES : ÉTABLISSEMENT D'UN SUIVI SYSTÉMATIQUE	4
CONCLUSION	8
ANNEXE I : MÉTHODOLOGIE	9
TABLEAU 1 : MÉTHODE DE CLASSIFICATION DES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT	10
TABLEAU 2 : MÉTHODE DE CLASSIFICATION DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT	11
ANNEXE II : EXAMEN DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS ET DES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT.....	13
Tableaux des résultats	13
Tableau 1 : Réponses du gouvernement à 112 recommandations choisies du Comité	13
Tableau 2 : Nombre de rapports sur le rendement confirmant les mesures prises par le gouvernement en réponse aux 112 recommandations choisies**	14
Compilation des recommandations, des réponses et des mesures prises	15
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	137

RENFORCER LA RESPONSABILITÉ : UNE NOUVELLE APPROCHE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

APERÇU

Le Rapport présente les résultats d'un examen des réponses du gouvernement à certaines recommandations formulées par le Comité des comptes publics au cours des 37^e et 38^e législatures. Il fait état de la nouvelle procédure que le Comité a commencé à utiliser pour le suivi des recommandations.

Le but de l'examen était de déterminer, de façon crédible, dans quelle mesure le gouvernement accepte les recommandations du Comité et si ses recommandations ont des répercussions évidentes sur ce que font les ministères.

Comme il en est question plus loin sous la rubrique « Conclusions et observations », le Comité a constaté essentiellement qu'il y a largement place pour l'amélioration. Certes, maintes recommandations ont débouché sur des mesures concrètes de la part du gouvernement, mais il y a encore beaucoup plus de cas où il a transmis des réponses ambiguës et n'a pas fait rapport des mesures d'action comme il convient, d'où les doutes quant au véritable impact des recommandations.

Nous en sommes venus à la conclusion principale que les communications entre le Comité et le gouvernement gagneraient à être beaucoup plus claires et plus complètes. Elles auraient pour effet de renforcer la responsabilité du gouvernement envers le Comité et le Parlement. De plus, le Comité pourrait ainsi s'assurer que ses contributions à la politique et à la gestion publiques sont éclairées, constructives et efficaces autant que possible.

La section finale du présent rapport, « Prochaines étapes : établissement d'un suivi systématique », expose le plan que nous avons adopté pour régler ces questions. Le Comité a déjà commencé à mettre ce plan en œuvre : il examine systématiquement les réponses du gouvernement à ses recommandations, en surveille les résultats et s'entretient avec le gouvernement des difficultés de mise en œuvre s'il y a lieu.

CONTEXTE

Dans le Rapport de la phase 2 de l'enquête de la Commission Gomery, daté de février 2006, le Comité des comptes publics est décrit comme un outil de responsabilisation du Parlement en matière d'administration. Cette description reflète bien

le rôle central du Comité, qui consiste à s'assurer que le gouvernement rend compte, au nom des citoyens, de son rendement, et de l'obtention de résultats efficaces.

Pour ce faire, il faut compter sur de l'information claire et fiable concernant le rendement ministériel, ses déficiences et les améliorations possibles. C'est la raison pour laquelle les rapports du vérificateur général comprennent une base d'information essentielle pour le Comité. Les réponses officielles du gouvernement aux recommandations du Comité sont également essentielles, car elles fournissent de l'information clé au sujet des mesures correctrices et des mesures d'action dont le gouvernement peut être tenu responsable par la suite.

Le présent rapport résulte des préoccupations que nourrit depuis un bon moment le Comité à l'égard du degré d'engagement véritable qui se dégage de nombreuses réponses du gouvernement à ses recommandations. Trop souvent, les réponses sont évasives : elles ne précisent pas dans quelle mesure on accepte la teneur des recommandations, ni la nature exacte des mesures d'action. Compte tenu du rythme d'avancement de ses travaux, le Comité peut difficilement chercher à obtenir des éclaircissements. Il a donc entrepris une recherche de fond dont les résultats font l'objet du présent rapport et servent de fondement pour l'analyse des problèmes et l'élaboration de solutions.

CONCLUSIONS ET OBSERVATIONS

On a évalué les réponses du gouvernement à un échantillon de recommandations formulées par le Comité entre 2001 et 2005. Cet échantillon se composait de 110 recommandations demandant aux ministères de rendre compte des résultats dans leurs rapports sur le rendement et dans des publications connexes. Comme le gouvernement doit obligatoirement rendre publics ces rapports, on peut aisément déterminer s'il a donné suite aux recommandations en question.

En procédant à cette évaluation, on voulait savoir dans quelle proportion les recommandations du Comité sont acceptées. On voulait ensuite déterminer si le gouvernement prend les mesures qu'il a indiquées dans ses réponses. Pour plus de renseignements sur la méthodologie utilisée, prière de se reporter à l'annexe I du présent rapport.

Les résultats détaillés de l'examen sont exposés à l'annexe II en fonction de chacune des recommandations. Le tableau 1 qui suit résume les résultats en indiquant le nombre de réponses du gouvernement qui font partie de l'échantillon et selon lesquelles : a) la recommandation est acceptée; b) le statu quo est maintenu compte tenu de mesures déjà prises par le gouvernement; c) la recommandation est rejetée.

Tableau 1 : Réponses du gouvernement à certaines recommandations du Comité

	Acceptée	Statu quo	Rejetée	Total
37 ^e législature, 1 ^{re} session	35	16	0	51
37 ^e législature, 2 ^e session	26	8	0	34
38 ^e législature, 1 ^{re} session	10	9	6	25
Total	71 (64,5 %)	33 (30 %)	6 (5,5 %)	110*

* Plus deux non-réponses.

Le tableau 2 indique, pour le même groupe de recommandations, le nombre de rapports subséquents du gouvernement dans lesquels : a) l'adoption des mesures recommandées est confirmée; b) l'adoption des mesures recommandées n'est pas clairement confirmée; c) il n'y a avait pas lieu d'attendre une confirmation puisque le gouvernement a rejeté la recommandation de fond.

Tableau 2 : Nombre de rapports sur le rendement confirmant les mesures prises par le gouvernement en réponse à certaines recommandations

	Confirmation	Pas de confirmation	Sans objet	Total
37 ^e législature, 1 ^{re} session	32	19	0	51
37 ^e législature, 2 ^e session	26	8	0	34
38 ^e législature, 1 ^{re} session	10	9	6	25
Total	68 (61,8 %)	36 (32,7 %)	6 (5,5 %)	110*

*Plus deux non-réponses.

Bien qu'il soit indiqué dans le tableau 1 que la plupart des recommandations à l'étude ont été acceptées, le gouvernement a opté pour le statu quo dans une proposition non négligeable d'entre elles. Dans ces réponses, le gouvernement a commenté en termes vagues les recommandations et s'est plutôt employé à décrire les mesures déjà prises.

Si une recommandation du Comité correspond à une recommandation formulée précédemment par le vérificateur général, il est normal et même souhaitable que le ministère soit en train d'y répondre lorsque le Comité soumet la sienne. Il importe toutefois de préciser dans les réponses que telle ou telle mesure a été prise à la suite d'une recommandation, sinon on donnerait l'impression de ne rien faire de neuf.

Il se pourrait que le tableau 1 ne reflète pas toute l'ampleur du problème que posent les réponses indiquant le statu quo. Il est difficile de classer ces réponses parce qu'elles indiquent vaguement si les recommandations sont acceptées. Elles n'expriment aucun engagement clair et précis à l'égard des recommandations.

Il existe une deuxième tendance que mettent en lumière les résultats dans le tableau 2 : les ministères manquent à environ le tiers des engagements à dévoiler publiquement les mesures prises et les résultats obtenus dans les rapports ministériels sur

le rendement (y compris les déclarations de statu quo indiquant que les rapports voulus ont déjà été présentés). Les ministères peuvent suivre ou non les recommandations du Comité (et souvent celles du vérificateur général); cependant, à moins de faire eux-mêmes enquête ou d'avoir accès au suivi effectué par le vérificateur général, les membres du Comité n'ont absolument aucun moyen de trancher.

De toute évidence, ces résultats amènent le Comité à s'interroger davantage sur son efficacité comme il en a été question précédemment. Si ses recommandations ne débouchent pas au moins sur des réponses claires, assorties d'explications et de résultats publiés en temps utile, le Comité et le public ont des raisons de s'interroger sur ce qui est fait.

Si le gouvernement n'est pas prêt à accepter une recommandation du Comité, il devrait la rejeter catégoriquement. Il a peut-être de bonnes raisons de refuser de donner suite à une recommandation et d'exposer publiquement les résultats comme nous lui demandons souvent de le faire. En pareils cas, il conviendrait d'indiquer clairement que la recommandation est rejetée et d'exposer des motifs valables, notamment l'utilisation de meilleures approches s'il y a lieu. De telles réponses fourniraient des renseignements utiles au Parlement et au public, et contribueraient à l'avancement du vaste processus de responsabilisation, notre ultime point de référence.

Les résultats de l'étude que nous venons d'exposer tiennent lieu d'estimations; il ne s'agit pas de données définitives. Par contre, vu la taille substantielle de l'échantillon et la nature des éléments probants exposés à l'annexe II, il y a tout lieu de penser que l'orientation globale des conclusions est fiable. Il est impossible de ne pas conclure que les réponses du gouvernement aux recommandations du Comité gagneraient considérablement à être plus claires et plus complètes.

PROCHAINES ÉTAPES : ÉTABLISSEMENT D'UN SUIVI SYSTÉMATIQUE

Les conclusions exposées ci-dessus n'enlèvent rien au fait, qui ressort des nombreuses réponses du gouvernement fédéral, que celui-ci prend très au sérieux sa responsabilité envers les comités parlementaires, en rédigeant des réponses détaillées aux recommandations contenues dans les rapports. Toutefois, la cohérence, la qualité et l'intégralité de ces réponses varient considérablement. De toute évidence, le Comité doit être davantage en mesure de s'assurer que les réponses du gouvernement tiennent pleinement compte de ses recommandations et débouchent sur des mesures concrètes. Sans amélioration, les travaux réalisés au nom des citoyens par le Comité et par le Parlement n'auront jamais toute la portée qu'ils sont censés avoir.

Une consolidation des relations entre le gouvernement et le Comité permettrait de renforcer la responsabilité et de régler bon nombre des problèmes exposés dans le présent rapport. Cette dernière section de notre rapport décrit les grandes lignes des mesures que le Comité prend pour amorcer le changement nécessaire.

En particulier, il faut se pencher sur le caractère épisodique des communications entre le Comité et le gouvernement, qui se résument à la présentation de rapports et de recommandations du Comité, suivis de réponses ponctuelles de la part du gouvernement. Bien que les étapes clés (présentation de recommandations, transmission de réponses et modification des rapports sur le rendement) puissent être renforcées, les membres du Comité croient qu'il serait beaucoup plus profitable d'améliorer les communications et d'adopter une approche plus méthodique de l'obligation du gouvernement de rendre compte de ses actions.

Cette approche pourrait aider à répondre aux questions que peuvent se poser les représentants du gouvernement à propos de l'objectif fondamental des recommandations, et des questions que le Comité se pose souvent au sujet de la signification exacte des réponses du gouvernement et de la nature des mesures qui font parfois suite aux recommandations du Comité. Elle pourrait aussi favoriser les échanges sur les questions pratiques qui touchent la mise en œuvre des recommandations et, lorsque cela est nécessaire, sur les mesures de rechange qui donneraient satisfaction au Comité.

Par ailleurs, une communication plus étroite avec le gouvernement aiderait le Comité à obtenir de l'information sur les résultats des mesures prises par les ministères, information complétant les rapports ministériels sur le rendement. Enfin, une communication plus poussée servirait de base d'information pour des réunions de suivi officielles entre les représentants du gouvernement et les membres du Comité, où seraient traitées les questions non réglées par les voies informelles.

Le volume de travail qu'engendrent les rapports du vérificateur général provoque généralement un engorgement chronique du calendrier des travaux du Comité, ce qui laisse fort peu de temps pour les activités de suivi qui touchent les recommandations. Dans le cadre du processus de travail décrit précédemment, le personnel du Comité s'emploie, sous la direction du président et du comité directeur, à expédier les tâches plus courantes et à cerner les questions critiques de nature à exiger l'attention du Comité plénier. Cette façon de procéder favorise également l'efficacité.

Les relations que le Comité cherche à établir avec le gouvernement requièrent tout d'abord des améliorations aux mesures existantes : les rapports et recommandations du Comité, et les réponses officielles du gouvernement. Puis, à une nouvelle étape insérée dans le processus de travail, le personnel examinera systématiquement les réponses du gouvernement et fera part des résultats de ses évaluations au Comité qui communiquera avec le gouvernement pour assurer un suivi. Selon les résultats obtenus, d'autres mesures, par exemple des réunions de suivi du Comité ou des mesures de coordination avec le Bureau du vérificateur général, pourraient être prises. Voici quelles sont, dans l'ordre, les étapes clés du processus :

- A. Rapports et recommandations : Le Comité continuera de les diffuser régulièrement, en réponse normalement aux rapports du vérificateur général. On sollicitera couramment des réponses à chacune des recommandations de même qu'à chacun des éléments des recommandations d'ensemble.
- B. Réponses du gouvernement : Dans ses rapports, le Comité demandera encore à obtenir une réponse écrite du gouvernement dans les 120 jours qui suivent, comme l'indique l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes.
- C. Accusés de réception/demandes de précisions : Le personnel examine les réponses reçues du gouvernement et peut consulter les représentants des ministères ou du Bureau du vérificateur général. Les réponses sont ensuite transmises aux membres du Comité, accompagnées des commentaires du personnel. Un accusé de réception est envoyé à l'auteur de la réponse. Au besoin, il peut être accompagné d'une demande de lettre explicative ou de précisions au gouvernement pour qu'on puisse s'assurer que tous les éléments des recommandations seront pris en compte. On a entamé cette étape durant l'été 2007, en examinant les réponses reçues du gouvernement et en envoyant des lettres de suivi à huit ministères.
- D. Lettres de réponse du gouvernement : Si le Comité demande des précisions ou des renseignements supplémentaires concernant une réponse du gouvernement, le personnel examine la lettre de réponse et fournit régulièrement des rapports d'étape au comité directeur du Comité des comptes publics. Le comité directeur peut demander d'autres précisions au sujet de questions non traitées ou fixer des réunions de suivi auxquelles le Comité invitera le ministre responsable et/ou des représentants ministériels à comparaître. On a commencé récemment à examiner les lettres de réponse du gouvernement qui font suite aux lettres envoyées par le Comité durant l'été.
- E. Communications avec d'autres comités : Le Comité transmettra aux comités intéressés de la Chambre des communes les lettres contenant des questions additionnelles envoyées au gouvernement, ainsi que les réponses du gouvernement. Nous croyons que cette pratique, en plus d'être utile à ces comités, favorisera un partage de l'information susceptible de faciliter les travaux du Comité.
- F. Réunions de suivi : Selon la nature des questions à l'étude, le Comité peut, au début de n'importe quelle réunion, discuter de ces questions avec toute personne compétente.

G. Suivi annuel : Dorénavant, le Comité des comptes publics examinera systématiquement, au cours de l'année, les mesures adoptées par suite des recommandations de même que les résultats obtenus. S'il faut rencontrer à cette fin des représentants ministériels ou le ministre responsable, le Comité pourra le faire au début de l'automne. Cet examen s'inspirera de deux rapports d'étape préparés par le personnel du Comité chaque année au cours de l'été et présentés au Comité au début de la session d'automne :

- i. Un rapport d'étape portant sur les recommandations formulées au cours de la législature. Ce rapport comprendra une série de recommandations formulées au cours de la législature et les réponses du gouvernement accompagnées de commentaires du personnel, ainsi qu'un rapport d'étape sur tout échange subséquent de lettres ou toute consultation.
- ii. Un rapport d'étape sur les mesures gouvernementales faisant suite aux recommandations. Ce rapport évaluera les mesures ministérielles qui font suite aux recommandations présentées au cours de la législature précédente et certaines recommandations formulées au cours de législatures antérieures. Il sera établi à partir des rapports ministériels sur le rendement et s'inspirera aussi beaucoup des renseignements contenus dans les rapports d'étape du vérificateur général (intitulés *Le Point*), dans lesquels ce dernier évalue les progrès marqués en réponse à ses recommandations.

H. Participation du vérificateur général : Le Bureau du vérificateur général du Canada effectue des examens de suivi de ses propres vérifications tous les deux ou trois ans, afin d'évaluer les progrès accomplis par le gouvernement en réponse à ses recommandations¹. Outre l'utilisation de ces rapports d'étape pour ses propres examens de suivi, le Comité peut à l'occasion solliciter l'aide du vérificateur général pour déterminer ce que font les ministères pour donner suite aux recommandations du Comité, lorsque les étapes susmentionnées ont été infructueuses.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, des mesures initiales ont déjà été prises pour entamer le processus. Depuis août 2007, des lettres accusant réception des réponses des ministères aux rapports du Comité et demandant au besoin des précisions ou des renseignements supplémentaires ont été envoyées au gouvernement. Le Comité a

¹ Produit depuis 2002, le rapport d'étape *Le Point du Bureau du vérificateur général du Canada* (BVG) a permis d'améliorer les examens de suivi de l'optimisation des ressources. Ce rapport est plus exhaustif en ce qui a trait au choix des questions à l'étude, à l'étendue et à la profondeur des examens et à l'attestation de la qualité des constatations découlant de la vérification. Bureau de la vérificatrice générale du Canada, rapport *Le Point 2002*, Ottawa, septembre 2002.

déjà reçu des réponses à bon nombre de ces lettres. L'information additionnelle fournie accroît l'utilité des réponses initiales du gouvernement et facilitera à l'avenir la tâche du Comité consistant à demander des comptes au gouvernement.

CONCLUSION

La meilleure indication du succès de la procédure décrite dans le présent rapport serait qu'elle devienne essentiellement superflue. Quand le gouvernement répond de façon claire et complète à un rapport, point n'est besoin de questions complémentaires, d'échanges prolongés, ni de réunions de suivi. De même, si les ministères intégraient à leur rapport sur le rendement des renseignements clairs et complets sur les mesures prises en réaction aux recommandations d'un comité et sur les résultats obtenus, il ne serait plus nécessaire de faire un travail de suivi pour découvrir ce que fait le gouvernement. Les directives actuelles du Secrétariat du Conseil du Trésor qui enjoignent aux ministères d'inclure, dans leurs rapports sur le rendement, un renvoi au rapport en cause quand des informations concernent les recommandations d'un comité, constituent un premier pas dans la bonne direction². Il reste cependant que ces rapports ne sont toujours pas aussi utiles qu'ils le devraient. Nous pensons que la procédure de suivi décrite dans le présent rapport permettra d'améliorer la clarté et l'exhaustivité des réponses du gouvernement et des informations données ultérieurement sur les mesures prises. Dans l'immédiat, elle produit déjà une information de meilleure qualité à l'appui du travail du Comité en matière de reddition de comptes.

2 Voir le guide du Conseil du Trésor sur la préparation des rapports ministériels sur le rendement, http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/guide/guide11_f.asp.

ANNEXE I : MÉTHODOLOGIE

Le principal objectif de l'étude consistait à déterminer dans quelle mesure le gouvernement, dans ses réponses, accepte les recommandations du Comité des comptes publics et s'engage à y donner suite. Un second objectif était de déterminer dans quelle mesure les ministères prennent les mesures qu'ils ont indiquées; pour ce faire, on a utilisé de l'information publique afin de ne pas engager de dépenses et de contourner la complexité de vérifications de suivi détaillées comme celles qu'effectue le vérificateur général.

Pour effectuer l'étude sans tarder, on a constitué un échantillon de recommandations formulées par le Comité au cours des 37^e et 38^e législatures, selon lesquelles les mesures ministérielles recommandées devaient être indiquées publiquement dans le Rapport ministériel sur le rendement du ministère concerné. L'étude portait sur deux sessions complètes de la 37^e législature et sur une session complète de la 38^e législature, soit une période allant du 31 janvier 2001 au 29 novembre 2005 (tout juste moins de quatre années et dix mois).

L'étude se limitait aux recommandations invitant le gouvernement fédéral à signaler ses mesures correctrices dans les documents de reddition de comptes tels que les Rapports sur les plans et les priorités, les Rapports ministériels sur le rendement et les rapports annuels. Cela restreignait le groupe de réponses du gouvernement à un échantillon de 110 recommandations contenues dans 34 rapports du Comité. Cet échantillon comprend un nombre significatif de recommandations, présentées au cours d'une période significative et sous plusieurs gouvernements. On évite ainsi les distorsions qui pourraient se produire si la période à l'étude était plus courte et avait connu un seul gouvernement.

Le fait de restreindre l'échantillon aux recommandations dans lesquelles on invitait le gouvernement à exposer publiquement les résultats dans les Rapports ministériels sur le rendement (ou parfois dans les Rapports sur les plans et les priorités) permettait de vérifier aisément si des mesures avaient été adoptées. On tenait compte aussi d'un thème récurrent des recommandations du Comité au fil des ans, soit la nécessité d'accroître la transparence dans les travaux du gouvernement et de mieux utiliser les Rapports ministériels sur le rendement, principaux documents servant à exposer publiquement les résultats des ministères. Le Comité ayant particulièrement insisté sur la publication des résultats, il serait utile de voir si les ministères ont appliqué les recommandations portant sur ce point afin de déterminer s'ils ont suivi les recommandations du Comité qui sont distinctes de celles du vérificateur général pouvant être semblables à d'autres égards.

L'établissement d'un échantillon de recommandations présentait également des avantages, car le volume de dossiers examinés par le Comité donne habituellement lieu à l'élaboration d'un grand nombre de recommandations chaque année. Au cours de la

période visée, le Comité permanent des comptes publics a déposé en tout 77 rapports, qui contenaient un total de 535 recommandations écrites. Toute tentative faite en vue d'examiner la mise en œuvre des recommandations au cours d'une période de plusieurs années pour éviter que les tendances à court terme ne biaisent les résultats aurait retardé indûment la réalisation de la présente étude.

Les réponses du gouvernement à chacune des recommandations de l'échantillon ont été classées en fonction du modèle exposé dans le tableau 1 ci-dessous.

**TABLEAU 1 : MÉTHODE DE CLASSIFICATION
DES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

POINT	CLASSIFICATION	CRITÈRES
RÉPONSES	Rejetée	<u>Critère principal</u> : on n'accepte pas les principaux éléments de la recommandation. - le désaccord peut être exprimé de façon explicite, - des raisons peuvent être indiquées (p. ex. la recommandation n'est pas applicable), - une mesure de rechange privilégiée peut être indiquée.
	Statu quo	<u>Critère principal</u> : aucun engagement de la part du gouvernement à prendre les nouvelles mesures recommandées. - emploi possible de termes vagues au lieu d'engagements clairement énoncés, - précisions possibles au sujet de ce que fait déjà le ministère au lieu de mesures d'action concrètes.
	Acceptée	<u>Critère principal</u> : on s'engage à prendre les principales mesures d'action recommandées - délais d'intervention ou autres éléments non fondamentaux pouvant être modifiés.

Pour déterminer si les exigences établies en matière de rapport dans chacune des recommandations ont été respectées, on a examiné les rapports indiqués dans les recommandations en fonction des critères énoncés ci-dessous (dans les cas où les réponses du gouvernement précisaient que les résultats seraient exposés dans d'autres sources, on a également examiné ces dernières).

**TABLEAU 2 : MÉTHODE DE CLASSIFICATION
DES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT**

RAPPORTS	Confirmation	<u>Critère principal</u> : le Rapport ministériel sur le rendement (ou autre rapport) fournit-il tous les renseignements demandés dans la recommandation, sinon la plupart? -les renseignements peuvent constituer la réponse à une recommandation, -la présentation doit être suffisamment claire pour constituer nettement une réponse identifiable, -les renseignements sont suffisamment détaillés pour donner suite à la recommandation.
	Pas de confirmation	<u>Critère principal</u> : le rapport contient peu de renseignements demandés, sinon aucun. - le rapport peut reposer sur des énoncés très généraux ne fournissant pas assez de précisions permettant de confirmer la mise en œuvre d'une recommandation.
	Sans objet	<u>Critère principal</u> : la recommandation a-t-elle été rejetée (empêchant ainsi la publication de résultats)?

Bien qu'il ait été facile de classer la plupart des réponses du gouvernement et les sections pertinentes des rapports sur le rendement en fonction des cadres exposés précédemment, il convient de signaler que la formulation vague de maintes réponses, y compris les commentaires positifs sur les recommandations dénués d'accord explicite, a continuellement posé problème. Par ailleurs, en raison de limites de classification, il fallait faire preuve de discernement même quand les réponses classées étaient raisonnablement précises et ouvraient la voie à des discussions sur la classification de chacune des réponses. En particulier, il fallait faire preuve de discernement pour juger de l'acceptation partielle d'une recommandation, classée dans la catégorie des recommandations « acceptées », ou de l'acceptation moins complète ou moins sûre d'une recommandation, qui entre dans la catégorie du « statu quo ». En outre, le niveau et le détail de rapport permettant de distinguer les cas de confirmation des cas de non-confirmation nécessitent également du discernement (même si les critères susmentionnés restreignent le caractère arbitraire).

L'étude portait sur la question des « zones grises » et prévoyait à cet effet un processus de classification indépendante menée par deux analystes, suivi d'une contre-vérification pour l'application uniforme des critères et pour le rapprochement des différences fondé sur des discussions au sujet des éléments probants. Il convient de signaler que la proportion de « zones grises » relevées était inférieure à 15 p. 100. C'est

donc dire que les conclusions générales de l'étude peuvent être acceptées avec un degré de confiance élevé, même si la classification de certaines recommandations peut encore poser problème.

ANNEXE II : EXAMEN DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS ET DES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

TABLEAUX DES RÉSULTATS

Tableau 1 : Réponses du gouvernement à 112 recommandations choisies du Comité

	Acceptée	Statu quo	Rejetée	Total
37 ^e législature, 1 ^{re} session	35	16	0	51
37 ^e législature, 2 ^e session	26	8	0	34
38 ^e législature 1 ^{re} session	10	9	6	25
Total	71 (64,5 %)	33 (30 %)	6 (5,5 %)	110*

**Tableau 2 : Nombre de rapports sur le rendement confirmant les mesures prises
par le gouvernement en réponse aux 112 recommandations choisies****

	Confirmation	Pas de confirmation	Sans objet	Total
37 ^e législature, 1 ^{re} session	32	19	0	51
37 ^e législature, 2 ^e session	26	8	0	34
38 ^e législature 1 ^{re} session	10	9	6	25
Total	68 (61,8 %)	36 (32,7 %)	6 (5,5 %)	110**

*Plus deux non-réponses : rapport 13, 37-2 (Agence spatiale canadienne, réponse due le 8 août 2004) et rapport 22, 38-1 (Affaires étrangères et Commerce international - Passeport Canada, réponse due le 22 mars 2006). ** Ou rapports comparables comme les rapports sur les plans et les priorités

Compilation des recommandations, des réponses et des mesures prises

Comité permanent des comptes publics, 37^e législature, 1^{re} session			
Numéro du rapport, ministère ou organisme concerné et date de dépôt à la Chambre des communes	Numéro de la recommandation, mesure demandée par le Comité permanent des comptes publics et date cible de mise en œuvre	Réponse du gouvernement correspondant à la recommandation du Comité	Confirmation des mesures

Voir les rapports du Comité et les réponses correspondantes du gouvernement pour la 37^e législature (1^{re} session) sur le site Web suivant : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeelist.aspx?lang'2&parlises'371&jnt'0&selid'e24_&com'228

Rapport 5 Développement des ressources humaines Canada (DRHC) 20/03/2001	Recommandation 1 - Que Développement des ressources humaines Canada divulgue, dans son Rapport annuel sur le rendement au Parlement, les sommes consacrées à la fonction de vérification interne.	Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Dans son Rapport sur le rendement destiné au Parlement, DRHC fera état des ressources utilisées par les Services de la vérification interne et de la gestion des risques. Les renseignements demandés figureront dans le Rapport sur le rendement pour la période se terminant en mars 2002.	Confirmation : Les sommes consacrées (en dollars dépensés) à la fonction de vérification interne sont divulguées dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2001-2002 et dans celui de 2002-2003, mais pas dans les rapports suivants. Les principales activités de vérification et d'évaluation sont présentées dans le Rapport annuel sur les plans et les priorités du Ministère, et tous les rapports de vérification interne approuvés sont affichés sur le site Web du Ministère. Mais on n'y trouve pas de budget de vérification ou d'évaluation.
	Recommandation 2 - Que Développement des ressources humaines Canada divulgue, dans son Rapport annuel sur le rendement au Parlement, le nombre de programmes vérifiés et examinés par le Comité de vérification interne et d'évaluation pour l'année en question, et qu'il fournisse un résumé des	Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. DRHC a diffusé une liste des vérifications qu'il a effectuées ces deux dernières années, dans son Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant en mars 2002; cette pratique sera maintenue. Comme l'indique le Rapport ministériel sur le rendement, le site Web	Confirmation : Tous les rapports ministériels sur le rendement et les rapports sur les plans et les priorités examinés comportent une liste des vérifications internes et des évaluations effectuées dans l'année. De plus, les récents rapports de vérification et d'évaluation sont affichés sur les

	observations contenues dans les vérifications internes ainsi qu'un résumé de ses plans d'action et échéanciers de mise en œuvre à cet égard	de DRHC renferme une liste des vérifications effectuées de même qu'un résumé et les plans d'action du Ministère, conformément à la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne. En procédant de cette manière, DRHC peut diffuser ses rapports de vérification plus rapidement.	sites Web des ministères.
	Recommandation 3 - Que Développement des ressources humaines Canada veille à ce que les avances consenties dans le cadre de ses programmes de subventions et de contributions respectent toutes les exigences de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et que les versements soient faits au moment le plus avantageux pour les programmes financés, de manière à en assurer la réussite. Le Ministère devrait faire état des progrès accomplis dans le cadre de cette initiative dans son Rapport sur le rendement au Parlement pour la période débutant le 31 mars 2002.	Le gouvernement du Canada souscrit à cette recommandation. Pour garantir le respect des principes de gestion prudente de l'encaisse, la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert exige des promoteurs qu'ils présentent une demande écrite contenant une justification des paiements anticipés et une prévision des mouvements de trésorerie. DRHC a mis en œuvre un cadre d'assurance de la qualité qui fait appel à la Direction du contrôle de la performance à l'Administration centrale et à des agents de contre-vérification financière dans les bureaux régionaux, qui sont tous chargés d'effectuer des études sur le traitement des paiements anticipés. DRHC continuera de communiquer des renseignements sur l'application du cadre d'assurance de la qualité, entre autres sur le respect des politiques du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés effectués au titre des subventions et des contributions, dans son Rapport ministériel sur le rendement.	Confirmation : « Au terme d'une vérification de suivi portant sur l'administration des programmes de subventions et de contributions du Ministère faite en 2001, la vérificatrice générale a précisé, dans un rapport déposé au Parlement, que DRHC avait fait des progrès appréciables en ce qui concerne le respect des principaux engagements énoncés dans le plan d'action en mettant en place des mesures d'assurance de la qualité qui comportent des contrôles permanents et qui permettent de s'assurer que les employés comprennent les éléments de base du contrôle financier. Le rapport fait état également du respect, par DRHC, des recommandations du vérificateur général précédent. » Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002 de DRHC, page 52.
	Recommandation 5 - Que le Secrétariat du Conseil du Trésor envisage de définir des circonstances précises dans lesquelles des subventions pourraient être	Le gouvernement du Canada estime qu'il devrait y avoir un mécanisme efficace de reddition de comptes pour les subventions et les contributions. Il est d'avis que les ministres doivent continuer	Pas de confirmation : Il n'est question ni dans le Rapport sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor ni dans le Rapport sur les plans et les

	<p>converties en contributions. Le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait présenter le résultat de ce travail dans son Rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>d'être responsables du choix du paiement de transfert approprié : subventions, contributions ou autres paiements de transfert, lorsqu'un programme est créé ou modifié. Pour prendre une décision, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs, dont le droit d'effectuer des vérifications. L'utilisation des fonds réservés aux subventions n'est pas assujettie à la vérification. Cependant, l'admissibilité d'un bénéficiaire de subvention et le montant dû doivent être vérifiés avant que le paiement soit fait. Les divers aspects de l'admissibilité aux subventions peuvent être soumis à une vérification.</p> <p>Les membres du Conseil du Trésor examinent actuellement les accords de financement conclus avec les bénéficiaires de subventions très importantes. Ces accords doivent contenir des dispositions relatives à la reddition de comptes et prévoir la nécessité de mettre des états financiers vérifiés à la disposition du Ministère et des ministres. Le Parlement a adopté des dispositions semblables dans des textes de loi, notamment la loi créant la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui oblige le ministre du Développement des ressources humaines à déposer un rapport annuel à la Chambre des communes. Cela dit, le gouvernement du Canada reconnaît qu'il peut être nécessaire de revoir les mécanismes de reddition de comptes pour les subventions très élevées. C'est pourquoi la présidente du Conseil du Trésor a</p>	<p>priorités d'une définition du seuil pour la conversion des subventions en contributions. On trouve seulement un court paragraphe sur l'amélioration de la gestion des paiements de transfert (page 12, Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002 du SCT).</p>
--	--	--	---

		demandé aux fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor d'examiner la nécessité d'une politique qui consacre les principes acceptables de reddition de comptes pour ce type de subventions.	
<p>Rapport 7</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)</p> <p>29/05/2001</p>	<p>Recommandation 8 - Que le Secrétariat du Conseil du Trésor examine régulièrement le niveau de financement attribué à la fonction de vérification interne dans les ministères et les organismes pour s'assurer que cette fonction maintient sa capacité de répondre aux exigences établies dans la Politique de vérification interne. Il faudra communiquer dans le rapport sur le rendement annuel du Secrétariat du Conseil du Trésor toute lacune décelée dans le niveau de financement.</p>	<p>Statu quo : Le Conseil du Trésor a approuvé des montants additionnels de 7,2 M \$ pour 2001-2002 et de 15 M \$ pour 2002-2003 en vue d'appuyer la fonction de vérification interne dans les ministères et un autre montant de 6 M \$ pour le Centre d'excellence en vérification interne du Secrétariat du Conseil du Trésor au cours des deux prochaines années financières. La répartition ministérielle a été fondée sur une évaluation des analyses de rentabilisation soumises par chaque organisme et chaque analyse a été évaluée selon la valeur de leurs plans en vue de mettre en œuvre la Politique de vérification interne et de démontrer les résultats.</p> <p>Les administrateurs généraux sont responsables de l'établissement d'une fonction de vérification interne financée adéquatement afin d'assurer des services de vérification suffisants et opportuns pour tous les aspects importants de leurs stratégies et leurs pratiques de gestion des risques, des cadres et des pratiques de contrôle et de l'information servant à la prise de décisions et à la communication des résultats. Ils sont également chargés de surveiller le rendement de leurs ministères relativement à la Politique de vérification interne.</p> <p>Le Secrétariat du Conseil du Trésor</p>	<p>Pas de confirmation : Aucune mention claire d'un examen du financement attribué à la fonction de vérification dans les ministères et organismes. Aucune indication de divergences dans le financement des fonctions de vérification ministérielles.</p>

		<p>travaille de concert avec la collectivité de la vérification interne en vue d'élaborer une stratégie pour les ressources humaines afin d'aider les ministères à mettre en œuvre la Politique de vérification interne. L'évaluation de la politique se fera en deux étapes. La première sera effectuée deux ans suivant la date de mise en vigueur de la politique et la seconde sera menée cinq ans après cette date. Le Secrétariat du Conseil du Trésor transmettra les résultats de ces évaluations.</p>	
	<p>Recommandation 11 - Que, après consultation du Secrétariat du Conseil du Trésor, les ministères et les organismes commencent à faire figurer dans leurs rapports sur les plans et les priorités leurs plans d'évaluation pertinents dès l'exercice 2002-2003 et à inclure toute conclusion pertinente de ces évaluations dans leurs rapports sur le rendement à partir des rapports pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : Le Secrétariat du Conseil du Trésor encourage les ministères et les organismes à afficher et tenir à jour leurs plans d'évaluation sur leurs sites Web. Le Centre d'excellence en évaluation demandera ces plans et assurera un suivi étroit sur une base permanente. Les plans ministériels d'évaluation seront aussi accessibles aux analystes de programme et de politiques de toutes les sections et tous les secteurs du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les nouvelles lignes directrices élaborées par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 2001 pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement encouragent également les ministères et les organismes à intégrer les conclusions pertinentes des évaluations dans leurs rapports annuels ministériels sur le rendement, avec les références appropriées aux sommaires et rapports d'évaluation disponibles. L'examen de ces rapports ministériels de rendement aidera à déterminer s'il y a lieu de donner d'autres directives concernant la communication des</p>	<p>Confirmation : Depuis l'exercice 2002-2003, plusieurs ministères publient une liste des évaluations de programmes qui ont été ou seront réalisées. Voir le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de Développement des ressources humaines. Publication confirmée également de conclusions pertinentes dans les rapports ministériels sur le rendement. Voir le Rapport sur le rendement 2002-2003 d'Industrie Canada.</p>

		résultats des évaluations.	
	<p>Recommandation 12 - Que le Secrétariat du Conseil du Trésor donne pour consigne à tous les ministères et organismes d'inclure, dans leurs rapports sur le rendement, une liste et un sommaire de toutes les vérifications internes et toutes les évaluations menées au cours de l'exercice achevé, et ce à partir du rapport pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>Acceptée : Les nouvelles politiques et les nouvelles normes de vérification interne et d'évaluation favorisent une plus grande transparence dans les rapports de vérification interne et d'évaluation et une meilleure accessibilité à ces rapports. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a souligné l'importance de cette question dans un bulletin d'information envoyée par le sous-contrôleur général à tous les ministères et organismes.</p> <p>Les ministères et les organismes ont été priés d'envoyer une copie des vérifications, des évaluations et d'autres examens menés au Secrétariat du Conseil du Trésor lorsqu'un sommaire est affiché sur le site Web du SCT. Les ministères sont également invités à afficher les sommaires des études menées sur leurs propres sites Web, et un lien à ces documents est alors créé sur le site Web du SCT.</p>	<p>Confirmation : Les résultats des vérifications et des évaluations sont publiés dans les rapports ministériels sur le rendement et sont aussi dans certains cas affichés sur le site Web du ministère. Voir le Rapport sur le rendement 2002-2003 de DRHC et le site Web du Ministère.</p>
<p>Rapport 8</p> <p>Bureau du vérificateur général du Canada (BVG)</p> <p>29/05/2001</p>	<p>Recommandation 1 - Que le Bureau du vérificateur général effectue un examen exhaustif des méthodes qu'il emploie pour évaluer ses recommandations et observations, y compris leurs répercussions et leur pourcentage et rapidité d'adoption, et qu'il présente ses résultats et conclusions dans son <i>Rapport sur le rendement</i> pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>Acceptée : Le Bureau est en train d'élaborer une nouvelle méthode de suivi qui permettra de fournir au Parlement de l'information de meilleure qualité sur les progrès réalisés par les ministères pour résoudre les questions soulevées dans nos rapports. Les nouveaux chapitres de suivi mettront l'accent sur les questions qui nécessitent encore l'attention du Parlement. Nous continuerons de surveiller la mise en œuvre de nos recommandations et de mettre à jour notre base de données sur les recommandations. Nous avons clarifié les critères utilisés pour évaluer les</p>	<p>Confirmation : Le Rapport sur le rendement 2001-2002 fait état d'une nouvelle approche pour ce qui est du suivi des réponses des ministères aux recommandations des vérifications. (Voir pages 7, 36 et 40 du rapport)</p>

		<p>progrès réalisés dans la mise en œuvre de nos recommandations. Le Bureau rendra compte des résultats de ce travail dans son <i>Rapport sur le rendement</i> de 2002.</p>	
	<p>Recommandation 2 - Que le Bureau du vérificateur général poursuive ses efforts en vue d'évaluer les économies directes ou indirectes qu'a pu réaliser le gouvernement dans ses activités grâce aux travaux et recommandations du Bureau, et qu'il fournisse les exemples à ce chapitre dans son <i>Rapport annuel sur le rendement</i>.</p>	<p>Acceptée : Nous convenons tout à fait qu'il est important d'estimer les économies pouvant résulter des travaux du Bureau. Les économies ne constituent pas une mesure parfaite des résultats des travaux du Bureau, car elles ne peuvent être attribuées directement au Bureau, mais elles servent néanmoins à illustrer un des nombreux effets que le travail du vérificateur législatif peut avoir sur les activités du gouvernement. Notre <i>Rapport sur le rendement</i> de 2001 contient des exemples d'économie.</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2000-2001 Voir la pièce 8. Le document fait état des économies de coûts estimées résultant de la mise en œuvre des recommandations.</p>
	<p>Recommandation 3 - Que le Bureau du vérificateur général du Canada clarifie et renforce davantage les liens entre, d'une part, les objectifs qu'il fixe et les activités qu'il prévoit dans son <i>Rapport annuel sur les plans et les priorités</i> et, d'autre part, les activités qu'il indique avoir réalisées et les résultats qu'il précise avoir obtenus dans son <i>Rapport annuel sur le rendement</i>.</p>	<p>Acceptée : Le Bureau continuera de faire tout son possible pour établir des liens plus clairs entre les objectifs, les activités et les résultats. Notre <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> de 2001-2002 contient une chaîne de résultats qui lie nos extrants à nos résultats. Il contient aussi des cibles pour certaines mesures des résultats. Les prochains rapports sur les plans et les priorités comprendront d'autres mesures du rendement. Au fur et à mesure que nous continuerons de mettre en œuvre le nouveau cadre de rendement et l'intégrerons à nos systèmes de planification et d'information de gestion, l'information sur les résultats obtenus sera plus facile à documenter et à communiquer dans le <i>Rapport annuel sur le rendement</i>. Par exemple, dans notre <i>Rapport sur le rendement</i> de 2001,</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2000-2001 Voir la pièce 4, « Chaîne des résultats », qui établit un lien entre les intrants (vérifications, opinions, information et avis) et les résultats stratégiques. (On espère que ces outils analytiques aideront les gestionnaires de programmes et les décisionnaires à mieux évaluer le rendement des programmes et à améliorer la reddition de comptes au Parlement.)</p>

		nous présentons notre rendement par rapport à la chaîne de résultats adoptée l'an dernier.	
	Recommandation 4 - Que, dans son <i>Rapport annuel sur le rendement</i> , le Bureau du vérificateur général commence à comparer le nombre d'heures réelles consacrées aux différentes vérifications au nombre d'heures budgétisées.	Acceptée : Le Bureau a commencé à communiquer cette information. Le <i>Rapport sur le rendement</i> de 2001 contient deux tableaux (tableaux 7 et 8) qui comparent les coûts prévus aux coûts réels des vérifications. Le tableau 7 montre les coûts réels et prévus des vérifications réalisées en 2000-2001. Le tableau 8 montre les heures de vérification prévues et réelles consacrées à chaque entité vérifiée au cours de l'exercice 2000-2001. Il montre également le coût de nos travaux.	Confirmation : Rapport sur le rendement 2000-2001 Voir le tableau 8, « Activités de vérification par entité 2000-2001 », qui montre le nombre d'heures réelles par opposition aux heures prévues et le coût de la vérification.
	Recommandation 8 - Que les cadres supérieurs des ministères et des organismes soient tenus de joindre à leurs rapports annuels sur le rendement des déclarations signées attestant que les données y figurant sont complètes et exactes. Cette exigence devrait commencer à s'appliquer au moment de la production des rapports annuels sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002.	Acceptée : <i>Le gouvernement répondra séparément à cette recommandation dans sa réponse complète.</i> Le Bureau croit que cela serait un excellent incitatif pour accroître la fiabilité, la crédibilité et la qualité de l'information communiquée dans les rapports ministériels sur le rendement. Le Bureau a inclus une telle déclaration dans son <i>Rapport sur le rendement</i> de 2001.	Confirmation : Rapport sur le rendement 2000-2001 Voir la section 3, « États financiers », où il est indiqué que la direction du BVG est responsable de la préparation des états financiers et de l'information afférente contenue dans le rapport sur le rendement.
Rapport 9 Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) 23/10/2001	Recommandation 1 - Que Développement des ressources humaines Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada recherchent des moyens de mieux communiquer l'information au cours des processus de décision et d'appel liés à l'assurabilité et fassent état des résultats à ce chapitre dans les rapports sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002.	Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. Un plan d'action conjoint a été dressé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour régler les cas où l'on soupçonne qu'il y a fraude ou abus de l'assurance-emploi (AE) et où l'on doute du statut des parties. Une entente de service entre DRHC et l'ADRC a été élaborée, et elle précise leurs	Pas de confirmation : Rapport sur le rendement 2001-2002 de l'ADRC (p. 64 à 69 et 131) L'ADRC attribue le rendement actuel des Programmes de prestations et autres services au renforcement des partenariats avec les provinces, les territoires et d'autres ministères gouvernementaux qui lui permettent d'administrer d'autres programmes et services au moyen

		<p>responsabilités et leurs rôles respectifs dans le traitement de pareils cas.</p> <p>Les Décisions de l'ADRC ont mis en œuvre de <u>nouvelles procédures</u> visant à régler les cas présumés de fraude ou d'abus de l'AE qui sont renvoyés par DRHC. Les procédures améliorent la coopération entre l'ADRC et DRHC et renforcent leurs activités de coordination et de planification pour le règlement de ces cas.</p> <p>De plus, DRHC et l'ADRC ont retenu les services de Conseils et Vérification Canada (CVC) pour un examen et une évaluation des processus qui existent actuellement entre DRHC et l'ADRC. CVC aidera l'ADRC et DRHC à déterminer si les processus de décision et d'appel exécutés à l'ADRC pour le compte de DRHC sont efficaces et, au besoin, à définir les problèmes perçus et les facteurs qui leur ont donné naissance en procédant de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le processus en cause; - cerner les problèmes centraux; - suggérer des changements aux procédures qui pourraient améliorer le programme; - examiner d'autres moyens possibles de régler les problèmes et les répercussions sur DRHC et l'ADRC. <p>Un rapport est attendu sous peu, et l'ADRC et DRHC tiendront pleinement compte de ses conclusions.</p> <p>L'ADRC et DRHC ont convenu d'examiner les résultats de ces initiatives dans leurs rapports de rendement pour</p>	<p>de son infrastructure de distribution.</p> <p>Toutefois, le Rapport sur le rendement ne fournit aucun renseignement concernant l'échange de données sur les décisions liées à l'assurabilité.</p> <p>Le Rapport sur le rendement 2001-2002 de DRHC (p. 46 à 48) contient une brève section sur les efforts du Ministère pour protéger l'intégrité du compte d'assurance-emploi à l'aide d'une stratégie qui comprend trois éléments de base : la prévention, la détection de la fraude et la dissuasion des fraudeurs. Le Ministère indique le nombre d'enquêtes effectuées et les économies réalisées.</p> <p>Une section fait aussi mention des évaluations et des vérifications internes des programmes de la sécurité du revenu effectuées par DRHC (p. 117 à 120).</p>
--	--	---	--

la période se terminant le 31 mars 2002.

Recommandation 4 - Que l'Agence des douanes et du revenu du Canada explique, dans son *Rapport sur les plans et les priorités* pour l'exercice 2002-2003, les ressources humaines, technologiques et financières qu'elle compte consacrer aux demandes d'assurance-emploi soupçonnées d'être abusives ou frauduleuses.

Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. L'ADRC a créé et classifié des postes d'agent des cas complexes pour les Décisions et les Appels. Ces agents seront affectés stratégiquement dans tous les secteurs partout au pays. Une trousse de formation complète sur les techniques d'enquête a été élaborée, et a été remise à la plupart des ACCRT. De plus, une trousse de formation sur la collecte de preuves a été élaborée par le ministère de la Justice, et a été remise à la plupart des agents des appels - Régime de pensions du Canada (RPC)/AE. DRHC est invité à assister à ces séances de formation qui le sensibiliseront au processus. Ces séances lui feront mieux comprendre le niveau d'engagement de l'ADRC envers les renvois de ce genre et les appels possibles, et il y apprendra comment maximiser l'efficacité de ses renvois. DHRC et l'ADRC se sont tous les deux engagés à tenir des réunions conjointes et à assister aux ateliers de chacun. Comme il a été dit ci-dessus, il y a déjà eu deux réunions nationales jusqu'à présent, et un certain nombre de processus et de mécanismes de traitement des cas présumés de fraude et d'abus ont vu le jour grâce à l'esprit de collaboration qui y régnait. Au cours des dernières années, les Décisions de l'ADRC ont investi dans l'élaboration d'un système (Système de

Pas de confirmation : Le [Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 de l'ADRC](#) (p. 36) ne donne qu'un bref aperçu des efforts mis en œuvre pour améliorer les systèmes et les procédures applicables aux prestations d'assurance-emploi : « Nous avons amélioré les systèmes en place pour pouvoir suivre et signaler les cas de fraude concernant l'assurance-emploi et pour partager davantage de renseignements avec DRHC. »

		<p>gestion des cas) pour gérer et suivre leurs charges de travail nationales concernant les décisions. Ce système sera aussi utilisé pour suivre les cas de fraude. Il sera relié ultérieurement à DRHC pour faciliter les renvois et la communication.</p> <p>Le Système d'aide à la décision est également le fruit de l'investissement des Décisions de l'ADRC dans la technologie. Il fournit des renseignements statistiques qui sont utilisés pour mesurer et contrôler le rendement des bureaux locaux de l'ADRC au chapitre des décisions, y compris celles qui concernent les cas de fraude.</p> <p>L'ADRC expliquera, dans son <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> pour l'exercice 2002-2003, les ressources humaines, technologiques et financières qu'elle compte consacrer aux demandes d'AE soupçonnées d'être abusives ou frauduleuses.</p>	
	<p>Recommandation 5 - Que l'Agence des douanes et du revenu du Canada envisage de consolider la capacité de ses unités chargées des décisions et des appels en matière de RPC et d'AE en mettant à leur disposition les compétences de ses unités des enquêtes spéciales en cas de fraude soupçonnée et communique ses progrès à cet égard dans son <i>Rapport sur le rendement</i> pour la période qui se terminera le 31 mars 2002 et dans les rapports subséquents.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation.</p> <p>Des trousse de formation ont été élaborées et remises en vue de renforcer la capacité des unités chargées des décisions et des appels en matière de RPC et d'AE.</p> <p>L'ADRC communiquera ses progrès dans son rapport de rendement pour la période qui se terminera le 31 mars 2002.</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2001-2002 de l'ADRC traite brièvement du service à la clientèle pour ce qui est des programmes du RPC et de l'AE. (Voir, par exemple, les pages 66-67 et 138) : « Nous avons aussi traité 73 000 demandes de décisions relatives au RPC et à l'AE; 81 % l'ont été dans les délais, résultat quelque peu inférieur à notre objectif de 85 % (tableau 2.2). Nous collaborons actuellement avec Développement des ressources humaines Canada afin de mieux coordonner nos</p>

	<p>Recommandation 6 - Que Développement des ressources humaines Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada vérifient régulièrement l'efficacité de toutes les mesures, y compris celles décrites dans leurs plans d'action, visant la prévention, la dissuasion et la détection de la fraude et des abus concernant les relevés d'emploi et communiquent les résultats de ce suivi au Parlement dans les rapports sur le rendement exigés pour la période qui se terminera le 31 mars 2002 et dans les rapports subséquents.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. Les ACCRT et les ACCCT seront affectés stratégiquement partout au pays par les Décisions et les Appels de l'ADRC pour traiter les cas où DRHC soupçonne une fraude ou un abus. Les Décisions de l'ADRC vérifieront de façon régulière le rendement de ces agents en consultant le Système de gestion des cas et le Système d'aide à la décision, et ils recevront des mises à jour régulières concernant les dossiers auxquels ils travaillent. De plus, DRHC et l'ADRC se sont engagés à contrôler conjointement certains dossiers mettant en cause une fraude ou un abus. DRHC indiquera dans le rapport de rendement ministériel le nombre d'enquêtes importantes qu'il mènera au cours de la période visée 2001-2002, étant donné que ces enquêtes portent habituellement sur un abus du relevé d'emploi. En plus de cet indicateur de ses mesures de détection, DRHC communiquera le nombre de séances d'information pour les employeurs qui ont été présentées en 2001-2002, car ces séances sont des interventions qui font connaître ses programmes de détection et qui lui permettent de signaler ses mesures de prévention et de dissuasion. L'ADRC et DRHC communiqueront les résultats de ce suivi au Parlement dans leurs rapports de rendement respectifs pour la période qui se terminera le 31 mars 2002 et dans les rapports</p>	<p>activités de manière à combler cet écart de rendement. »</p> <p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2002-2003 de DRHC ne fait pas spécifiquement mention de la collecte de données sur la paye. Aucune mention spécifique de la fraude concernant les relevés d'emploi dans le Rapport sur le rendement de l'ADRC.</p>
--	---	--	--

suivants.

Recommandation 7 - Que Développement des ressources humaines Canada mentionne en particulier dans son *Rapport sur le rendement* pour la période se terminant le 31 mars 2002 et dans les rapports subséquents si son nouveau système de renseignements sur la paie a permis de réduire la fraude et l'abus touchant le Programme d'assurance-emploi.

Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. Afin de maximiser l'utilisation de notre système actuel, DRHC examine la possibilité d'automatiser la collecte de données sur la paie qui est requise, pour tous ses programmes d'AE. L'automatisation permettra d'avoir des renseignements sur la rémunération qui sont à jour, et elle réduira au bout du compte, la fraude et les abus. Entre-temps, l'actuel Système automatisé de données sur la rémunération (SADR) continuera l'échange régulier de certaines données sur la paie entre DRHC et un nombre limité d'employeurs. Les données obtenues du SADR sont comparées avec les dossiers de l'AE, ce qui permet de détecter au tout début la rémunération non déclarée. Cette détection au tout début empêche le versement d'importantes sommes excédentaires et l'imposition de pénalités.

Pas de confirmation : DRHC fait mention une fois d'un projet pilote sur la transmission électronique des relevés d'emploi dans le [Rapport sur le rendement 2002-2003](#). Voir la section III : Environnement et performance de DRHC. « Nous avons mené à bien le projet pilote de demande d'assurance-emploi en ligne « Appli-Web », qui sera bientôt mis en œuvre à l'échelle nationale. Nous avons également lancé le projet pilote de production de relevés d'emploi sur le Web, qui a permis à six employeurs importants d'utiliser Internet pour produire 23 000 relevés d'emploi pour des employés qui quittaient leur emploi. Ce projet comprenait aussi un service « Télédec » amélioré qui permettait aux clients de l'assurance-emploi de rendre compte de l'état hebdomadaire de leur emploi à l'aide d'un système téléphonique automatisé, au lieu de remplir et de poster les traditionnelles déclarations du prestataire. » (Voir le Rapport sur le rendement 2001-2002 de DRHC, p. 51)

Rapport 10
Santé Canada (SC)
27/11/2001

Recommandation 1 - Que Santé Canada informe le Parlement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans le chapitre 13 du Rapport de 1997 et dans le

Réponse globale : 1 : Acceptée, 5 : Acceptée, 9 : Statu quo, 11 : Statu quo, 12 : Statu quo, 15 : Statu quo, 16 : Statu quo, 19 : Statu quo, 23 : Statu quo, 24 : Statu quo
Le gouvernement du Canada désire

[Santé Canada Rapport sur le rendement 2001-2002 - Section VIII : Sommaire exécutif : Réaction au dixième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le Rapport du vérificateur](#)

	<p>chapitre 15 du Rapport de 2000 du vérificateur général du Canada, ainsi que dans le 5^e Rapport du Comité (36^e législature, 1^{re} session) et dans le présent rapport. Ces renseignements doivent faire le point sur la mise en œuvre de chaque recommandation et figurer dans le rapport sur le rendement de Santé Canada exigé pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002, et dans les rapports sur le rendement présentés chaque année par la suite.</p>	<p>exprimer son appréciation au Comité permanent des comptes publics pour son dixième rapport sur le Rapport du vérificateur général du Canada d'octobre 2000 (<i>Chapitre 15 : Santé Canada - La santé des Premières nations : suivi</i>). Le gouvernement partage l'opinion du Comité permanent et du vérificateur général que les programmes de santé des Premières nations et des Inuits doivent être bien gérés et ce, de façon responsable.</p>	<p>général, octobre 2000 (Santé des premières nations - suivi) Pas de confirmation pour la Recommandation 1 dans le Sommaire exécutif. Réaction à l'intention du Comité permanent des comptes publics - Santé des Premières nations : Suivi (Voir l'Appendice B, p. 147)</p> <p>« Afin de donner suite à cette recommandation ainsi qu'aux recommandations 5, 9, 11, 16, 19, 23 et 24, nous fournirons un lien sur le Web vers les Rapports ministériels sur le rendement. On réévaluera les besoins à long terme concernant cette production exceptionnelle de rapports avec la vérificatrice générale dans trois ans, après la prochaine vérification des programmes de santé des Premières nations et des Inuits. On a préparé une première annexe concernant la production de rapports du CCP aux fins du Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002, et on entamera la préparation de rapports complets en 2002-2003. » Confirmation pour les recommandations 5, 9, 11, 15, 16 et 19, voir aussi le Rapport sur le rendement 2002-2003 de Santé Canada et les rapports subséquents jusqu'en 2005.</p> <p><u>Recommandation 5</u>: Le Rapport sur le rendement 2001-2002 de Santé Canada traite brièvement</p>
	<p>Recommandation 5 - Que Santé Canada fasse figurer, dans son rapport sur le rendement pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002 et dans les rapports subséquents, un examen du cadre de responsabilisation pour les programmes de santé communautaire, y compris un état de la situation concernant les rapports qui précise s'ils sont remis à temps et s'ils sont complets et exacts. L'examen devrait également décrire les mesures prises par le Ministère pour rectifier les lacunes en ce qui concerne les rapports et la prestation des services.</p>	<p>Dans son Rapport, le Comité reconnaît que Santé Canada - la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) a pris l'engagement d'introduire graduellement le développement et la mise en œuvre de nouveaux cadres de responsabilisation pour les Programmes de santé communautaire (PSC)^[1] et le programme des Services de santé non assurés (SSNA)^[2]. Le Comité a également indiqué qu'il continuerait de surveiller les progrès réalisés par Santé Canada dans ces secteurs. Afin d'aider le Parlement, Santé Canada ajoutera à son Rapport annuel sur le rendement une annexe électronique des progrès réalisés suite aux recommandations du vérificateur général et du Comité, débutant avec le Rapport de 2001-2002. Plusieurs avancées importantes furent réalisées en 2001-2002 alors que Santé Canada - DGSPNI a travaillé à la mise en œuvre de ses nouvelles mesures. Le Ministère a débuté l'introduction progressive de ses nouveaux cadres de</p>	
	<p>Recommandation 9 - Que, dans son rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice financier 2002-2003, Santé Canada commence à préciser les ressources humaines, financières et technologiques qu'il consacrera au renforcement des capacités des Premières nations et des Inuits, tant au sein du Ministère que dans les communautés.</p>		

	<p>Recommandation 11 - Que Santé Canada fasse état des résultats de ses efforts de renforcement des capacités dans le rapport sur le rendement exigé pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002, et dans les rapports subséquents.</p>	<p>responsabilisation pour les programmes de santé des Premières nations et des Inuits. De plus, la capacité du Ministère a été accrue en créant la Direction de la planification et de la gestion des affaires, qui sert à implanter et à supporter les mesures de responsabilisation et de gestion.</p>	<p>des mesures prises pour améliorer la responsabilisation et renforcer les pratiques de gestion des programmes de santé communautaire (voir les p. 73-74 du Rapport sur le rendement de Santé Canada).</p>
	<p>Recommandation 12 - Que Santé Canada utilise les données recueillies par le Système d'information sur la santé des Premières nations afin d'indiquer les résultats obtenus grâce aux programmes de santé communautaire et au programme des Services de santé non assurés. Cette analyse doit figurer dans le rapport sur le rendement de Santé Canada exigé pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002, et dans les rapports subséquents.</p>	<p>Les avancées pour les PSC pour 2001-2002 incluait l'introduction de nouveaux accords types et autres accords de contribution qui clarifiaient les rôles et responsabilités. Un système informatisé de gestion des contrats et des contributions fut implanté à l'échelle nationale. Ce système unique de gestion des accords de contribution améliorera la capacité de produire des rapports, la surveillance et la vérification. En mars 2002, une politique d'intervention fut introduite pour guider notre action dans les communautés qui ont été incapables ou qui n'avaient pas la volonté de s'attaquer à des situations exceptionnelles ou problématiques.</p>	<p><u>Recommandations 9 et 11 :</u> « Le Ministère a créé des sites pilotes de démonstration des plans de santé qui amélioreront notre capacité de gérer les services et les programmes de santé, notre capacité de reconnaître les besoins et les ressources en matière de santé communautaire, la coordination de notre gestion, l'intégration des services et des programmes de santé, les processus de répartition des ressources humaines et financières et la production de rapports et l'information concernant la gestion des services et des programmes.</p>
	<p>Recommandation 15 - Que Santé Canada fasse figurer les plans d'évaluation des programmes de santé communautaire et du programme des Services de santé non assurés dans son rapport sur les plans et les priorités de l'exercice 2002-2003 et dans les rapports subséquents.</p>	<p>En 2001-2002, le programme des SSNA a également amélioré sa responsabilisation et sa gestion dans son ensemble. En 2001, le programme des SSNA, de concert avec l'Assemblée des Premières nations et l'Inuit Tapiriiksat Kanatami, a établi un cadre de travail pour l'obtention du consentement du client pour utiliser des renseignements personnels d'ordre médical dans le traitement des réclamations et le remboursement. En 2002-2003, le consentement s'obtiendra à l'échelle nationale afin de permettre une rétrospective et de réintroduire une</p>	<p>Huit projets pilotes sont en cours. Dans trois des collectivités où on a mis en œuvre ces projets, la première phase de neuf mois est terminée - elle sert à jeter les bases qui permettront d'établir la structure de la gestion et de procéder à l'évaluation des besoins sur le plan de la santé. Ces collectivités sont passées à la deuxième phase, qui doit durer six mois et qui vise essentiellement l'établissement d'objectifs qui nous permettront de répondre aux</p>
	<p>Recommandation 16 - Que Santé Canada énumère tous les rapports d'évaluation terminés sur les programmes de santé communautaire et le programme des Services de santé non assurés dans son rapport sur le rendement pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002, et dans les rapports subséquents.</p>		
	<p>Recommandation 19 - Que Santé</p>		

	<p>Canada fasse état de son analyse des cas où les pharmaciens n'ont pas tenu compte des messages d'avertissement, et indique les mesures prises par suite de cette analyse, dans son rapport sur le rendement pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002, et dans les rapports subséquents.</p>	<p>surveillance en ligne de l'utilisation des médicaments en 2003-2004. En 2001, le programme des SSNA a établi un cadre de gestion et de responsabilisation basé sur le rendement. Puisque les prestations sont principalement offertes aux individus par l'entremise d'un tiers administrateur de réclamations et de professionnels de la santé, le programme des SSNA nécessite un cadre de responsabilisation qui inclut la vérification des fournisseurs. Le cadre de travail est caractérisé par une initiative de gestion du risque, introduite en 2000, pour étudier les risques financiers et de gestion en utilisant un processus plus transparent. Cette initiative permet au programme de mieux cibler et gérer ses prestations. Le programme de vérification exhaustif est une composante essentielle des activités de gestion du risque. Le cadre de responsabilisation et de gestion du programme des SSNA améliorera les rapports sur le rendement et les résultats atteints par le programme. Lors du développement et de l'introduction progressive du cadre de travail, des éléments d'évaluation seront intégrés. Le programme a entrepris des évaluations de composantes spécifiques du programme, incluant le processus de gestion des prestations de médicaments et le processus d'examen des soins dentaires. Même si des progrès considérables ont été réalisés dans le développement et l'introduction de nouvelles mesures pour améliorer son rendement, le gouvernement fédéral reconnaît</p>	<p>besoins de la collectivité en matière de santé et de choisir les programmes qui répondront le mieux à ces besoins. Deux autres collectivités seront bientôt prêtes à entreprendre la phase deux. En outre, on a élaboré un plan d'action stratégique sur les capacités qui décrit les activités en cours pour renforcer les capacités des collectivités autochtones et inuites. Le document décrit les forces et les lacunes sur le plan des capacités en ce qui a trait à la gestion et à l'administration des ententes de financement entre Santé Canada et les collectivités autochtones et inuites. L'évaluation comprend également une analyse des capacités relatives à la reddition de comptes, à la collecte de données, à l'interprétation et à l'analyse en matière de gestion des ententes. On a en outre préparé une version préliminaire de l'examen des capacités, qui fait présentement l'objet d'une analyse. »</p> <p><u>Recommandations 15, 16 et 19 :</u> « Pour donner suite aux recommandations concernant la reddition de comptes, Santé Canada a mis en œuvre plusieurs mesures. On a notamment élaboré et mis en place le Système de gestion des contrats et contributions (SGCC), dispositif de surveillance axé sur les risques qui sert à contrôler les documents liés</p>
	<p>Recommandation 23 - Que Santé Canada fasse figurer, dans son rapport sur les plans et les priorités pour 2002-2003, une description détaillée du projet qu'il met à l'essai avec le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan afin de faciliter le partage d'information entre les pharmaciens et le Collège dans le cadre du programme des Services de santé non assurés. Cette description devrait comprendre les éléments suivants : un examen de la nature des renseignements partagés; un calendrier pour la mise en œuvre du projet; ainsi que les ressources humaines, financières et technologiques consacrées par le Ministère à ce projet.</p>		
	<p>Recommandation 24 - Que Santé Canada fasse état de l'état d'avancement du projet mis à l'essai avec le Collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan, y compris les résultats obtenus, dans son rapport sur le rendement pour la période qui prendra fin le 31 mars 2002.</p>		

		<p>également qu'il y a encore beaucoup à faire et s'est engagé à entreprendre ces travaux.</p> <p>Le gouvernement a choisi de répondre aux 26 recommandations en regroupant l'information en cinq thèmes: Responsabilisation des Programmes de santé communautaire (PSC); Support du développement de la capacité; Mesure du rendement, atteinte des résultats et gestion de l'information; Mesures de contrôle et de prévention des Services de santé non assurés; et La présentation de rapports au Parlement sur les progrès réalisés. Un exposé général de la section précède les réponses détaillées pour chaque recommandation. Cette division en thèmes est conforme avec le Rapport du Comité qui regroupe ses observations et ses recommandations.</p> <p>Responsabilisation des Programmes de santé communautaire (PSC)</p> <p>L'introduction à Santé Canada - DGSPNI de nouveaux accords types (NAT) de financement pour la prestation de programmes et services de santé a coïncidé avec la publication de la nouvelle <i>Politique sur les paiements de transferts</i> du Conseil du Trésor, laquelle a forcé tous les ministères du gouvernement fédéral, incluant Santé Canada, de s'assurer que les accords sont conformes avec la nouvelle politique financière. Les NAT furent une des premières mesures de reddition de comptes à être implantées avec les communautés des Premières nations et des Inuits à l'intérieur du cadre global de la responsabilisation. Les nouveaux</p>	<p>à la responsabilisation.</p> <p>On a rédigé la version préliminaire d'un manuel détaillé sur la production de rapports concernant les programmes. Le document fournit des lignes directrices en matière de finances et de vérification.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La version préliminaire sera révisée par les membres du personnel régional, et on rédigera le document final en tenant compte des commentaires et suggestions. ▪ Afin de rationaliser et de simplifier les exigences redditionnelles relatives aux collectivités autochtones et inuites, on a entrepris d'effectuer un examen de ces exigences en ce qui a trait aux ententes de financement. Une fois l'examen terminé, on pourra modifier en conséquence les lignes directrices des programmes en matière de reddition de comptes. ▪ On a effectué un examen d'assurance de la qualité portant sur les pratiques de reddition de comptes. <p>Une politique d'intervention a été élaborée pour les situations à problème qui peuvent survenir dans le cadre d'accords de financement en matière de santé. Un guide facilitant la mise en œuvre de la politique a été approuvé et distribué.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On prévoit exécuter d'ici l'automne 2003 les volets
--	--	---	---

		<p>accords types ramènent les 16 différents accords en sept. Ils aident à clarifier les rôles et responsabilités de toutes les parties impliquées, améliorent la gestion du risque et permettent au Ministère et aux communautés des Premières nations et des Inuits de mieux présenter la reddition de comptes pour l'usage prudent des fonds publics.</p> <p>L'étude de tous les accords de financement et l'adoption ultérieure de nouveaux accords types n'est qu'une partie du cadre global de responsabilisation. Santé Canada a déjà amorcé l'implantation d'un cadre de gestion du contrôle (CGC) du Ministère pour les subventions et les contributions qui servira également à renforcer les mécanismes internes et externes de gouvernance et de reddition de comptes, à l'aide de systèmes d'information améliorés et de gestion du risque ainsi qu'une collaboration continue avec les autres ministères. Le CGC se concentre sur les objectifs de contrôle à l'échelle du gouvernement en relation avec la fonction moderne de contrôleur et le Cadre de gestion axée sur les résultats pour les Canadiennes et Canadiens. Il examine les pratiques de contrôle pour garantir que les subventions et contributions sont bien gérées et vise à simplifier les processus dans toutes les directions et régions du Ministère. La DGSPNI de Santé Canada continue de travailler en étroite collaboration avec les communautés des Premières nations et des Inuits sur tous les aspects du cadre de responsabilisation, incluant le développement de ses éléments</p>	<p>communications et formation de la politique d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ On procédera à un examen de la politique d'intervention en avril 2005. » <p>« Le CCP a recommandé que Santé Canada mette immédiatement à niveau son système de points de vente pour les pharmacies dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, afin qu'on puisse prendre connaissance, grâce à ce système, des trois derniers médicaments prescrits à un client, des quantités prescrites et des dates auxquelles les ordonnances ont été exécutées ainsi que des renseignements sur les médecins consultés. De concert avec des partenaires, Santé Canada a optimisé le système des points de vente, c'est-à-dire la Norme de communication électronique pharmaceutique (NCEP), et les fournisseurs ont pu utiliser la plus récente version du système. Le système amélioré de normes simplifie l'administration des demandes, facilite la coordination efficace des services, améliore l'accès aux antécédents médicaux du patient (y compris aux données de l'examen sur l'utilisation des médicaments), et permet des communications interactives avec d'autres professionnels de la santé.</p> <p>Santé Canada continuera d'analyser régulièrement le pouvoir</p>
--	--	--	---

		<p>principaux.</p> <p>Pour soutenir l'implantation du CGC en lien avec les aspects de présentation de rapports, de vérification et de surveillance du cadre de responsabilisation, la DGSPNI de Santé Canada a introduit le système de gestion des contrats et des contributions (SGCC). Le SGCC fut introduit dans toutes les régions de la DGSPNI de Santé Canada en décembre 2001, avec l'implantation complète en avril 2002. Le SGCC facilitera la surveillance active de la conformité et du rendement, la gestion basée sur le rendement, l'apprentissage continu et les progrès dans les communautés ainsi qu'au Ministère. Le système améliorera la transparence résultant ainsi en des actions plus efficaces dans le cas où des problèmes de rapports ou de vérifications surviennent.</p> <p>La DGSPNI de Santé Canada reconnaît que des situations exceptionnelles ou problématiques, en vertu des accords de financement de la santé, peuvent survenir et c'est pour y répondre qu'un cadre de politique d'intervention fut développé. Lorsqu'il y a une incapacité par manque de potentiel ou manque de volonté et d'engagement pour régler une situation problématique, la DGSPNI de Santé Canada agira pour corriger la situation, avec le niveau approprié d'intervention requis. L'intervention peut varier d'un simple support aux bénéficiaires pour développer et mettre en œuvre un plan d'action à la requête d'un accord de cogestion jusqu'à la gestion par une tierce partie. La DGSPNI</p>	<p>des pharmaciens de déroger aux avertissements, d'évaluer les fournisseurs et de produire des rapports trimestriels sur le nombre de demandes d'Examen de l'utilisation des médicaments (EUM) présentées, acceptées et rejetées. De 1999 à la fin de 2002-2003, on a procédé à 600 vérifications des fournitures et de l'équipement médical des pharmacies, des services de soins dentaires et du réseau de la santé. Lorsque les données seront prêtes, on produira un rapport sur les dérogations des pharmaciens. Le CCP/BVG a recommandé que Santé Canada cherche à obtenir l'autorisation de transmettre à des professionnels de la santé des informations sur l'utilisation des produits pharmaceutiques par les clients. En septembre 2002, le programme des SSNA a lancé l'initiative sur le consentement et a participé à des activités communautaires de communications et de sensibilisation à l'échelle nationale, régionale ou locale. On a préparé une stratégie détaillée de communications ainsi que des outils qui décrivent l'objectif du consentement, les options dont disposent les personnes qui doivent donner leur consentement, ainsi que la façon dont l'information sera utilisée, recueillie et divulguée. On s'attend à ce que le consentement soit exigé dès</p>
--	--	--	--

		<p>de Santé Canada s'est engagée à travailler en étroite collaboration avec les communautés et reconnaît que c'est l'un des aspects les plus importants dans l'identification de la nature du problème et dans l'obtention de la perspective et de l'aide des communautés. La politique d'intervention sert à assurer la protection des programmes de santé et de prestation de services ainsi que la conformité des communautés aux principes de reddition de comptes et de transparence, de divulgation et de redressement. Cette politique va dans la même direction que celle du ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien.</p> <p>La DGSPNI de Santé Canada porte une attention toute particulière au développement de sa capacité administrative interne ainsi qu'au support des dirigeants des Premières nations et des Inuits dans le renforcement de leur capacité pour créer une base pour la responsabilisation, la gestion du risque et l'apprentissage continu. La nouvelle Direction de la planification et de la gestion des affaires (DGPA) supervise la gestion des accords de financement, du développement du personnel ainsi que de la planification des affaires et la présentation de rapports.</p> <p>Alors qu'il est important de s'assurer que les rapports sont fournis par les bénéficiaires des Premières nations et des Inuits et qu'ils sont conformes aux termes et conditions des accords de financement, la DGSPNI de Santé Canada utilise également des visites sur place ainsi que des contacts et</p>	<p>l'automne 2003. Si le bénéficiaire ne signe pas le formulaire de consentement, il devra payer pour le service et pourra remplir un formulaire de remboursement et consentir ou non à la prestation d'un service précis en précisant sa réponse sur le formulaire en question. Les activités reliées à l'EUM commenceront en septembre 2003. On produira un rapport sur les activités reliées à l'EUM qui débutera par l'annexe électronique C du rapport ministériel sur le rendement de 2003-2004.</p> <p>Le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre des mesures qui auront une portée davantage positive sur notre gestion des programmes et services visant les Premières nations et les Inuits. Nous continuerons de produire des rapports sur les mesures prises par le Comité des comptes publics et le vérificateur général à la suite des recommandations incluses dans le rapport annuel sur le rendement du Ministère. Les mesures de suivi prises en réaction aux recommandations du CCP sont détaillées à l'annexe électronique C du RMR. » :</p> <p>http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/mgmt-gest/index_f.html</p> <p>Confirmation pour la recommandation 12 :</p> <p>« Santé Canada a travaillé de concert avec Statistique Canada et</p>
--	--	---	--

		<p>discussions régulières pour assurer une reddition de comptes permanente, efficace et active.</p> <p>[1] Les Programmes de santé communautaire offrent des services dans trois principaux secteurs : soins primaires, santé publique et promotion de la santé, et programmes pour les enfants. Les programmes sont exécutés en milieu communautaire par la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada ou par les communautés des Premières nations et des Inuits par le biais d'accords.</p> <p>[2] Le programme des Services de santé non assurés offre aux Indiens inscrits et aux Inuits et aux Innus reconnus certains biens et services de santé qui complètent les prestations offertes par d'autres programmes privés, provinciaux ou territoriaux. Ces biens incluent les prestations pharmaceutiques, les soins dentaires, soins de la vue, matériel et équipement médicaux, counselling en santé mentale de courte durée et transport pour accéder aux services médicaux.</p>	<p>l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA) pour la réalisation de l'Étude longitudinale régionale sur les Premières nations et les Inuits. Le Ministère a contribué à l'élaboration de l'entente qui régira la diffusion des données sur la santé des populations qui vivent dans les réserves. À la fin de l'exercice 2002-2003, on avait recueilli 50 % des données voulues sur la santé. Afin de soutenir un processus décisionnel fondé sur des résultats probants, Santé Canada a produit des évaluations portant sur le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves. Les rapports finaux seront en principe publiés en mars 2004. On a renforcé la fonction d'évaluation en élaborant une politique sur l'évaluation ainsi qu'un plan d'évaluation pluriannuel visant à améliorer les mécanismes de planification et le processus décisionnel qui concernent les programmes. La Stratégie canadienne sur le VIH/sida pour les Autochtones des réserves prendra fin en août 2003. »</p> <p>Pas de confirmation de mesures pour les recommandations 23 et 24 dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003.</p>
<p>Rapport 11</p> <p>Commission de la fonction publique (CFP)</p> <p>06/12/2001</p>	<p>Recommandation 1 - Que la Commission de la fonction publique modifie immédiatement les pratiques et modalités du Programme de recrutement postsecondaire afin que toutes les régions du Canada jouissent également de l'accès au</p>	<p>Acceptée : L'accroissement de la participation régionale dans le Programme de recrutement postsecondaire constitue un objectif clé. Le gouvernement a discuté de la question avec la Commission de la fonction publique et convient de cet</p>	<p>Confirmation : Le Rapport sur le rendement 2001-2002 de la CFP traite brièvement des zones de sélection et d'un meilleur accès aux emplois à la fonction publique, le Programme de recrutement postsecondaire (RP) permettant à</p>

	<p>recrutement dans la fonction publique fédérale. Que la Commission décrive ces mesures correctrices et en fasse rapport, au Parlement, par comparaison aux objectifs de rendement visés, dans son rapport d'étape ministériel pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>objectif. Le Programme de recrutement postsecondaire est un programme national qui annonce les emplois au niveau d'entrée dans un éventail de secteurs à l'échelle nationale. La Commission de la fonction publique a indiqué au gouvernement qu'elle avait modifié les pratiques et les méthodes afin d'accroître le recours au programme. Elle a revu la conception du Programme de recrutement postsecondaire afin de tirer pleinement profit de la technologie et d'en augmenter la visibilité. Les principaux éléments de ce remaniement sont les suivants : une campagne continue pendant toute l'année (à compter de janvier 2002); des efforts pour accroître la participation des ministères au Programme de recrutement postsecondaire; des efforts en vue d'accroître le nombre d'emplois disponibles dans les régions; une meilleure coordination de la présence fédérale sur les campus à l'échelle nationale. Selon la Commission de la fonction publique, le nombre de nominations associées au Programme de recrutement postsecondaire a pratiquement doublé au cours des cinq dernières années (de 339 en 1995-1996 à 656 en 2001). La Commission prévoit que cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années, à mesure que les fonctionnaires qui atteignent l'âge de la retraite quittent peu à peu leur organisation. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Commission de la fonction publique travaille de concert avec les</p>	<p>des candidats de toutes les régions du pays d'avoir accès aux mêmes possibilités de recrutement au sein de la fonction publique fédérale (p. 33). La discussion du rendement du RP se limite essentiellement à des statistiques sur le nombre de demandes reçues chaque année, le nombre de jours nécessaires pour le traitement des demandes, etc.</p>
--	---	--	--

		<p>conseils fédéraux régionaux, les ministères et les organismes situés en régions (par exemple Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, etc.) à promouvoir le programme et à accroître le recours à celui-ci. Un répertoire de candidats préqualifiés a été créé en novembre 2001 et a été transmis aux ministères et aux organismes à l'échelle nationale.</p> <p>D'autres améliorations ayant contribué à l'utilisation du programme dont fait état la Commission de la fonction publique comprennent ce qui suit : les liens vers les sites Web de 28 universités à l'échelle nationale, le système d'aiguillage électronique, les demandes en direct et les corrections électroniques des tests, les trousseaux d'information pour les gestionnaires et l'accès 24 heures sur 24 au site pour les candidats et les gestionnaires.</p>	
	<p>Recommandation 2 - Que la Commission de la fonction publique, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et les ministères entament un dialogue afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacun en ce qui concerne la planification et la gestion des ressources humaines dans le cadre du Programme de recrutement postsecondaire. Une fois que les rôles et les responsabilités seront clairement établis et que les priorités de chacun concernant le Programme auront été fixées, que la Commission produise une déclaration servant à décrire ses responsabilités et priorités dans son rapport sur le</p>	<p>Acceptée : Par l'entremise du Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, le gouvernement examine actuellement la façon dont la gestion des ressources humaines est réalisée. La présidente du Conseil du Trésor est la ministre responsable de cette initiative et elle est censée déposer une proposition de modifications législatives plus tard au cours de l'année. Une fois que la proposition aura été approuvée, les rôles et les responsabilités de la Commission de la fonction publique, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ainsi que des ministères et des organismes en</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur le rendement 2001-2002 de la CFP Reconnaissance de l'importance et du rôle de la planification des ressources humaines et de la façon dont la CFP vient en aide aux ministères dans ce domaine, mais rien de précis au sujet du Programme de recrutement postsecondaire (p. 8, 10, 17, 31, 36-37 et 49-50).</p>

	<p>rendement au Parlement, pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>matière de planification des ressources humaines seront établis. Les rôles et les responsabilités concernant la gestion du Programme de recrutement postsecondaire découlent des rôles et des responsabilités assumés par les principaux acteurs dans la gestion globale des ressources humaines.</p> <p>La Commission de la fonction publique contribue à l'amélioration de la planification des ressources humaines des ministères et organismes en offrant des données démographiques et prévisionnelles au sujet de leurs principaux groupes professionnels, y compris des renseignements concernant la représentativité au titre de l'équité en emploi. La Commission de la fonction publique a également remis aux ministères et organismes les conclusions de ses études récentes (par exemple, le sondage mené auprès des nouveaux employés embauchés dans la fonction publique et le sondage d'opinion auprès des étudiants). Ces conclusions sont utiles dans la planification des besoins de recrutement au niveau d'entrée.</p> <p>Par l'entremise du centre conjoint d'analyse démographique, la Commission de la fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournissent aux ministères et aux organismes des statistiques sur les effectifs, des données sur le marché du travail et d'autres renseignements concernant la planification des ressources humaines.</p>	
	<p>Recommandation 3 - Que la Commission de la fonction publique, quand elle aura établi les rôles et les</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement <u>accepte</u> cette recommandation et fait état des mesures que la Commission de la</p>	<p>Pas de confirmation : <u>Rapport sur le rendement 2001-2002 de la CFP (p. 8, 21, 24, 37-38 et 45)</u></p>

	<p>responsabilités concernant le Programme de recrutement postsecondaire, accroisse sa capacité concernant les ressources humaines. Que la Commission décrive ces mesures et en fasse rapport, en comparaison avec les objectifs de rendement prévus, dans son rapport d'étape ministériel au Parlement, pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>fonction publique a déjà prises pour renforcer sa capacité en matière de ressources humaines. Au cours de l'année dernière, la Commission a amélioré la base de connaissances et de compétences dans ses rangs en élaborant de nouveaux profils de compétences pour son personnel et en augmentant sa participation aux programmes de perfectionnement des ministères. Elle a en outre formé du personnel et mis au point des outils pour permettre à ses agents de fournir de meilleurs conseils stratégiques et renseignements concernant les programmes de recrutement.</p> <p>Le gouvernement observe que la Commission de la fonction publique a revu et mis à jour les outils existants, et qu'elle a produit de nouveaux outils, comme le Guide de dotation et de recrutement à l'intention des gestionnaires, le Manuel de dotation et les modules de dotation. Ces documents fournissent de l'information essentielle aux spécialistes et aux gestionnaires des ressources humaines sur le processus de dotation, les choix et les programmes de recrutement, y compris le Programme de recrutement postsecondaire. Sous le leadership de la Commission de la fonction publique, quelque 30 ministères et organismes ont nommé des champions du recrutement. Ceux-ci préconisent un renouvellement efficace de la main-d'œuvre de la fonction publique et, à ce titre, ils encouragent le recours au Programme de recrutement postsecondaire. Également, quelque 35 ambassadeurs auprès des étudiants</p>	<p>Statistiques descriptives sur le Programme de recrutement postsecondaire (RP), mais pas d'objectifs de rendement précis. Aucune mention du RP pour ce qui est des efforts de renforcement des capacités (p. 22-23).</p>
--	--	---	--

		<p>font la promotion du Programme sur les campus.</p> <p>Selon la Commission de la fonction publique, les mesures de remaniement du programme commencent déjà à donner des résultats positifs - le nombre de ministères qui participent au Programme de recrutement postsecondaire est passé de 16 à 22, et le nombre de demandes a augmenté de 33 p. 100. Si les efforts sont maintenus dans cette voie, le Programme de recrutement postsecondaire contribuera de manière plus importante au recrutement général et au renouvellement de la fonction publique. Nous reconnaissons que l'utilisation continue et efficace de ce programme joue un rôle essentiel au chapitre de la réussite du renouvellement de la main-d'œuvre de la fonction publique dans un marché de l'emploi très concurrentiel. Conformément aux principes directeurs concernant la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, le gouvernement maintient le principe du mérite à titre de pierre angulaire d'une fonction publique compétente et impartiale.</p>	
	<p>Recommandation 4 - Que la Commission de la fonction publique enrichisse le contenu de ses documents de responsabilisation, notamment les rapports annuels de la Commission, les rapports sur les plans et priorités et les rapports sur le rendement au Parlement, en ce qui concerne les questions de gestion des ressources humaines, et que ces rapports contiennent de l'information</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement appuie cette recommandation. En 2001, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a élaboré le Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2001 qui devrait aider les ministères et organismes à produire de meilleurs rapports au Parlement. La Commission de la fonction publique affirme avoir pris plusieurs mesures tangibles afin de consolider le contenu</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2001-2002 de la CFP (p. 7) La CFP reconnaît dans son rapport sur le rendement l'importance de la gestion des ressources humaines et fait état de résultats stratégiques, mais elle n'indique pas comment elle entend atteindre ces résultats. L'information sur le rendement se</p>

	<p>sur les résultats prévus et réalisés.</p>	<p>de ses documents de responsabilisation. Par exemple, son rapport annuel au Parlement contient davantage de renseignements sur le rendement du système de dotation et sur le respect des valeurs en matière de dotation dans l'ensemble de la fonction publique. Dans son rapport ministériel sur le rendement, qui sera présenté plus tard cet automne, la Commission fera état des résultats et de l'incidence de ses activités au cours de 2001-2002. L'information et l'analyse qui figurent dans les principaux documents de responsabilisation de la Commission de la fonction publique sont appuyées par des enquêtes réalisées à l'échelle du système sur la qualité du processus de nomination, par des enquêtes de vérification préalable et des examens thématiques et au moyen de l'évaluation des programmes. Depuis le printemps 2001, la Commission de la fonction publique demande aux ministères et aux organismes participants de rendre compte par voie électronique du nombre de candidats nommés par l'entremise du Programme de recrutement postsecondaire. Ainsi, il sera possible de fournir une représentation à jour des résultats du recrutement postsecondaire, y compris du nombre total de nominations faites par l'entremise du Programme de recrutement postsecondaire, du nombre de nominations provenant de groupes désignés au titre de l'équité en emploi et du nombre de recrues selon le groupe de langue officielle.</p>	<p>limite à des statistiques descriptives. Absence ou presque de définition et de mention des objectifs de rendement.</p>
--	--	---	---

	<p>Recommandation 5 - Que la Commission de la fonction publique se serve des résultats du Programme de recrutement postsecondaire pour élaborer une base de données contenant des candidats préévalués, dont les noms pourraient être utilisés pour d'autres processus généraux de recrutement. Que la base de données maintienne pour au moins six mois son répertoire de candidats préévalués avant de demander une réinscription. Que la Commission de la fonction publique décrive les progrès réalisés et en rende compte, comparativement au calendrier prévu de mise en œuvre, dans son rapport d'étape ministériel au Parlement, pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement souscrit entièrement à cette recommandation, à l'instar de la Commission de la fonction publique.</p> <p>En octobre 2001, à l'aide des données sur le Programme de recrutement postsecondaire, la Commission a établi un répertoire des diplômés universitaires qu'elle met à la disposition des ministères et des organismes; ceux-ci peuvent désormais demander des présentations par courriel et choisir des candidats préévalués en tout temps de l'année. De plus, les ministères et les organismes peuvent adapter leurs questions en fonction des postes spécialisés, ce qui améliore d'autant plus la qualité des présentations.</p> <p>Conformément à la recommandation du Comité, les ministères et les organismes peuvent utiliser le répertoire du Programme de recrutement postsecondaire dès qu'ils sont prêts à doter un poste par un nouveau diplômé universitaire. De même, les candidats intéressés à un emploi dans la fonction publique peuvent demander en tout temps d'être inscrits au répertoire. Afin de tenir le répertoire à jour et d'assurer l'exactitude de l'information qu'il renferme, la Commission rappelle aux candidats par courriel, tous les 60 jours, qu'ils doivent confirmer qu'ils sont toujours intéressés à faire partie du répertoire. Ces nouveaux éléments du Programme de recrutement postsecondaire semblent bien fonctionner. Le 26 février 2002, le répertoire contenait le nom de</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2001-2002 de la CFP</p> <p>Le Rapport sur le rendement mentionne brièvement la création d'un répertoire général des diplômés et diplômées de l'université et d'un répertoire des candidates et candidats préqualifiés pour optimiser les demandes d'emploi reçues par l'intermédiaire du RP (p. 33). Aussi mentionné dans le Rapport annuel 2001-2002 de la CFP, p. 28.</p>
--	---	---	---

		<p>4 372 diplômés compétents jugés disponibles et intéressés à des emplois dans la fonction publique. En raison de la rapidité du traitement, de la facilité d'accès et de la plus grande visibilité de l'information au sujet du Programme de recrutement postsecondaire, le programme est davantage attrayant pour les ministères, les organismes et les recrues potentielles. Les efforts se poursuivront afin de soutenir le Programme de recrutement postsecondaire par une meilleure utilisation de la technologie et la création de dispositifs conviviaux en direct.</p>	
<p>Rapport 14 Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) 19/02/2002</p>	<p>Recommandation 1 - Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments renforce sa fonction de vérification de programme afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses mesures de contrôle de la conformité. Que l'Agence prépare un plan d'action de cette initiative, assorti d'un échéancier, et présente, dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003, les résultats atteints, en fonction des objectifs de rendement.</p>	<p>Acceptée Le rapport de vérification souligne que la vérification de programme est le principal mécanisme utilisé par l'Agence pour déterminer si les inspecteurs exécutent les programmes d'inspection des aliments conformément aux normes de l'Agence et que celle-ci a eu de la difficulté à intégrer les fonctions de vérification de programme et les a harmonisées au début de 1990. La vérification de programme ne représente que l'une des nombreuses activités en place pour assurer l'efficience et l'efficacité des mesures de conformité. Pour replacer dans son contexte la * vérification de programme +, il importe de comprendre où s'intègre cette activité dans le cadre global de contrôle mis en place pour favoriser la responsabilité, l'efficacité et la gestion continue ainsi que l'amélioration de programme dans les activités de l'Agence. Les principales activités de ce cadre global de contrôle comprennent à la fois des activités</p>	<p>Confirmation : L'ACIA indique les résultats des mesures de conformité par type de produit agricole ou par secteur dans ses rapports annuels et ses rapports sur le rendement. Quant à l'amélioration de l'efficacité des mesures de conformité, l'Agence affirme avoir embauché plus de vétérinaires pour effectuer les inspections. Voir le Rapport annuel 2001-2002 de l'ACIA Voir aussi la section 3.1.2, « Promotion de la conformité », dans le Rapport sur le rendement 2002-2003 de l'ACIA.</p>

		<p>d'examen interne et externe. Parmi les activités d'examen interne, citons le contrôle des activités de gestion des inspecteurs (Direction générale des opérations), la vérification de programme, la vérification intégrée, la conformité et l'application de la loi, les services juridiques, etc. Les activités d'examen externe sont menées par des organismes tels Santé Canada (SC), le Bureau du vérificateur général, le Conseil du Trésor, les partenaires commerciaux étrangers, etc.</p> <p>En bout de ligne, ce cadre contribue à assurer : des méthodes sûres au chapitre de l'alimentation et de l'étiquetage; la protection de la santé des animaux et la lutte contre les maladies animales transmissibles aux humains ainsi que la protection des ressources végétales contre les organismes nuisibles et les maladies réglementés.</p> <p>L'Agence vient de prendre des mesures en vue d'embaucher de nouveaux superviseurs vétérinaires dans les secteurs de la santé des animaux et de l'hygiène des viandes. Ces superviseurs auront des fonctions de vérification de programme sur une base régionale, ce qui garantira une prestation plus uniforme des programmes d'inspection.</p> <p>L'Agence présentera les résultats des mesures de conformité dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	
	<p>Recommandation 2 - Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en consultation avec le Bureau du vérificateur général du Canada, tiennent des discussions avec</p>	<p>Statu quo : En 2000, l'Agence a modifié sa démarche pour assurer la conformité et l'application de la loi pour ce secteur. La nouvelle démarche d'inspection est fondée sur les dispositions globales</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2002-2003 ne fait mention d'aucune initiative pour améliorer l'évaluation du risque dans le secteur « non enregistré</p>

	<p>ses homologues provinciaux et territoriaux pour trouver et élaborer une méthode favorisant l'évaluation appropriée du risque global du secteur non enregistré au fédéral. Que l'Agence présente le résultat de ces consultations dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>concernant la santé et la salubrité réglementées en vertu de la <i>LAD</i>. Elle est gérée par les Comités scientifiques de l'ACIA, auxquels participent les fonctionnaires de SC, et qui sont chargés d'examiner, annuellement, le risque global au sein du secteur et d'établir les plans d'enquête pluriannuels pour atténuer ces risques.</p> <p>L'Agence croit qu'elle progresse bien dans l'amélioration de sa capacité d'évaluer et de gérer le risque global dans le secteur * non enregistré au fédéral +. Elle continuera, de concert avec les autres ministères, les provinces et les territoires, à améliorer la méthodologie d'évaluation du risque global du secteur * non enregistré au fédéral +. Elle rendra compte des progrès dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003. Le Bureau du vérificateur général en sera tenu au courant.</p>	<p>au fédéral ».</p> <p>Même observation pour le Rapport annuel 2002-2003 de l'ACIA; nous n'avons trouvé aucune mention de consultations fédérales-provinciales-territoriales sur l'évaluation appropriée du risque global des produits alimentaires dans le secteur « non enregistré au fédéral ».</p>
	<p>Recommandation 3 - Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments tienne des discussions avec ses homologues provinciaux et territoriaux concernant leurs responsabilités et rôles respectifs dans la gestion du secteur non enregistré au fédéral. Que l'Agence rende compte des résultats de ces discussions dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Statu quo : Compte tenu du partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux au chapitre de la salubrité et de l'inspection des aliments, l'Agence, en étroite collaboration avec plusieurs comités fédéraux-provinciaux-territoriaux, a conclu un grand nombre d'accords bilatéraux sur le partage du travail avec les gouvernements des provinces et des territoires. Des accords bilatéraux ont été conclus avec toutes les provinces et les Territoires du Nord-Ouest, d'autres sont l'objet de négociations, et cinq viennent d'être mis à jour. Ces dispositions</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport annuel 2002-2003 de l'ACIA. « Dans son plan d'entreprise de 1997, l'Agence avait aussi fait de la coopération intergouvernementale une priorité. À l'échelle multilatérale, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux continuent de travailler à l'établissement d'un système canadien intégré d'inspection des aliments qui tient compte à la fois des besoins des consommateurs et de l'industrie. Depuis 1997, d'importants progrès ont été</p>

		<p>comprennent un certain nombre d'accords cadres bilatéraux visant la coordination des services d'inspection fédéraux, provinciaux et territoriaux et un certain nombre d'accords complémentaires dans des domaines comme la salubrité des aliments, la gestion de la pêche aux fruits de mer, l'inspection des produits laitiers, l'inspection des œufs et des ovo-produits, les établissements alimentaires non enregistrés, les rappels d'aliments, les enquêtes sur les toxi-infections alimentaires, etc.</p> <p>L'ACIA continue de collaborer avec les provinces et les territoires, l'industrie et les autres intervenants et de les consulter sur des questions concernant le secteur non enregistré au fédéral et elle continuera de participer à des organismes de coordination nationaux ainsi qu'à des accords bilatéraux pour faire en sorte que les rôles et les responsabilités demeurent clairs et sont bien compris. Le rapport sur le rendement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 fera état des progrès réalisés.</p>	<p>réalisés sous la forme d'ententes, de normes et de codes de pratique fédéraux, provinciaux et territoriaux dans le domaine de la salubrité des aliments. L'Agence poursuit ces activités importantes.»</p> <p>Cependant, aucune mention particulière des consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le secteur « non enregistré au fédéral » n'a été trouvée.</p>
	<p>Recommandation 4 - Que le ministre de la Santé dépose au Parlement un rapport d'étape produit par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur les diverses initiatives liées à la mise en œuvre d'une approche stratégique globale pour la gestion des produits importés, qui incorporerait les exigences énoncées dans le projet de loi C-80, s'il est mis en vigueur. Que ce rapport d'étape soit déposé au plus tard le</p>	<p>Statu quo : C'est le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire plutôt que le ministre de la Santé qui devrait répondre à cette recommandation. En outre, il faut souligner que la <i>Loi sur la salubrité et l'inspection des aliments au Canada</i> (ancien projet de loi C-80) est mort au Feuilleton au moment du déclenchement des élections, à l'automne 2000. Elle n'a pas été présentée à nouveau.</p> <p>L'Agence a préparé un document de</p>	<p>Confirmation : D'après la réponse de l'ACIA, c'est au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire plutôt qu'au ministre de la Santé que cette recommandation aurait dû être adressée. Il est brièvement question des « contrôles à l'importation » dans la section 3.3.1, « Surveiller l'introduction et la propagation dans le pays des maladies animales réglementées », du</p>

	31 mars 2003.	<p>travail et l'ébauche d'une politique d'importation (octobre 2000) pour donner une orientation stratégique visant à améliorer et à guider l'intégration des divers systèmes de contrôle des importations à l'ACIA. Tandis que les progrès se poursuivent dans tous les secteurs de contrôle des importations, une politique et une stratégie d'importation appliquées à la grandeur de l'Agence orientent les programmes, notamment les programmes de contrôle des importations. On surveillera plus particulièrement la gestion des secteurs suivants : les frontières; les outils utilisés par l'ACIA pourraient atténuer les risques que présentent les flux commerciaux à l'importation; l'information et la technologie; l'introduction de systèmes de gestion de la qualité des importateurs; le maintien du plein avantage des droits internationaux du Canada tout en respectant ses obligations; et la gestion de la chaîne des activités de contrôle de l'inspection de l'ACIA. L'ACIA travaille en étroite collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada sur les questions d'importation.</p> <p>À la suite des événements du 11 septembre, l'attention s'est portée sur les problèmes de frontière et d'inspection. Le budget de 2001 prévoit des ressources additionnelles pour l'ACIA afin qu'elle puisse répondre aux questions de sécurité du public, notamment par des contrôles améliorés aux frontières, des activités de surveillance et de détection accrues et en améliorant sa capacité scientifique et</p>	Rapport sur le rendement 2002-2003
--	---------------	---	--

		<p>ses laboratoires. L'élaboration d'une réponse intégrée de l'ACIA sur ces enjeux contribuera à positionner l'Agence dans l'avenir et à accroître notre capacité de prévoir les changements en cours au Canada et à l'échelle internationale et d'y réagir.</p> <p>Le rapport sur le rendement pour l'année se terminant le 31 mars 2003 fera état des progrès à cet égard.</p>	
	<p>Recommandation 5 - Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments fournisse, dans son rapport annuel, dans le rapport sur les plans et les priorités et dans les rapports sur le rendement au Parlement, de l'information sur les questions et les défis auxquels elle fait face en gestion des ressources humaines, particulièrement sur les besoins actuels et futurs par groupe professionnel, l'évolution des diverses initiatives de recrutement et de formation ainsi que les résultats souhaités et réalisés. Que l'Agence commence à transmettre cette information dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : L'Agence continuera de faire rapport sur les initiatives de gestion des ressources humaines, les produits et les résultats à l'ACIA, à l'aide d'une démarche équilibrée tenant compte tant de nos réalisations en matière de ressources humaines que des secteurs à améliorer. L'Agence a développé la capacité de prévoir et d'évaluer ses besoins de recrutement et de maintien en poste. En janvier 2001, l'ACIA a mené une étude statistique de tous les groupes professionnels, qui a permis de cerner les groupes confrontés aux plus grandes difficultés au chapitre du recrutement et du maintien en poste. On est en train d'élaborer des stratégies ciblées de recrutement et de maintien en poste pour tenir compte des problèmes précis de ces groupes qui revêtent une importance cruciale.</p> <p>Le Programme de formation des agents (PFA) de l'ACIA entame sa deuxième année. Il s'agit d'un programme de formation novateur de 12 mois destiné aux employés intéressés par des postes stimulants et intéressants au sein de l'ACIA. Le programme est constitué de</p>	<p>Confirmation : Voir la section 3.6, « Gestion des ressources humaines », du Rapport sur le rendement 2002-2003 de l'ACIA. Cette section donne un aperçu des ressources, des activités et des résultats indispensables à la réalisation des trois thèmes stratégiques de l'Agence : maintenir une main-d'œuvre qualifiée, attirer et retenir des employés qualifiés et continuer de développer un milieu de travail positif.</p>

		<p>trois affectations de travail dans les divers secteurs d'activité et aux divers endroits géographiques où l'Agence a des bureaux. Les recrues participent également à des affectations d'apprentissage officielles et un mentor leur est affecté. Ce programme a très bien réussi en contribuant aux objectifs de recrutement.</p> <p>L'Agence continue d'apporter des améliorations en vue de créer, à la grandeur de l'ACIA, une démarche de collecte de données sur le recrutement et la formation de manière à pouvoir saisir les données complètes sur la formation nécessaires à l'analyse des conditions commerciales et à des fins de rapport.</p> <p>De plus, notre cadre de mesure du rendement des ressources humaines aide l'Agence à déterminer les besoins à mesurer ainsi qu'une approche uniforme de collecte et d'analyse des données et de production de rapports.</p> <p>Les rapports sur le rendement feront état des résultats pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.</p>	
	<p>Recommandation 6 - Que l'Agence canadienne d'inspection des aliments élabore une stratégie plus officielle pour la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'Analyse des risques et la maîtrise des points critiques. Que l'Agence présente un rapport d'étape concernant cette mise en œuvre dans son rapport sur le rendement au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Statu quo : L'Agence considère que sa stratégie de gestion de la mise en œuvre de la démarche d'Analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) est efficace. La stratégie sur le HACCP de l'Agence comprend une combinaison d'initiatives obligatoires et volontaires d'application, par l'industrie, de systèmes de contrôle fondés sur le HACCP.</p> <p>L'ACIA compte actuellement deux programmes qui incorporent le système HACCP dans leurs exigences. Il s'agit du Programme de gestion de la</p>	<p>Confirmation : Voir la section 3.2.2, « Faire adopter par l'industrie des pratiques de gestion des risques à fondement scientifique », du Rapport sur le rendement 2002-2003 de l'ACIA : « L'Agence fait activement la promotion de l'application des principes de l'Analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (HACCP) pour la viande, le poisson, les produits transformés, les œufs, les produits</p>

		<p>qualité (PGQ) pour le secteur du poisson et des fruits de mer et du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) qui s'applique aux établissements enregistrés de viande, de volaille, de produits transformés, de produits laitiers, de miel, de produits de l'érable et d'œufs. De plus, l'ACIA a aussi participé activement à des initiatives fondées sur le HACCP dirigées par l'industrie, notamment au Programme canadien d'adaptation à la salubrité des aliments et au Programme de salubrité des aliments à la ferme.</p> <p>À l'appui du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), l'Agence, en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et des associations de l'industrie, s'occupe d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de reconnaissance pour les Programmes de salubrité alimentaire à la ferme (PSAF) élaborés par l'industrie. Environ dix associations nationales ont fait connaître leur intention d'adresser leurs demandes à l'ACIA pour qu'elle procède à un examen technique de leur PSAF, d'ici la fin de 2002.</p> <p>Le rapport sur le rendement fera état des progrès pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>laitiers et le miel, ainsi qu'à la ferme. Ces principes à fondement scientifique sont reconnus à l'échelle internationale comme étant les meilleurs pour éviter les problèmes de salubrité des aliments, que ceux-ci soient d'ordre biologique, physique ou chimique. Par le truchement des systèmes HACCP, l'ACIA et l'industrie ont avant tout comme but de détecter et de juguler les dangers dans le processus de production des aliments et d'éviter les problèmes en surveillant ces « points critiques ». Actuellement, les programmes HACCP sont facultatifs sauf pour le poisson, où ils sont obligatoires pour les établissements de traitement du poisson enregistrés au fédéral. De plus, dans le programme Hygiène de la viande, l'ACIA est en train de passer à un système de vérification obligatoire fondé sur le HACCP. »</p>
--	--	---	---

<p>Rapport 17</p> <p>Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et Santé Canada (SC)</p> <p>12/03/2002</p>	<p>Recommandation 2 - Que la Commission canadienne de sûreté nucléaire incorpore dans son rapport de performance annuel le nombre de postes vacants parmi le personnel scientifique et technique pour chaque année ainsi que la durée pendant laquelle ces postes sont demeurés vacants.</p>	<p>Statu quo : Le gouvernement convient de cette recommandation. Il reconnaît le bien-fondé des préoccupations du Comité au sujet du nombre de postes techniques et scientifiques vacants à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), et est conscient de la durée de certaines de ces vacances; il convient que la CCSN doit entretenir des niveaux appropriés de dotation en personnel pour pouvoir exécuter son mandat sans retard.</p> <p>Du côté des rapports au Parlement, le gouvernement entend fournir aux parlementaires et au public de l'information pertinente, exacte, regroupée et récente. Les ministères et organismes, y compris ceux qui ont d'importantes responsabilités de réglementation, sont tenus de fournir des Rapports sur les plans et les priorités (RPP) qui sont déposés devant le Parlement au printemps, et des Rapports ministériels sur le rendement (RMR), déposés à l'automne. Ces rapports font état de tous importants dossiers ou pressions ayant trait à la santé et la sûreté et à d'autres programmes de réglementation. Par suite de la recommandation du Comité, la CCSN inclura des données sur la dotation en personnel à compter du RMR de la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement de la CCSN 2001-2002, p. 9. Aucune mention du nombre de postes techniques et scientifiques vacants ou de la durée des vacances. Le rapport ministériel sur le rendement 2002-2003 donne un aperçu général de la stratégie de maintien de l'effectif de la CCSN. Voir Rapport sur le rendement de la CCSN 2002-2003.</p>
---	---	---	---

	<p>Recommandation 11 - Que Santé Canada prenne toutes les mesures voulues pour combler les postes vacants au sein de ses programmes de réglementation et de surveillance des produits biologiques et qu'il fasse rapport sur les résultats de ces initiatives dans le rapport de rendement annuel qu'il doit déposer au Parlement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Statu quo : Le gouvernement est en faveur de cette recommandation. À Santé Canada, on réévalue constamment les niveaux de dotation et les besoins de recrutement des programmes de réglementation et de surveillance, y compris ceux qui visent les produits biologiques, de façon à rendre possible un ciblage stratégique des nouvelles initiatives. Les directions et directions générales ont mis au point des stratégies de ressources humaines conçues en fonction de leurs besoins particuliers ou sont en train de le faire. Depuis quelques années, des équipes spéciales ont été créées et chargées de certains dossiers de ressources humaines, notamment les activités de recrutement et de dotation en personnel.</p> <p>À la Direction générale des produits de santé et des aliments, on a mené deux grandes initiatives visant à doter des postes de scientifiques et de médecins très spécialisés pour l'évaluation et la réglementation des produits thérapeutiques. On a identifié des dizaines de candidats qualifiés dont certains ont déjà été engagés.</p> <p>Santé Canada publie un</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2001-2002 de Santé Canada - Section VIII : Sommaire exécutif : Réaction au dixième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le Rapport du vérificateur général, octobre 2000 (Santé des Premières nations - suivi)</p> <p>Au cours des trois dernières années, on a procédé à plusieurs changements organisationnels dans le but de renforcer la réglementation et la surveillance des produits biologiques au sein de la Direction générale des produits de santé et des aliments (DGPSA). Ces changements organisationnels ont entraîné la création de directions (la Direction des produits biologiques et des thérapies génétiques (DPBTG), la Direction des produits de santé commercialisés (DPSC) et l'Inspectorat) qui ont, au cours de la dernière année, concentré leurs efforts sur leur réorganisation, leur croissance et la dotation des postes vacants au sein de leurs programmes respectifs de réglementation et de surveillance concernant les produits biologiques.</p> <p>La DGPSA a entrepris la mise en place de plusieurs mesures qui se sont révélées efficaces pour doter les postes vacants.</p>
--	--	---	---

		<p>Rapport sur les plans et priorités chaque année, au moment où le gouvernement présente au Parlement son plan de dépenses et le budget principal des dépenses. Dans ce rapport, on décrit brièvement les priorités des programmes de réglementation de la santé et de la sûreté. Les réalisations de SC se trouvent dans son Rapport ministériel sur le rendement.</p>	
			<p>L'Initiative des ressources humaines, dirigée conjointement par la DPBTG, la DPSC et l'inspectorat de la DGPSA, a pris fin durant cette période. Elle avait pour but d'accélérer la dotation à l'interne et le recrutement de personnel hautement qualifié de façon à combler rapidement les nombreux postes et à pouvoir ainsi exécuter les programmes efficacement.</p> <p>Ces directions ont déployé beaucoup d'efforts pour tenir conjointement des concours génériques. Ces grands concours internes et externes ont servi à repérer une trentaine d'évaluateurs biomédicaux et une quarantaine de médecins. Au cours de cette période, 11 évaluateurs biomédicaux et 12 médecins ont été recrutés et nommés. La plupart des candidats qui restent seront disponibles pour les futurs postes vacants.</p> <p>D'autres concours internes et externes tenus pour doter les postes vacants ont permis de nommer plus de 25 employés qualifiés.</p> <p>On a procédé à la nomination interne ou externe de certaines personnes sans tenir de concours, dans les cas où cette démarche était jugée dans l'intérêt de la fonction publique. Pour doter les postes dans les secteurs où une pénurie de personnel avait été établie, on a recruté une quinzaine de candidats qualifiés à l'occasion de salons de l'emploi ou à partir</p>

			<p>du répertoire de Santé Canada en sciences et technologie ou d'autres sources. De plus, une dizaine d'étudiants qui avaient travaillé pour le Ministère dans le cadre d'un programme de stages ont été recrutés à la fin de leurs études au moyen des mécanismes de transition pour les étudiants.</p>
			<p>On a tenu d'autres concours durant cette période pour doter les postes vacants. Le processus devrait bientôt prendre fin.</p> <p>Au cours de l'année financière 2002- 2003, on est passé de 180 à 217 postes comblés au sein de la DPBTG. La Direction a lancé de son propre chef plusieurs concours, ce qui lui a permis de doter certains postes vacants. On continue d'accorder une attention particulière à la dotation afin de s'adapter aux phénomènes d'attrition et de mouvance interne et de remédier aux lacunes sur le plan de l'expertise.</p> <p>Au chapitre de la dotation à court terme, la DPSC continuera d'accorder la priorité au recrutement et à la nomination de médecins et d'autres spécialistes qui oeuvrent dans des domaines où une pénurie a été enregistrée. La Direction a tiré le meilleur parti possible des concours conjoints visant à embaucher des médecins et des évaluateurs biomédicaux. Le personnel de la Division des produits biologiques et biotechnologiques de la DPSC est passé d'environ 23 à 25 membres.</p> <p>À l'échelle des centres nationaux de coordination et des centres opérationnels régionaux, l'Inspectorat de la DGPSA compte 14 postes relatifs aux produits biologiques. Tous ces postes sauf deux sont dotés de façon permanente. Des concours ou d'autres projets visant à pourvoir en permanence aux postes vacants sont prévus ou en cours.</p>

Rapport 20 Ministère de la Défense nationale (MDN) 07/05/2002	Recommandation 5 - Que le ministère de la Défense nationale inclue un résumé des résultats de toutes les vérifications internes de ses systèmes d'information de gestion dans ses rapports annuels sur le rendement, en commençant par son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003.	Acceptée : À compter de la fin de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2003, les principales vérifications internes seront mentionnées dans le rapport sur le rendement ministériel de la Défense nationale. Des versions résumées et intégrales des rapports seront disponibles sur Internet à l'adresse www.forces.ca/crs/home/report/products_f.htm .	Confirmation : Un sommaire des résultats des vérifications internes sur les systèmes d'information de gestion se trouve sur Internet à l'adresse www.forces.ca/crs/home/reports .
	Recommandation 6 - Que le ministère de la Défense nationale établisse des normes sur l'état de préparation et de maintenance de son équipement le plus important et fasse état de son rendement par rapport à ces normes dans son rapport annuel sur le rendement à la Chambre des communes. Le premier de ces états doit figurer dans le rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003 et doit comprendre une analyse des mesures prises pour corriger tout rendement qui n'a pas été à la hauteur des attentes.	Acceptée : Le ministère de la Défense nationale travaille à intégrer plusieurs systèmes d'évaluation et de compte rendu de l'état de préparation des Forces canadiennes. Un cadre de travail qui s'inspire du Rapport annuel sur les plans et les priorités et du Plan de la Défense a été établi. Les travaux se concentrent maintenant sur la mise en place des procédures et des mécanismes de reddition de comptes qui permettront de déployer un système de compte rendu de l'état de préparation à la grandeur des Forces canadiennes. Ce système fixera des mesures claires et normalisées de l'état de préparation opérationnelle et de la maintenance des principaux équipements en service. La capacité du Ministère de suivre de façon holistique le rendement de l'équipement par rapport à des normes d'état de	Pas de confirmation : Certains renseignements sur les initiatives en cours dans le domaine de la gestion du matériel (http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/00native/rep-pub/ddm/dpr/dpr2004/j-matMang_f.asp) et (http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/ddm/dpr2004/matMang_f.asp), mais aucun renseignement précis sur les normes relatives à l'état de préparation et à la maintenance.

		<p>préparation et de maintenance préétablies sera facilitée par la mise en application du Système d'information - Soutien et acquisition du matériel (SISAM). La mise en œuvre intégrale du SISAM devrait être achevée d'ici à 2006.</p> <p>Une grande partie des travaux en cours concernant la production de rapports sur l'état de préparation peut être liée au Cadre de mesure du rendement du Ministère, également en voie d'élaboration. Ce système n'est pas encore entièrement opérationnel, mais il continue d'évoluer, et les progrès de sa mise en œuvre se refléteront dans les futurs rapports annuels sur le rendement.</p> <p>Les Forces canadiennes procèdent à des évaluations annuelles de l'état de préparation des unités dont le rendement doit être examiné en fonction des exigences opérationnelles. Certains renseignements sur l'état de préparation sont déjà intégrés au Rapport annuel sur le rendement du Ministère et au Rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense sur les Forces canadiennes. Le ministère de la Défense nationale étudie comment il serait possible d'améliorer les comptes rendus de l'état de préparation dans ces rapports.</p>	
--	--	--	--

		<p>Il a d'ailleurs l'intention d'apporter des changements dès la fin de l'exercice se terminant le 31 mars 2003, puis d'en arriver progressivement à un compte rendu plus détaillé au fil des années subséquentes.</p>	
	<p>Recommandation 8 - Que le ministère de la Défense nationale mesure et évalue ses efforts pour améliorer la gestion de son équipement en service et en rende compte à la Chambre des communes dans ses rapports annuels sur le rendement. Ces comptes rendus doivent préciser chacune des mesures prises à cet effet, et le premier doit paraître dans le rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement a à cœur de fournir en temps voulu au Parlement et à tous les Canadiens une information claire et significative sur l'efficacité de ses programmes et de ses politiques. Par conséquent, le ministère de la Défense nationale préparera une évaluation sommaire des résultats de ses efforts d'amélioration de la gestion de l'équipement en service, et inclura cette évaluation dans ses futurs rapports annuels.</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement du MDN 2002-2003, partie V : Rapports d'ensemble renferme certains renseignements sur les initiatives de diversification des modes de prestation des services, sur les acquisitions et la passation des marchés, sur la gestion du matériel, sur la Stratégie de développement durable et sur les réservoirs à carburant présents sur les propriétés du MDN. Mais nous n'avons pas vu d'évaluation sommaire des efforts faits pour améliorer la gestion de l'équipement en service.</p>

<p>Rapport 21</p> <p>Transports Canada (TC)</p> <p>07/05/2002</p>	<p>Recommandation 7 : Qu'après la reprise des négociations de baux et leur signature, Transports Canada fournisse, dans son rapport annuel sur le rendement, les détails des nouveaux baux, en indiquant en quoi ils diffèrent des précédents, en justifiant toute augmentation ou diminution de loyer par rapport à la juste valeur marchande, en montrant comment les changements influent sur les mouvements de trésorerie cumulatifs du Ministère et de l'État et prouve également que chaque bail renégocié est équitable, uniforme, cohérent et juste par rapport aux autres.</p>	<p>Acceptée : La recommandation du Comité est conforme à l'opinion de Transports Canada. L'examen de la politique des loyers des aéroports nationaux permet de déterminer si la politique assure un niveau approprié d'équité et d'uniformité pour toutes les parties en cause (c.-à-d., administrations aéroportuaires, transporteurs et contribuables) et de déceler l'incidence financière de tout changement proposé à la politique des loyers pour ce qui est des recettes du gouvernement au chapitre des loyers. Dans ce contexte, le Cabinet aura approuvé les paramètres de tous les rajustements clés aux baux des aéroports avant que ces activités n'aient été menées.</p> <p>Le Ministère rendra compte de la nature des principales différences découlant de formules de location existantes ou modifiées s'appliquant aux administrations aéroportuaires et du raisonnement sous-jacent. Non seulement Transports Canada informera le Cabinet, mais il fournira aussi des renseignements pertinents dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR), le Rapport sur les plans et les priorités et / ou le Rapport annuel, selon le cas.</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur le rendement de Transports Canada 2002-2003, tableau K.</p> <p>Très peu d'information ou d'analyse sur les baux dans le document.</p>
--	--	--	---

	<p>Recommandation 10 :Que Transports Canada informe le Parlement sur ses plans de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général dans son rapport annuel sur les plans et les priorités, ainsi que sur les résultats réalisés dans le cadre de ces plans dans son rapport annuel sur le rendement. Ces exigences doivent commencer à s'appliquer dans le rapport sur le rendement du Ministère pour l'exercice 2003-2004.</p>	<p>Statu quo : Transports Canada rend compte actuellement tous les ans, directement au BVG, de l'état d'avancement de la mise en œuvre par rapport aux recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général. Le BVG en rend alors compte au Parlement. Conformément à notre réponse aux recommandations 5, 6, 7 et 8 ci-dessus, le Ministère propose d'inclure, dans le document approprié, des renseignements pertinents sur les initiatives actuelles et prévues se rapportant aux cessions d'aéroports et les renégociations de baux.</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 de Transports Canada, 2.0 Sommaire du rendement du Ministère. Pas de mention des recommandations du BVG, mais certaines sections du rapport font état du lien entre les résultats stratégiques de Transports Canada et les priorités du gouvernement. De plus, l'annexe 5.5 présente un tableau de concordance entre les enjeux stratégiques et les secteurs d'activité. Pas de mention des cibles de rendement.</p>
<p>Rapport 22 Ministère des Pêches et des Océans (MPO) 22/05/2002</p>	<p>Recommandation 2 : Que le ministère des Pêches et des Océans commence à fournir au Parlement des données exactes et fiables sur les plans et les priorités de sa flotte de même que sur son rendement dans tous les documents qu'il doit lui présenter, en commençant par son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002. Les rapports sur le rendement doivent notamment inclure une discussion franche des lacunes observées sur le plan du service, des raisons de ces lacunes et des mesures prévues ou déjà prises pour les combler.</p>	<p>Acceptée : Ici encore, le gouvernement approuve la recommandation mais estime que la fourniture de ces renseignements pour les années antérieures à 2002 pose un problème puisque ceux-ci sont limités et incomplets. Le Ministère fournira toutefois des renseignements mettant en lumière le rendement de la flotte, en commençant par le rapport ministériel sur le rendement (RMR) pour la période se terminant le 31 mars 2003. Quant au RMR pour la période se terminant le 31 mars 2002, il a préparé le</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2002-2003 du MPO, section 3, fait mention de la gestion des actifs de la flotte, mais on ne peut obtenir d'autres renseignements que sur demande. L'information sur le rendement inclut des résultats qui lient les intrants aux activités et aux extrants (mais sans explications pour justifier le lien et sans que soient données les cibles de rendement). Le gros de l'information sur le rendement se présente sous forme de statistiques descriptives. Dans son rapport de décembre 2002, la vérificatrice générale du Canada a formulé des recommandations sur les moyens que pourrait prendre le Ministère pour améliorer son rendement dans ces secteurs. Après les avoir examinées, le Comité permanent des comptes publics a produit ses propres recommandations. Le Ministère élabore actuellement une réponse aux recommandations du Comité en vue de la déposer au Parlement à l'automne 2003.</p>

		<p>terrain en englobant une section portant sur la flotte et en signalant que le Ministère approuvait les recommandations du Comité. Les documents de responsabilisation subséquents (les rapports sur les plans et les priorités (RPP) et les RMR) fourniront également des renseignements sur les plans et les priorités ainsi que le rendement de la flotte. Ces plans et priorités seront en évidence dans le rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004. Le RMR pour la période se terminant le 31 mars 2003 fera tout d'abord état des lacunes du service en les divisant en deux volets : premièrement, la lacune dans le service du programme exigeant la participation de la flotte, et deuxièmement, la lacune en matière de service à cause du manque de capacité de la flotte.</p>	
--	--	---	--

	<p>Recommandation 3 : Que le ministère des Pêches et des Océans fournisse, dans ses rapports sur le rendement, de l'information sur les résultats obtenus grâce aux mesures prises en réponse aux observations et aux recommandations du Chapitre 31 du rapport de décembre 2000 du vérificateur général du Canada. L'information devrait être directement reliée au plan d'action établi par le Ministère et commencer à être fournie avec le rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2002.</p>	<p>Acceptée : Cette recommandation est approuvée et le travail a progressé en matière d'examen de toutes les questions soulevées. En ce qui a trait aux résultats obtenus à ce jour, le MPO a, dans les domaines suivants :</p> <p>Gestion du cycle de vie du matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaboré et mis en œuvre un système de gestion technique et commerciale comprenant des règles commerciales nationales, des modèles d'établissement des coûts, des processus de planification du soutien technique, un outil de comptabilité analytique et des systèmes de gestion du rendement; déployé le Système d'information de gestion de l'entretien (MIMS) en des lieux terrestres et à bord de certains navires; élaboré un cadre de gestion des catégories de biens et un guide de gestion du cycle de vie du matériel; mis au point un outil d'analyse des options en matière de prestation des services. <p>Cadre de planification pluriannuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> pris, grâce à des accords de service, des engagements à l'égard du Programme de la flotte, d'une durée de trois à cinq ans. <p>Plan d'immobilisations à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> instauré un processus de planification des immobilisations plus rigoureux, dont fait maintenant partie un « centre d'expertise » pour les 	<p>Confirmation : Rapport ministériel sur le rendement 2001-2002 du MPO, p. 18-19. Traite expressément de la réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général et du Comité des comptes publics. Toute une section du rapport porte sur le rendement du Ministère par grand thème ou par secteur d'activité : gestion et protection des ressources halieutiques, sécurité maritime, commerce maritime et mise en valeur des océans, etc. Une partie de l'information sur le rendement se présente sous forme de statistiques descriptives.</p> <p>Le Rapport sur le rendement 2002-2003 donne des renseignements sommaires sur le rendement, les modèles logiques ministériels qui décrivent les priorités et les objectifs, les interrelations entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats. Une partie de l'information sur le rendement se présente sous forme de statistiques descriptives.</p>
--	--	--	---

		<p>établi un réseau de clients et de régions dans le cadre d'un processus appliquant des critères relatifs à l'ordre de priorité des projets;</p> <p>mis à jour l'analyse financière des projets.</p> <p>Cadre intégré de gestion de l'information :</p> <p>clarifié les renseignements à réunir et normalisé les critères d'utilisation de ce cadre;</p> <p>en ce qui a trait à la gestion des salaires de la flotte, instauré un usage uniforme et complémentaire de systèmes d'information connexes comme le Système de gestion de l'information sur les salaires (SGIS)/MariTime.</p> <p>Cadre financier :</p> <p>calculé le total des coûts de la flotte pour établir les besoins financiers, en se fondant sur la validation des chiffres de 2000-2001;</p> <p>normalisé les pratiques comptables et d'établissement de rapports à l'AC et dans les régions;</p> <p>instauré une nouvelle méthode de financement (frais fixes/variables) de la flotte, dans laquelle les frais fixes occasionnés par la fourniture d'un navire sont imputés aux services votés, et les programmes ont les fonds nécessaires pour utiliser celui-ci.</p>	
--	--	---	--

		Accords de service : élaboré un cadre normalisé pour les accords de service à conclure avec tous les clients.	
Rapport 23 Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) 04/06/2002	Recommandation 1 : Le Comité recommande que l'Agence des douanes et du revenu du Canada intègre à son rapport sur les plans et les priorités, à partir de celui portant sur l'exercice se terminant le 31 mars 2003, une section sur les problèmes que posent les traités fiscaux internationaux et qu'elle y indique le nombre des traités en cours de renégociation, les problèmes qui restent à résoudre et, dans la mesure du possible, le montant estimatif des cotisations de l'impôt sur le revenu qui reste à percevoir sur le revenu des non-résidents.	Acceptée : L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) accepte de commencer à faire partiellement rapport de la manière recommandée pour l'exercice 2003-2004. L'ADRC entreprendra de faire rapport sur les méthodes, outils et stratégies utilisés pour cerner et contrer les mécanismes de planification fiscale à l'étranger. Elle commencera également à faire rapport sur le nombre de conventions dont elle assure l'application et sur le nombre de conventions en cours de négociation. Aux fins de ces rapports, « revenu des non-résidents » s'entend, pour l'ADRC, d'un revenu gagné à l'étranger par des résidents du Canada et, à ce titre, l'ADRC fera également rapport sur les impôts en jeu dans les cas où elle a constaté l'utilisation de mécanismes de planification fiscale à l'étranger. L'ADRC commencera à faire rapport sur le sujet dans le plan d'entreprise pour l'exercice 2003-2004. Le rôle que joue principalement l'ADRC au chapitre des	Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 de l'ADRC, p. 1-31. L'information demandée sur les traités fiscaux internationaux se trouve à la page 31 du rapport sur le rendement.

		<p>conventions est de nature administrative. L'ADRC conseille le ministère des Finances quand des problèmes surviennent dans l'application des dispositions d'une convention ou quand un projet de convention fiscale est en cours de négociation. Une fois les négociations entamées, l'ADRC travaille en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour veiller à ce que ses intérêts soient protégés. C'est au ministère des Finances qu'il revient d'envisager d'engager des négociations afin de modifier une convention.</p> <p>La négociation des conventions fiscales, à l'instar de toute négociation, repose sur un équilibre fragile de concessions mutuelles. Faire rapport sur les problèmes qui restent à résoudre dans le contexte de la négociation d'une convention est inconvenant et pourrait affaiblir la position du Canada à la table de négociation.</p> <p>Enfin, cerner les lacunes apparentes des conventions et en faire état réduirait la capacité du gouvernement de faire respecter la loi, de protéger l'intégrité de l'assiette fiscale du Canada et d'assurer la confidentialité.</p> <p>En conséquence, nous ferons partiellement rapport sur le</p>	
--	--	---	--

	<p>Recommandation 2 : Le Comité recommande que l'Agence des douanes et du revenu du Canada intègre à son rapport sur le rendement, à partir de celui portant sur l'exercice se terminant le 31 mars 2003, une section sur les problèmes que posent les traités fiscaux internationaux et qu'elle y indique le nombre des négociations qui ont abouti, de même que les problèmes réglés et ceux qui exigeront d'autres pourparlers, ainsi que le montant total de l'impôt perçu auprès de non-résidents et le montant estimatif des cotisations de l'impôt sur le revenu qui reste à percevoir sur le revenu des non-résidents.</p>	<p>sujet à partir du plan d'entreprise portant sur l'exercice 2003-2004.</p> <p>Acceptée : L'ADRC accepte de commencer à faire partiellement rapport de la manière recommandée pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003. L'ADRC entreprendra de faire rapport sur les méthodes, outils et stratégies utilisés pour cerner et contrer les mécanismes de planification fiscale à l'étranger. Elle commencera également à faire rapport sur le nombre de conventions dont elle assure l'application et sur le nombre de conventions en cours de négociation. Comme pour la première recommandation, aux fins de ces rapports, « revenu des non-résidents » s'entend, pour l'ADRC, d'un revenu gagné à l'étranger par des résidents du Canada et, à ce titre, l'ADRC fera également rapport sur les impôts en jeu et le montant des nouvelles cotisations établies dans les cas où elle a constaté l'utilisation de mécanismes de planification fiscale à l'étranger. L'ADRC fera également rapport sur le montant de l'impôt perçu auprès de non-résidents qui ont gagné des revenus au Canada. Enfin, comme c'était le cas pour la première recommandation, il</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2002-2003 de l'ADRC, p. 1-46. L'information demandée se trouve à la rubrique « Initiatives visant l'observation des règles fiscales au niveau international et dans le commerce électronique ».</p>
--	---	---	---

		ne convient pas de faire état des problèmes non résolus dans le contexte de la négociation de conventions. C'est pourquoi le gouvernement ne fera pas rapport à ce sujet. En conséquence, l'ADRC commencera à faire partiellement rapport sur le sujet pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.	
<p>Rapport 24</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Commission de la fonction publique (CFP)</p> <p>04/03/2002</p>	<p>Recommandation 9 - Que le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique consolident le contenu de leurs documents redditionnels qui ont trait aux questions de gestion des ressources humaines, en insistant en particulier sur les résultats de leurs activités de gestion des ressources humaines et que ces rapports contiennent des renseignements sur les résultats attendus et obtenus. Que ces organismes commencent à présenter ces nouveaux renseignements dans ce nouveau format pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement partage l'avis du Comité permanent des comptes publics selon lequel il est souhaitable de fixer comme objectif l'amélioration des rapports sur les ressources humaines qui sont présentés au Parlement. À cette fin, le SCT et la CFP ont consolidé le contenu de leurs principaux documents redditionnels.</p> <p>Le Rapport sur les plans et priorités du SCT pour 2002-2003 s'inspire des principes en matière de rapport qui ont été établis l'an dernier et introduit la notion de résultat stratégique à titre de mécanisme principal de présentation des plans et des priorités pour les trois prochaines années. Il présente en outre une nouvelle terminologie normalisée pour la gestion axée sur les résultats et les rapports à cet égard. En outre, le rapport contient des liens avec des sites Web</p>	<p>Confirmation : Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 de la CFP, section III. Rapport sur le rendement 2002-2003 de la CFP, annexe 1.</p> <p>La CFP définit les objectifs stratégiques généraux ainsi que les sommes allouées et fait état des mesures à prendre dans la période de planification 2002-2003. Le rapport sur le rendement de la CFP compare les objectifs stratégiques et les résultats généraux. Les rapports ministériels sur le rendement exposent le contexte dans lequel les résultats sont obtenus et renferment une section sur les défis et les améliorations prévues. Certaines données statistiques sur le rendement sont fournies. Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 du SCT, section III, p. 12. Rapport sur le rendement 2002-2003 du SCT, section II, p. 25.</p> <p>Le rapport sur le rendement du SCT fait état du rendement par résultat stratégique, et notamment du contexte et des partenaires. Il présente très peu de données quantitatives sur le rendement, mais les extraits et les résultats sont difficiles à mesurer dans le domaine de l'élaboration des politiques.</p>

		<p>permanents de manière à fournir des renseignements supplémentaires et plus détaillés sur les programmes.</p> <p>À l'avenir, le Rapport ministériel sur le rendement du SCT mettra l'accent sur les résultats et le rendement connexe relatif aux engagements antérieurs, situera le rendement en contexte et établira des liens avec les résultats. Ces efforts, jumelés aux améliorations de la fonction de contrôleur moderne, auront pour effet de renforcer et de clarifier les responsabilités.</p> <p>Parallèlement aux travaux entrepris par le SCT, la CFP a commencé à réorienter son Rapport annuel et son Rapport ministériel sur le rendement pour l'exercice 2000-2001 dans le but de consolider ces documents redditionnels présentés au Parlement. Le premier porte sur la santé du système de dotation, tandis que le second traite des résultats que la CFP, en sa qualité d'organisation, a atteints dans le cadre de ses efforts délibérés de mieux servir les clients, les intervenants et, au bout du compte, l'ensemble de la population canadienne. De plus, la CFP continue de tenir le Parlement au courant des questions exigeant son attention. Son dernier rapport sur ce sujet</p>	
--	--	--	--

		est intitulé « La voie future : Défis du recrutement et du maintien en poste à la fonction publique ».	
--	--	--	--

Comité permanent des comptes publics, 37^e législature, 2^e session			
Numéro du rapport, ministère ou organisme concerné et date de dépôt à la Chambre des communes	Numéro de la recommandation, mesure demandée par le Comité permanent des comptes publics et date cible de mise en œuvre	Réponse du gouvernement correspondant à la recommandation du Comité	Confirmation des mesures

Voir les rapports du Comité et les réponses correspondantes du gouvernement pour la 37^e législature (2^e session) sur le site Web suivant : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeelist.aspx?lang'2&parises'372&jnt'0&selid'e24_&com'3275.

Rapport 4 Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) 01/05/2003	Recommandation 1 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor incorpore dans son rapport sur le rendement une section contenant des renseignements sur l'avancement à l'échelle de l'administration fédérale de la Stratégie d'information financière et de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, mettant en évidence les réalisations, identifiant les défis importants à relever, et décrivant les initiatives correctrices ainsi que leurs calendriers de mise en œuvre. Que le	Acceptée : La mise en œuvre réussie de la Stratégie d'information financière a été annoncée dans le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor en 2000-2001. Dans le cadre de ses principales responsabilités, le Secrétariat du Conseil du Trésor continue de soutenir la Stratégie d'information financière par l'examen continu et la mise en œuvre de politiques comptables, la formation et l'examen de la qualité des données financières. Les modifications qui devront être apportées aux pratiques de gestion pour tirer pleinement avantage de la	Pas de confirmation : Rapport sur le rendement 2002-2003 du SCT . Pas de mention de la Stratégie d'information financière. L'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur est mentionnée à quelques reprises, mais on ne donne pas, ou à peu près pas, d'information sur les résultats obtenus, les défis ou les calendriers de mise en œuvre.
--	--	--	---

	<p>Secrétariat du Conseil du Trésor commence à rendre compte de l'avancement à l'échelle de l'administration fédérale des deux initiatives dans son rapport sur le rendement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Stratégie d'information financière s'inscrivent maintenant dans le cadre du processus à long terme de mise en œuvre de la modernisation de la fonction de contrôleur.</p> <p>Le gouvernement convient que le Secrétariat du Conseil du Trésor doit rendre compte de l'avancement, à l'échelle de l'administration fédérale, de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a communiqué, dans son dernier Rapport ministériel sur le rendement (2001-2002), les résultats préliminaires de la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur à l'échelle de l'administration fédérale, et il continuera de le faire pendant toute la durée du projet.</p> <p>Les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement comprennent une section consacrée aux initiatives à l'échelle de l'administration fédérale et aux questions de gestion. Cette section souligne l'importance, pour les ministères, de fournir aux parlementaires et aux</p>	
--	--	---	--

		<p>citoyens des renseignements sur les sujets qui touchent l'ensemble du gouvernement et les principales initiatives de gestion qui permettent de soutenir <i>Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes</i>, et de souligner les mesures prises par les organisations dans le but d'établir une culture et un milieu propices à la modernisation de la fonction de contrôleur.</p>	
<p>Rapport 6</p> <p>Agence de promotion économique du Canada atlantique</p> <p>12/12/2002</p>	<p>Recommandation 1 : Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique établisse des cibles de rendement pour son portefeuille de contributions remboursables de sorte que soient établies des cibles pour les recouvrements, les comptes en souffrance, les radiations et la gamme de risques que comporte le reste du portefeuille et communique ses cibles dans son Rapport sur les plans et les priorités dès le rapport de 2004.</p> <p>Recommandation 2 : Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</p>	<p>Réponse globale : 1 : Acceptée, 2 : Statu quo : En 1995, l'Agence a lancé son Programme de développement des entreprises afin d'apporter une aide directe sous forme de prêts remboursables pour la mise sur pied, l'agrandissement et la modernisation de petites et moyennes entreprises. La politique de remboursement des contributions de l'APECA est conforme à la politique de remboursement du Conseil du Trésor de 1990 et aux restrictions ministérielles supplémentaires mises en place en 1995 et en 1996. L'Agence s'attend à un remboursement complet lorsqu'elle conclut chacun des contrats relatifs aux contributions remboursables</p>	<p>1 : Confirmation; 2 : confirmation : Voir Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de l'APECA, p. 32, 33, 45 et 46. Rapport sur le rendement 2003-2004 de l'APECA. L'information sur les contributions remboursables, p. ex. sur la taille du portefeuille de prêt, les recouvrements et les radiations, est accessible sur le site web de l'APECA, qui est mis à jour tous les mois.</p>

	<p>fasse état de son rendement par rapport aux cibles établies pour son portefeuille de contributions remboursables dans ses rapports sur le rendement ministériel annuel, et ce dès le rapport couvrant la période se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>et aucune nouvelle aide financière n'est approuvée pour des clients existants s'ils ne sont pas à jour dans leurs rapports et leurs remboursements. Toutefois, la réalité et l'incertitude économiques font toujours en sorte qu'un certain pourcentage de clients sont incapables de rembourser au complet les prêts qu'on leur a consentis. Dans de tels cas, l'APECA applique les pratiques commerciales de recouvrement des créances, ce qui pourrait mettre en cause la sous-section du recouvrement au Siège social, pour tenter de récupérer le reste des fonds dus à l'Agence.</p> <p>L'Agence a recouvré environ quatre-vingt pour cent (80 %) des remboursements annuels à date fixe prévus pour les deux dernières années. Environ quinze pour cent (15 %) de ces recettes prévues ont été reportées à des années futures, et environ cinq pour cent (5 %) représentent des contrats non exécutés et des radiations. On s'attend que la valeur des sommes recouvrées à l'égard des contributions remboursables aux termes du PDE dépasse les prévisions initiales dans</p>	
--	---	--	--

		une proportion de 10 % et qu'elle totalise environ 44,8 millions de dollars pour l'exercice 2003-2004.	
--	--	--	--

		<p>Les fonctionnaires de l'APECA ont également analysé la gamme de risques du portefeuille de contributions remboursables de l'Agence au cours des dernières années et ils ont découvert que l'APECA est devenue peu encline à courir des risques. Au cours des prochains mois, l'évaluation récente du Programme de développement des entreprises fournira un bon point de départ pour les discussions sur la gamme de risques et l'établissement d'objectifs de rendement.</p> <p>L'Agence a calculé que le taux cumulatif de contrats en souffrance et de radiations depuis 1995 s'établit à 12 % (71,2 millions de dollars sur un total de 571,5 millions de dollars en dépenses engagées à ce jour) et que la moyenne annuelle des taux combinés des comptes en souffrance et des radiations au cours des quatre dernières années s'établissait à 4,3 % (4,8 % pour l'exercice 2001-2002). L'APECA prévoit radier environ 18 millions de dollars</p>	
--	--	---	--

		<p>au cours de l'exercice 2003-2004. Pour ce qui est de la gamme de risques de l'Agence, l'APECA prévoit la gamme de risques suivante, pour l'exercice 2003-2004 :</p>																			
		<table border="1" data-bbox="814 435 1150 841"> <thead> <tr> <th><i>Taux de risque</i></th> <th><i>Actuel</i></th> <th><i>Gamme de risques prévue</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Faible</td> <td>14 %</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>Faible à moyen</td> <td>29 %</td> <td>25 %</td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>35 %</td> <td>35 %</td> </tr> <tr> <td>Moyen à élevé</td> <td>16 %</td> <td>25 %</td> </tr> <tr> <td>Élevé</td> <td>6 %</td> <td>5 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tel que demandé par le Comité permanent dans son sixième rapport, les renseignements qui précèdent ont été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence pour l'exercice 2003-2004.</p>	<i>Taux de risque</i>	<i>Actuel</i>	<i>Gamme de risques prévue</i>	Faible	14 %	10 %	Faible à moyen	29 %	25 %	Moyen	35 %	35 %	Moyen à élevé	16 %	25 %	Élevé	6 %	5 %	
<i>Taux de risque</i>	<i>Actuel</i>	<i>Gamme de risques prévue</i>																			
Faible	14 %	10 %																			
Faible à moyen	29 %	25 %																			
Moyen	35 %	35 %																			
Moyen à élevé	16 %	25 %																			
Élevé	6 %	5 %																			
<p>Recommandation 6 : Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique communique au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes le contenu des évaluations du Programme de</p>	<p>Réponse globale : 6 : Acceptée, 7 : Acceptée, 8 : Acceptée : Comme demandé, l'Agence fournira au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des copies des deux évaluations, celle du Programme de</p>	<p>6 : confirmation; 7 : confirmation; 8 : confirmation :</p> <p>Le site Web présente en version électronique des rapports qui évaluent la pertinence, l'efficacité et la rentabilité des programmes de l'APECA de 2000 à 2006. De nombreux rapports donnent une liste d'observations et de recommandations, mais seulement quelques-uns sont accompagnés d'une réponse de la direction</p>																			

	<p>développement des collectivités et des corporations locales de développement des entreprises après que celles-ci seront terminées.</p> <p>Recommandation 7 : Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique fournisse des détails sur les mesures qu'elle compte prendre pour répondre aux évaluations du Programme de développement des collectivités et des corporations locales de développement des entreprises dans son Rapport sur les plans et les priorités pour 2004.</p> <p>Recommandation 8 : Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique fasse état des résultats des changements apportés à la conception et à l'application du Programme de développement des collectivités et des ententes et relations avec les corporations</p>	<p>développement des entreprises et celle des corporations locales de développement économique (CLDE), à leur achèvement. En outre, on fournira au Comité permanent un plan d'action de l'Agence visant à donner suite aux recommandations découlant des deux évaluations. L'évolution du Programme de développement des entreprises à la suite des modifications apportées en réaction à l'évaluation, et de toute autre modification du programme, ainsi que les rapports de l'Agence avec les corporations locales de développement économique, continueront de figurer dans le rapport sur les plans et les priorités et dans le rapport ministériel annuel sur le rendement préparés par l'Agence. Les résultats ciblés pour le PDE et les CLDE continueront d'être inclus dans les rapports sur les plans et les priorités de l'Agence, et la mesure dans laquelle ces résultats auront été atteints sera indiquée dans les rapports sur le rendement.</p>	<p>et d'un plan d'action.</p> <p>Pour consulter les résultats des rapports d'évaluation, voir les sites Web suivants de l'APECA sur le Programme de développement des entreprises et les corporations locales de développement économique.</p>
--	--	--	--

	<p>locales de développement des entreprises dans ses rapports sur le rendement et ce dès celui portant sur la période se terminant le 31 mars 2004.</p>		
	<p>Recommandation 9 - Que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique élabore des directives claires sur la communication de données, la responsabilité, la transparence et la protection de l'intérêt public à l'égard de tous ses programmes, mentionne ces directives dans son Rapport sur les plans et les priorités pour 2004 et commence à faire état du respect de ces directives dans ses rapports sur le rendement, et ce dès celui portant sur la période se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>Statu quo : L'Agence a fait de la reddition de comptes, de la responsabilisation, de la transparence et de la protection des intérêts publics les fondements de la méthode de gestion axée sur les résultats qu'elle a adoptée aux fins de la planification, du suivi, de la vérification et de l'évaluation des programmes. Il convient de noter que l'Agence a obtenu le prix inaugural 2001 de la FCVI et du Conseil du Trésor du Canada pour la poursuite de l'excellence dans les rapports publiés sur la performance. Cela étant dit, l'Agence continuera de viser l'excellence dans son approche de rapports axés sur les résultats. On est en train de mettre à jour la Politique d'examen de l'Agence afin de tenir compte des avis du Conseil du Trésor. Une partie spéciale sur les Services d'examen a été ajoutée au RPP de 2003-2004, ainsi qu'un tableau énonçant les détails</p>	<p>Confirmation : Le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de l'APECA (voir p. 45-46) explique brièvement que l'Agence se sert des rapports de vérification et d'évaluation pour améliorer la gestion et la réalisation de ses programmes. Il indique aussi que des résumés de ces rapports sont affichés sur le site Web de l'APECA.</p>

		du Plan d'examen de l'Agence pour 2003-2004.	
Rapport 7 Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) 09/05/2003	Recommandation 2 : Que l'Agence des douanes et du revenu du Canada fasse également un examen des progrès réalisés et des résultats obtenus suite aux efforts déployés pour améliorer sa gestion des risques entourant la non-conformité des expéditions commerciales qui entrent au Canada, et le présente dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003.	Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. Conformément à la demande du Comité, un plan d'action révisé qui donnait suite aux recommandations individuelles de la VG et incluait les dates d'achèvement, les étapes critiques et les échéances a été envoyé au Comité.	Confirmation : On trouve de l'information sur la conformité dans le Rapport annuel au Parlement 2002-2003 de l'ADRC, p. 17, 65, 70, 76 et 77. (Voir « Services des douanes - Résultat escompté ». Voir la section « Progrès par rapport aux secteurs d'amélioration ciblés dans le Chemin à prendre 2001-2002 ».)
	Recommandation 3 : Que l'Agence des douanes et du revenu du Canada effectue une analyse détaillée de ses besoins en système de données et d'information pour toutes les étapes de gestion des expéditions commerciales qui entrent au Canada et incorpore ces renseignements à la réponse prévue au présent examen dans son Rapport sur les plans et les priorités de	Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. L'ADRC examine et améliore tous ses systèmes existants mais elle n'a pas un système de vérification après la mainlevée bien développé qui lui permettrait de recueillir et d'analyser les résultats des vérifications et, finalement, de relever les tendances en matière d'inobservation et de les corriger. Afin de régler ce problème, l'ADRC a élaboré une solution provisoire pour	Confirmation : Le Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 de l'ADRC, p. 28, 30, 37, 56 et C-11 fait état de la Déclaration de la frontière intelligente, qui vise à améliorer la gestion du flux des marchandises et des voyageurs (voir p. 28-31). Le tableau 11 illustre les initiatives et investissements de l'ADRC dans les services douaniers en vue d'améliorer l'intégrité et la sécurité à la frontière canado-américaine. L'annexe D présente les résultats attendus et les critères de réussite.

	2004.	<p>recueillir et analyser les résultats des vérifications après la mainlevée effectuées dans le cadre du Plan de vérification après la mainlevée, grâce à l'utilisation d'une feuille de calcul Excel. Une analyse de rentabilisation a été préparée en vue d'en arriver à une solution à long terme : un système entièrement automatisé et accessible au niveau national.</p> <p>L'ADRC étudie les technologies qui sont actuellement utilisées pour l'élaboration d'autres initiatives des douanes et elle améliore l'accessibilité de ses renseignements et processus de ciblage en mettant à niveau ses systèmes informatiques. Un exemple serait l'interface que l'ADRC a créée en décembre 2001 entre le Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales (un système qui permet aux importateurs de transmettre les renseignements concernant la facture douanière et aux fins de la mainlevée à tout bureau de douane automatisé) et le Programme d'inscription des chauffeurs du secteur commercial (un registre de</p>	
--	-------	---	--

		chauffeurs qui ont démontré un niveau élevé d'observation à l'égard des lois appliquées par l'ADRC). Cette interface fournit des renseignements sur les chauffeurs au moment même où l'inspecteur des douanes regarde les informations sur l'expédition, ce qui permet à l'ADRC de cibler les chauffeurs et les marchandises qui sont réputés présenter un risque élevé.	
<p>Rapport 9</p> <p>Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)</p> <p>20/08/2003</p>	<p>Recommandation 4 : Que la Commission canadienne des droits de la personne fournisse les critères servant à mesurer le rendement de son groupe de la Direction (EX), une évaluation globale de ce rendement, le nombre et le pourcentage de cadres recevant des primes au rendement et le montant versé à ce titre dans ses rapports annuels sur le rendement, et ce à partir du rapport portant sur la période qui se terminera le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : Les critères de rendement du groupe EX de la Commission sont régis par la politique générale du Conseil du Trésor applicable à l'ensemble de la fonction publique. En outre, les normes et la forme des rapports ministériels sur le rendement relèvent du Secrétariat du Conseil du Trésor, et la CCDP continuera de se conformer à ces normes dans son Rapport sur le rendement au Parlement. La CCDP fournira directement au Comité les renseignements demandés dans la quatrième recommandation.</p>	<p>Pas de confirmation : Rapports sur le rendement 2002-2003, 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.</p> <p>Il n'y a aucune mention de critères de rendement pour la rémunération du groupe de la direction. Cette observation vaut aussi pour les rapports sur le rendement 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.</p>

<p>Rapport 13</p> <p>Agence spatiale canadienne (ASC)</p> <p>10/04/2003</p>	<p>Recommandation 3 : Que l'Agence spatiale canadienne inclue dans son rapport ministériel sur le rendement un exposé sommaire de la contribution et des conseils stratégiques qui lui auront été fournis par le Conseil consultatif et par les groupes consultatifs sur les secteurs de service et commence à faire état de cet apport dans le rapport ministériel sur le rendement de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2004.</p>	<p>Aucune réponse du gouvernement (demandée en vertu de l'article 109 du Règlement et donc due le 8 août 2004).</p>	
<p>Rapport 15</p> <p>Ministère des Pêches et des Océans (MPO)</p> <p>14/05/2003</p>	<p>Recommandation 2 : Que le ministère des Pêches et des Océans tienne compte des recommandations de la vérificatrice générale et de son plan d'action dans son rapport sur le rendement pour la période qui se terminera le 31 mars 2003</p>	<p>Acceptée : Le <i>Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003</i> met l'accent sur le rendement jusqu'à la fin de mars 2003 et il est en voie d'élaboration en parallèle avec la réponse au présent mémoire au Cabinet. Étant donné que les rapports ministériels sur le rendement sont axés sur les résultats atteints par rapport aux plans décrits dans le <i>Rapport de 2002-2003 sur les plans et les priorités</i>, il n'est pas approprié d'inclure le plan d'action dans le présent document. Cependant, le</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2002-2003 du MPO.</p> <p>« Dans son rapport de décembre 2002, la vérificatrice générale du Canada a présenté des recommandations sur les moyens que pourrait prendre le Ministère pour améliorer son rendement dans ces domaines. Le Comité permanent des comptes publics les a étudiées et a formulé ses propres recommandations. Le Ministère est à préparer une réponse aux recommandations du Comité, qui sera déposée au Parlement à l'automne de 2003. » Toutefois, nous n'avons pu trouver, dans le rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 ou dans le rapport sur le rendement 2004-2005 du MPO, des renseignements détaillés sur les réponses aux recommandations du Comité des comptes publics ou un plan d'action connexe.</p>

		<p><i>Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2003</i> fera mention des recommandations du Bureau de la VG et du plan d'action et indiquera que de l'information supplémentaire sera fournie dans des rapports subséquents.</p> <p>On prévoit que le plan d'action sera complété d'ici le 31 décembre 2003 et des données récapitulatives sur les résultats à atteindre dans le cadre du plan seront indiquées dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités pour 2004-2005</i> ainsi que les sources pouvant fournir des renseignements plus détaillés. Des données récapitulatives sur les progrès réalisés relativement au plan d'action et les résultats atteints seront indiquées dans les rapports ministériels subséquents sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 3 : Que le ministère des Pêches et des Océans élabore une série d'indicateurs visant à mesurer les résultats obtenus en ce qui concerne l'application de son plan d'action, indicateurs qui devront être mentionnés dans</p>	<p>Statu quo : Conformément aux efforts déployés à l'échelle du gouvernement et aux directives de l'organisme central qui favorise les initiatives de gestion axées sur les résultats et sur la fonction de contrôleur moderne, le Ministère continue de peaufiner ses cadres de mesure du</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement du MPO 2002-2003. Le rapport indique que le Ministère prépare une réponse aux recommandations du Comité, censée être présentée au Parlement pour l'automne 2003. La réponse figure à la section 3 du Rapport sur le rendement 2003-2004.</p>

	<p>son rapport sur le rendement pour les périodes terminées après le 31 mars 2003.</p>	<p>rendement. L'objectif consiste à mieux mesurer le rendement des initiatives ministérielles afin de produire des résultats pour les Canadiens et à établir un meilleur lien entre les données sur le rendement d'ordre financier et les autres types de données. Des indicateurs à l'appui du plan d'action seront établis en parallèle avec le plan et intégrés au cadre global de mesure du rendement ministériel qui est mis au point pour appuyer un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation renouvelé. On s'attend à ce que l'on commence à utiliser cette structure pour les documents parlementaires de planification et de rapport pour le cycle fiscal 2005-06 compte tenu du délai d'un an associé au cycle de planification du gouvernement.</p>	
	<p>Recommandation 4 : Que le ministère des Pêches et des Océans commence à faire état des résultats obtenus grâce à l'application de son plan d'action à compter de son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2004 et pour</p>	<p>Acceptée : Des données récapitulatives sur les progrès accomplis au chapitre du plan d'action et des résultats atteints seront incluses dans le <i>Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2004</i> et dans les rapports subséquents selon le cas.</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement du MPO 2003-2004, section 3 - Résumé du rendement du Ministère : Recommandations des comités parlementaires. Le MPO a déposé une réponse au rapport <i>Contribuer à la sécurité et à l'efficiencia de la navigation maritime</i> où il accepte les constatations et les recommandations du Comité. Il avait fait les mêmes constatations et a mis en œuvre des mesures pour donner suite aux recommandations, notamment le projet</p>

	chaque rapport subséquent, ce jusqu'à ce que les lacunes cernées aient été palliées.		d'évaluation et d'ajustement des ressources, l'initiative d'examen de la gestion des dépenses et la mise en œuvre d'un modèle révisé de gestion pour le secteur de la GCC.
	<p>Recommandation 5 : Que, pour ses activités dans le domaine de la navigation maritime et de la sécurité de la navigation, le ministère des Pêches et des Océans choisisse un ensemble permanent d'indicateurs de rendement, fournisse une gamme complète de données et améliore la qualité de ses analyses, en vue de ses rapports sur le rendement, et ce dès le rapport pour la période se terminant le 31 mars 2003.</p>	<p>Acceptée : Tel qu'indiqué dans la réponse à la Recommandation 3 précitée, le Ministère continue d'élaborer et de peaufiner ses cadres de mesure du rendement. Cela est conforme aux efforts déployés à l'échelle du gouvernement et aux directives de l'organisme central qui favorise les initiatives de gestion axées sur les résultats et les initiatives axées sur la fonction de contrôleur moderne. L'objectif consiste à mieux mesurer le rendement des initiatives ministérielles afin de produire des résultats pour les Canadiens et à établir un meilleur lien entre les données sur le rendement d'ordre financier et les autres types de données. Les indicateurs de rendement pour la navigation maritime et la sécurité nautique sont essentiels au cadre global de mesure de rendement ministériel et ils seront élaborés en parallèle. Le cadre de mesure du rendement ministériel</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du MPO, section 5 : Rendement du Ministère - Sécurité maritime. Voir la rubrique « Résultat stratégique : sécurité maritime ». Le Ministère confirme l'établissement d'indicateurs nationaux de rendement, surtout dans les secteurs de la recherche et du sauvetage, de l'intervention environnementale, des services de communications et de trafic maritimes, des aides à la navigation, du développement des voies navigables, du déglacage et du Bureau de la sécurité nautique et de la protection de la navigation. Ces indicateurs se sont révélés de précieux outils de gestion et ont servi à prendre des décisions et à communiquer de l'information dans le rapport ministériel sur le rendement du MPO et le rapport annuel sur le rendement des Programmes maritimes.</p>

		<p>appuiera un Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation renouvelé. On s'attend à ce que l'on commence à utiliser cette structure pour les documents parlementaires de planification et de rapport pour le cycle fiscal 2005-06. Des données améliorées sur le rendement seront incluses dans les rapports ministériels sur le rendement, à compter du rapport visant la période se terminant le 31 mars 2004. Le délai anticipé d'un an associé à l'utilisation de la structure de rapport est dû au fait qu'il faut assurer l'uniformité avec le plan d'action.</p>	
<p>Rapport 16</p> <p>Développement des ressources humaines Canada (DRHC)</p> <p>06/06/2003</p>	<p>Recommandation 8 : Que Développement des ressources humaines Canada revoie ses systèmes, ses pratiques et ses politiques en matière de divulgation de renseignements de sorte que ses rapports sur les plans et les priorités contiennent des objectifs clairs (résultats escomptés) pour le programme sur le numéro d'assurance sociale et des activités permettant l'atteinte de ces objectifs et</p>	<p>Acceptée : DRHC est à revoir les systèmes, les pratiques de même que les politiques de compte rendu et de contrôle de DRHC afin de s'assurer que les objectifs et les activités reliés au NAS soient formulés clairement dans le rapport sur les plans et priorités et que le rapport ministériel sur le rendement tienne compte des renseignements sur le NAS, y compris les résultats du programme. Le gouvernement assure le comité permanent qu'il s'engage fermement à continuer d'améliorer la</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 de DRHC, p. 28, 29, 57 et 110. Mis à part quelques énoncés généraux, nous n'avons pu trouver les résultats escomptés, les activités ou les cibles de rendement.</p>

	<p>établit des cibles de rendement. Que le Ministère commence à divulguer ces renseignements dans leur nouvelle forme au cours de l'exercice qui commencera le 1er avril 2004.</p>	<p>gestion du NAS et du RAS de même qu'à présenter régulièrement des comptes rendus sur les progrès réalisés.</p>	
	<p>Recommandation 9 : Que Développement des ressources humaines Canada revoie ses systèmes, pratiques et politiques de suivi pour que ses rapports sur le rendement contiennent des renseignements sur le programme relatif au numéro d'assurance sociale, notamment sur les résultats obtenus par comparaison aux attentes. Que le Ministère commence à divulguer ces renseignements sur le rendement dans leur nouvelle forme pour l'exercice en cours qui se terminera le 31 mars 2004.</p>	<p>Acceptée : DRHC est à revoir les systèmes, les pratiques de même que les politiques de compte rendu et de contrôle de DRHC afin de s'assurer que les objectifs et les activités liés au NAS soient formulés clairement dans le rapport sur les plans et priorités et que le rapport ministériel sur le rendement tienne compte des renseignements sur le NAS, y compris les résultats du programme. Le gouvernement assure le comité permanent qu'il s'engage fermement à continuer d'améliorer la gestion du NAS et du RAS de même qu'à présenter régulièrement des comptes rendus sur les progrès réalisés.</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur le rendement 2005-2006 de DRHC, p. 11, 32, 37-38, 51, 55, 93, 108, 121, 123, 128, 178-180 et 210. Certaines mentions des initiatives prises et des résultats obtenus, mais peu de données quantitatives sur le rendement.</p>
<p>Rapport 19 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</p>	<p>Recommandation 5 : Que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada veuille à ce que son rapport sur le rendement contienne de</p>	<p>Acceptée : TPSGC convient de commencer à faire état des résultats des mesures de son plan d'action conçues pour répondre aux recommandations figurant dans le rapport 2002 de la</p>	<p>Pas de confirmation : Rapport sur le rendement de TPSGC, annexe B : Réponse au Parlement, 2. Biens immobiliers. Réitère pour l'essentiel la réponse du Ministère aux recommandations. Fait mention de certains résultats, mais donne peu d'information sur les cibles de rendement et les calendriers de mise en œuvre.</p>

06/06/2003	<p>l'information sur l'application (résultats par rapport aux objectifs planifiés) des mesures de son plan d'action conçues pour améliorer la planification, l'acquisition et la gestion des espaces à bureau et qu'il commence à publier cette information à partir de son rapport sur le rendement portant sur l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>vérificatrice générale. La vérificatrice générale a fait des recommandations visant l'amélioration de plusieurs aspects de la planification, de l'acquisition et de la gestion des locaux à bureaux. Ces recommandations touchent des questions telles que le besoin de disposer de meilleurs systèmes de planification et d'information afin de gérer adéquatement l'offre et la demande de locaux à bureaux. La vérificatrice générale a également indiqué que TPSGC doit trouver un moyen d'analyser de façon constante les options à long terme liées à l'acquisition de locaux à bureaux. Elle a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne l'absence d'informations financières fiables sur le coût des services liés aux locaux à bureaux. TPSGC a accepté toutes les recommandations et a préparé un plan d'action complet pour y répondre et pour combler les lacunes. Chaque année, le Ministère fera état au Parlement des progrès réalisés dans le cadre de son plan d'action à partir de son rapport sur le rendement</p>	
------------	---	---	--

		portant sur l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004	
<p>Rapport 20</p> <p>Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)</p> <p>01/10/2003</p>	<p>Recommandation 9 : Que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne d'hypothèques et de logement montent des plans d'action et des initiatives visant à améliorer le contenu informatif de leurs documents de reddition de comptes; que ces plans d'action soient déposés, accompagnés de leurs calendriers de mise en œuvre, auprès du Comité des comptes publics d'ici le 31 mars 2004.</p>	<p>Statu quo : Le gouvernement est d'accord avec cette recommandation. Le secteur des Affaires indiennes et inuites de AINC tente d'améliorer l'avenir des Premières nations en les encourageant à bien se gouverner et à rendre des comptes à leur population comme moyen de développement social et économique. AINC et la SCHL veulent examiner les exigences communes à l'égard des rapports exigés et s'entendre sur des processus pour mieux satisfaire ces exigences</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2003-2004 d'AINC renferme une brève section sur la réponse du gouvernement et donne certaines informations sur les résultats stratégiques (voir la section IV). Mais il ne démontre pas l'existence de plans d'action ou de calendriers de mise en œuvre.</p>
<p>Rapport 21</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (AGRHFC)</p> <p>01/10/2003</p>	<p>Recommandation 2 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor retrace les progrès accomplis dans la mise en place des systèmes et procédures de surveillance et d'analyse des coûts liés à la réforme de la classification, et qu'il fasse en sorte que les renseignements à ce sujet soient contenus dans le rapport sur le rendement qu'il établira</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement consent à faire rapport sur les progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de systèmes et de procédures de surveillance des coûts dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) annuel de l'AGRHFC pour l'année financière se terminant le 31 mars 2004, de même que dans le Rapport annuel de 2004 sur la réforme de la classification.</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du SCT et de l'AGRHFC. Voir l'annexe 2 - <i>Réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général et des comités parlementaires</i>.</p> <p>Un système de suivi des coûts est en train d'être établi avec les ministères. On a aussi lancé un nouveau cadre de surveillance de la classification au cours de l'année financière 2002-2003.</p>

	<p>au sujet de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004, ainsi que dans la prochaine mise à jour annuelle sur la réforme de la classification.</p>		
	<p>Recommandation 4 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor termine la mise à l'épreuve de la méthodologie qu'il emploie pour surveiller l'intégrité des méthodes ministérielles de classification dans l'ensemble du gouvernement et qu'il fasse rapport des résultats dans son rapport sur le rendement concernant l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement consent à mettre à l'essai et à préciser sa démarche et sa méthodologie de surveillance d'ici la fin de l'exercice 2003, ainsi que d'informer régulièrement les employés de la fonction publique des progrès accomplis relativement à la réforme de la classification. Le gouvernement publiera les résultats obtenus dans ses rapports ministériels sur les plans et les priorités, de même que dans les RMR qui sont déposés tous les ans au Parlement. L'AGRHFPC fera aussi rapport sur les progrès accomplis dans ses rapports annuels sur la réforme de la classification et dans le Rapport annuel de l'Agence au Parlement sur la santé de la fonction publique.</p>	<p>Confirmation : Modernisation du système de classification - Rapport annuel 2005-2006. Ce rapport comprend une section sur les programmes de surveillance active qui visent à évaluer les progrès de la réforme de la classification.</p>

	<p>Recommandation 8 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor élabore un plan d'action, associé à un calendrier de mise en œuvre, concernant la mise sur pied complète de la politique de rémunération pour l'ensemble de la fonction publique fédérale. Que le Conseil du Trésor informe le Parlement sur ces initiatives avec une mise à jour périodique dans son rapport de rendement annuel et dépose aussi un rapport annuel destiné au Comité des comptes publics et qu'il commence pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>Acceptée : Les consultations que mène le SCT sur le Cadre stratégique de la rémunération tirent à leur fin. La dernière séance a eu lieu en janvier 2004. Le document sera révisé et mis à jour afin de tenir compte des commentaires formulés durant les six mois qu'auront duré les consultations. Le SCT fera rapport à l'aide de mises à jour continues dans le RMR sur le Cadre stratégique de la rémunération.</p>	<p>Pas de confirmation : Nous n'avons trouvé qu'une mention d'un cadre de politique sur la rémunération dans le Rapport sur le rendement 2004-2005 du SCT et une seule également dans le Rapport sur le rendement 2003-2004 de l'AGRHFPC. Sous la rubrique « Principaux défis et leçons apprises », il est indiqué que la réforme de la classification est une entreprise complexe qui <i>doit se conformer aux politiques de rémunération</i> et qui doit être pleinement coordonnée avec les objectifs et le calendrier des négociations collectives de l'employeur.</p>
--	--	--	---

<p>Rapport 23</p> <p>Ministère de la Défense nationale (MDN)</p> <p>22/10/2003</p>	<p>Recommandation 7 : Que le rapport annuel sur les plans et les priorités du ministère de la Défense nationale inclue un inventaire exhaustif des sites d'entraînement et d'essai militaires susceptibles d'être contaminés par des munitions non explosées, de même qu'un aperçu des mesures d'assainissement et de restauration prévues et du calendrier de mise en œuvre. Que le MDN commence à faire part au Parlement des résultats obtenus durant l'année fiscale débutant le 1^{er} avril 2004.</p>	<p>Acceptée : La stratégie de développement durable 2003 de la Défense, déposée au Parlement le 16 février [2004], énonce les objectifs et les mesures concrètes que le Ministère entreprendra pour sa mise en œuvre. Cette stratégie inclut sept objectifs spécifiquement destinés à mesurer la durabilité des activités militaires aux sites d'entraînement et d'essais. En mesurant cet objectif, le Ministère sera en mesure de déterminer quelles modifications seront nécessaires aux activités militaires afin d'assurer la durabilité des sites d'entraînement. De plus, cet objectif permettra au Ministère de réduire sa responsabilité associée aux sites contaminés en assurant que les sites contaminés par des matériaux énergétiques soient identifiés et que des mesures de correction soient entreprises. Le plan d'action du ministère de la Défense nationale visant à atténuer les impacts environnementaux causés par des UXO est décrit dans la réponse à la recommandation no 6. Comme il a déjà été</p>	<p>Confirmation : Le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 du MDN, p. 39, traite brièvement des sites contaminés connus ou suspects, notamment des mesures qui visent leur assainissement et des activités en cours concernant les munitions non explosées. Voir aussi le site Web suivant : http://www.forces.gc.ca/admmat/site/index_f.asp</p>
---	--	--	--

		<p>mentionné, le financement de ce plan d'action sera prévu dans le processus annuel de planification des activités du Ministère. Les mesures de restauration et d'assainissement devront encore une fois tenir compte de l'utilisation actuelle et future des sites d'entraînement et de la disponibilité des ressources. Puisque les ministères sont déjà tenus de mettre à jour leurs plans de gestion des sites contaminés chaque année avant le 1^{er} juillet, le gouvernement a l'intention d'utiliser la structure de rapport actuelle. Les progrès réalisés en ce qui a trait aux objectifs du ministère pour les sites d'entraînement et les sites contaminés décrits dans sa Stratégie de développement durable seront signalés chaque année dans le rapport sur le rendement du Ministère.</p>	
--	--	--	--

	<p>Recommandation 8 : Que le rapport sur le rendement du ministère de la Défense nationale inclue les résultats obtenus par rapport aux objectifs de recensement, d'assainissement et de restauration des sites d'entraînement et d'essai militaires susceptibles d'être contaminés par des munitions non explosées. Que le MDN commence à faire part au Parlement des résultats obtenus durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>Statu quo : Le rapport sur le rendement du Ministère comprend actuellement une section consacrée à la Stratégie de développement durable du Ministère. Comme l'explique la réponse à la recommandation no 7, cette stratégie, élaborée tous les trois ans, précise les objectifs environnementaux et les activités qu'effectuera le MDN afin de réaliser ces objectifs. La Stratégie de développement durable 2003 comprendra un objectif destiné expressément à mesurer la durabilité des sites d'entraînement et d'essai militaires. Le rapport sur le rendement du Ministère déposé au Parlement chaque année fera état des progrès réalisés relativement à chacun des objectifs énoncés dans la Stratégie de développement durable du ministère de la Défense nationale.</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du MDN. Selon la base de données du Ministère, 106 sites contaminés ont été assainis, 63 ont été évalués, mais sans action requise, 69 sont en voie d'être assainis, 493 font l'objet d'une gestion du risque et 178 sont actuellement soumis à une évaluation, pour un total de 909 sites.</p>
--	--	--	---

<p>Rapport 24</p> <p>Justice Canada (JC)</p> <p>30/10/2003</p>	<p>Recommandation 11 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor entreprenne immédiatement de surveiller activement les rapports ministériels sur le rendement et travaille avec les ministères et organismes à assurer le respect de ses directives en accordant une attention particulière à la nécessité de présenter des rapports équilibrés, complets et exacts et d'intégrer l'information financière.</p>	<p>Statu quo : Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est d'accord que les rapports ministériels sur le rendement (RMR) destinés au Parlement doivent être surveillés activement. Au cours des dernières années, le SCT a pris un certain nombre de mesures dans le but de suivre de près et de soutenir l'amélioration générale des RMR. Il a, entre autres, introduit des principes régissant la production de rapports dans ses directives de 2001, lesquelles sont disponibles sur son site Web, puis il a examiné les RMR pour voir si ces principes étaient respectés et il a communiqué aux ministères et organismes des moyens d'améliorer leurs RMR. Dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer la qualité des rapports présentés au Parlement, cette année, le SCT applique une approche intégrée relativement à l'examen des rapports ministériels sur le rendement (RMR) et des rapports sur les plans et les priorités (RPP) afin d'assurer une plus grande cohérence entre les rapports de planification et les rapports sur le rendement. Ces</p>	<p>Confirmation : Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada et autres documents connexes. Rapport sur le rendement 2003-2004 du Secrétariat du Conseil du Trésor.</p> <p>Voir la partie IV : « Discussion sur le rendement ».</p> <p>« Responsable devant les ministres du CT de la réussite de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, le Secrétariat s'est assuré de la mise en place d'un cadre de responsabilisation solide pour gérer efficacement les fonds transférés aux organismes fédéraux et destinés à faciliter la modernisation de leurs pratiques de gestion⁽¹⁹⁾. Cela a nécessité d'approuver dès le départ les repères et les produits à livrer des divers ministères et organismes, et de suivre et contrôler les progrès réalisés vers la réalisation de ces engagements. De nombreuses organisations ont présenté au Secrétariat des rapports trimestriels sur les progrès réalisés avec leurs plans d'action pour l'amélioration de la gestion.</p>
---	---	---	--

		<p>examens serviront également à évaluer le respect des lignes directrices du SCT, et ils aideront à conseiller et à soutenir les ministères et organismes dans l'amélioration des liens entre planification et rendement, et entre ressources investies et résultats obtenus, en plus d'aider à accroître la pertinence et l'exactitude de l'information fournie aux Parlementaires.</p>	
		<p>À l'heure actuelle, quelque 87 ministères et organismes produisent des RPP et des RMR; cependant, la majorité d'entre eux sont caractérisés par un état stable et des opérations permanentes qui donnent lieu à peu de changements fondamentaux d'une année à l'autre dans les principaux plans et priorités et le rendement de programme. Un examen annuel approfondi de tous ces documents nécessiterait énormément de ressources et ne constituerait pas un moyen efficace de relever les aspects importants à changer ou à améliorer. Le SCT va plutôt cibler de 15 à 20 ministères par an et examiner à la fois leur RMR et leur RPP, ce qui va</p>	<p>Des études périodiques, des analyses, des énoncés annuels des résultats et une banque de données interne ont également servi à suivre et à évaluer ces progrès. »</p> <p>« L'évaluation indépendante des contrôles liés à l'ensemble des politiques du CT en précisant les exigences pour promouvoir l'efficacité et les capacités dans l'ensemble du gouvernement, ainsi qu'en ce qui concerne les évaluations de politiques individuelles. Les recommandations obtenues seront prises en compte dans l'examen des politiques qui se poursuit. »</p>

		<p>permettre un examen intégré tout au long du cycle de rapport. Tous les RMR seront examinés suivant un cycle de trois à cinq ans. De plus, le SCT travaillera en étroite collaboration avec les ministères choisis durant tout l'exercice afin de s'assurer que les améliorations sont apportées aux rapports, que les ministères et organismes reçoivent des commentaires plus éclairés, et que de meilleurs rapports sur le rendement qui influent sur la planification sont produits et déposés au Parlement. Le SCT a commencé à appliquer cette approche intégrée, qui peut être gérée dans les limites de ses niveaux de capacités et de ressources existants.</p>	
	<p>Recommandation 12 : Que, dans le cadre de ses activités de surveillance, le Secrétariat du Conseil du Trésor consacre une attention particulière à la présentation de rapports sur le rendement axés sur des questions horizontales, les secteurs à risque élevé et les programmes et activités comportant des niveaux de dépenses élevés.</p>	<p>Statu quo : Le Secrétariat du Conseil du Trésor souscrit à cette recommandation. Les initiatives et les programmes horizontaux qui comportent de grands risques et des niveaux de dépenses élevés sont une composante importante du programme d'action du gouvernement et doivent être surveillés. Grâce aux examens ciblés de RMR et de RPP, décrits dans la réponse à la recommandation 11, le SCT</p>	<p>Confirmation: Rapport sur le rendement 2003-2004 du Secrétariat du Conseil du Trésor. Voir la Partie II : Résumé du rendement ministériel, A. Le rendement en regard des engagements dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 : « Le Secrétariat s'est engagé à entreprendre un examen des dépenses du gouvernement par ministères et activités horizontales sur un cycle de cinq ans. Ce processus d'examen a été lancé en 2003-2004 et visait quatre ministères (Statistique Canada, Pêches et Océans Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et ministère de la Justice Canada) et quatre secteurs d'activité interministérielle (la biotechnologie, la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme, les actifs immobiliers ainsi que l'infrastructure commune et la prestation de services). Ces examens sont terminés. On prévoyait les poursuivre, mais les plans ont été modifiés afin de se concentrer plutôt sur les</p>

		<p>suivra de près les rapports sur le rendement concernant des questions et des programmes horizontaux qui sont à haut risque et de grande importance.</p> <p>En plus de surveiller ces initiatives clés à l'étape des rapports, le SCT veille également à ce que les structures nécessaires pour faciliter l'établissement de ces rapports soient en place au début du processus. Par exemple, dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer la surveillance des initiatives horizontales, le SCT travaillera avec le BCP à renforcer les cadres de gouvernance et de responsabilisation des initiatives horizontales au début de leur élaboration. Par exemple, le SCT aide actuellement le Secrétariat du changement climatique à établir un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats.</p> <p>Le SCT donne des lignes directrices, des conseils et des outils aux ministères et organismes afin de les aider à faire rapport sur les initiatives horizontales majeures, notamment sur les plans et les priorités, les dépenses, les activités et les résultats obtenus. Cette</p>	secteurs prioritaires ciblés par le nouveau Comité d'examen des dépenses. »
--	--	---	---

		<p>année, les ministères et organismes ont rendu des comptes sur plus de 30 initiatives horizontales dans leurs rapports ministériels sur le rendement. Les informations sur ces initiatives sont disponibles dans la Base de données sur les résultats des initiatives horizontales, du SCT, qui se trouve sur le site Web de ce dernier.</p> <p>En outre, le SCT est en train d'améliorer la reddition de comptes sur les questions horizontales par le truchement du rapport annuel du président présenté au Parlement, <i>Le rendement du Canada</i>, lequel groupe les ministères et organismes en 26 secteurs horizontaux. Par exemple, treize organismes fédéraux contribuent au secteur horizontal intitulé « Une économie du savoir novatrice ».</p>	
<p>Rapport 25</p> <p>Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)</p> <p>06/11/2003</p>	<p>Recommandation 1 : Que Citoyenneté et Immigration Canada continue de mettre en œuvre des initiatives pour empêcher les indésirables d'entrer au Canada et fasse rapport des résultats et du coût de ces mesures préventives dans ses</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement accepte la recommandation et renvoie le comité à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) nouvellement constituée au sein du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC). Le mandat de</p>	<p>Confirmation : Voir le Rapport sur le rendement 2003-2004, chapitre 2, de l'Agence des services frontaliers du Canada. Dans la section sur l'immigration et les programmes d'exécution de CIC, on traite assez longuement du rendement du Ministère par rapport aux résultats escomptés en ce qui concerne l'interdiction d'accès de personnes à risque élevé.</p>

	<p>rappports sur le rendement annuels.</p>	<p>l'ASFC, comme celui de CIC, vise en particulier à empêcher l'entrée au Canada des ressortissants étrangers interdits de territoire. Le regroupement des services d'inspection à la frontière au sein d'une seule agence créera des possibilités de plus grande synergie dans la mise en œuvre des initiatives relatives à la sécurité à la frontière.</p> <p>CIC et l'ASFC coordonnent une stratégie des frontières multiples qui emploie une approche fondée sur la gestion des risques pour intercepter les personnes représentant une menace à la sécurité et celles qui sont interdites de territoire le plus tôt possible avant qu'elles n'essaient d'entrer au Canada. Les points d'interception dans le concept de frontières multiples comprennent les bureaux des visas, les guichets d'enregistrement des compagnies de transport, les points d'embarquement, les points de transit en cours de route, le dernier point d'embarquement et les points d'entrée au Canada. Chacun de ces points est un « point frontalier de contrôle</p>	
--	--	--	--

		<p>» où l'identité, les documents et l'admissibilité d'un voyageur peuvent être vérifiés. Cette stratégie prévoit des initiatives s'appuyant sur la coopération internationale, les partenariats au pays et l'échange de renseignements, afin de contrôler les déplacements et les entrées au Canada, ainsi que d'établir des contrôles à l'intérieur du Canada.</p> <p>L'ASFC indiquera les résultats et les coûts des initiatives relatives à la sécurité à la frontière dans ses rapports annuels sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 3 : Que Citoyenneté et Immigration et l'Agence des douanes et du revenu du Canada établissent un calendrier d'évaluation des lignes d'inspection primaires et secondaires aux points d'entrée et remédient aux lacunes relevées dans les plus brefs délais. Le Ministère et l'Agence devront faire mention de ces activités dans leurs rapports sur le rendement annuels.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement accepte la recommandation et a mis en œuvre un plan d'action pour évaluer à la fois la ligne d'inspection primaire (LIP) pour ce qui est des tâches liées à l'immigration, et le processus de contrôle de l'Immigration. Conseils et Vérification Canada a été engagé sur contrat pour préparer un cadre d'évaluation qui offrira à CIC et à l'ASFC des options leur permettant de déterminer la façon dont se dérouleront effectivement les évaluations. Les évaluations</p>	<p>Confirmation : Voir le Rapport sur le rendement 2004-2005 de l'Agence des services frontaliers du Canada. À noter que le Système intégré de gestion de la ligne d'inspection primaire est devenu fonctionnel le 31 mars 2005 à 47 endroits, dont les principaux aéroports et certaines gares maritimes (traversiers et paquebots de croisière), routières et ferroviaires. Le rapport ne fait pas expressément état de la recommandation, mais il mentionne que l'Agence a établi une approche de gestion du risque, une stratégie de vérification et d'évaluation et un cadre de mesure du rendement. En outre, le Comité de la vérification interne et de l'évaluation de l'ASFC a approuvé un plan de vérification pluriannuel fondé sur le risque (p. 34).</p>

		de la LIP et du contrôle de l'Immigration doivent avoir lieu d'ici la fin de l'année 2005.	
	<p>Recommandation 4 : Que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration veille à ce que tous les dossiers concernant les permis de résident temporaire renferment des renseignements exacts sur les motifs de rejet ou d'acceptation des demandes de permis. Le Ministère devra décrire les mesures prises et les résultats obtenus à cet égard dans son Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2004.</p>	<p>Acceptée : Le gouvernement accepte cette recommandation. CIC a entamé au cours de l'été 2003 une analyse des exigences relatives à l'assurance de la qualité des permis délivrés en 2002 à des personnes interdites de territoire pour des motifs de sécurité, de violations des droits de la personne, de participation au crime organisé et de grande criminalité. Dans ces cas, CIC a demandé la confirmation des raisons de l'interdiction de territoire et de la justification de l'admission. Pour les cas de grande criminalité, une vérification des raisons de l'interdiction de territoire entrées dans le dossier électronique a été effectuée au hasard. Un sondage a été réalisé auprès des bureaux un peu partout au Canada pour faire en sorte que les facteurs appropriés soient pris en considération pour la délivrance d'un permis et que la justification de la délivrance soit bien documentée. Les vérifications d'assurance de</p>	<p>Pas de confirmation : Voir le Rapport sur le rendement 2003-2004 de CIC. Il présente certaines données statistiques descriptives sur les permis de séjour temporaire, mais ne fait pas état d'efforts déployés par le Ministère pour que les dossiers renferment des renseignements exacts sur les motifs de rejet.</p>

		la qualité continuent d'avoir lieu en 2004 sur des données relatives aux permis de séjour temporaire prises au hasard. Les modules de formation concernant la délivrance des permis de séjour temporaire ont également été mis à jour.	
Rapport 26 Service correctionnel du Canada (SCC) 06/11/2003	Recommandation 2 : Que le Service correctionnel du Canada mette en œuvre son plan d'action qui répond aux recommandations contenues dans le chapitre 4 du Rapport d'avril 2003 de la vérificatrice générale, en conformité avec l'échéancier prévu par le plan, et fasse rapport des résultats au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement	Acceptée : Le rapport de la vérificatrice générale portait sur les questions suivantes : outils d'évaluation ou de « classement », questions relatives à la gestion des cas, prestation de programmes et programmes conçus spécialement pour les femmes, placements à l'extérieur et autres formes de mise en liberté, questions relatives à l'emploi et à l'hébergement des délinquantes ainsi qu'aux programmes et services à leur intention dans la collectivité. Le Service rendra également compte des progrès dans ses rapports annuels sur le rendement.	Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du Service correctionnel du Canada, sous Réponse du gouvernement au 26e Rapport du Comité des comptes publics : « Au cours de l'été 2003, le SCC a élaboré un plan d'action pour répondre aux 11 recommandations du Rapport et l'a transmis à la vérificatrice générale. Il procède actuellement à la mise en œuvre de ce plan d'action. »

	<p>Recommandation 4 : Qu'une fois les tests terminés, le Service correctionnel du Canada fasse rapport des résultats et de toute mesure prise en conséquence, dans son rapport annuel sur le rendement de l'année où les évaluations ont été réalisées.</p>	<p>Acceptée : Lorsqu'une détenue est admise pour la première fois dans un établissement, on effectue une évaluation complète. Le processus d'évaluation initiale des délinquants (EID) permet de déterminer les besoins de la délinquante en matière de programmes. Il comprend aussi l'application de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS), qui aide à attribuer une cote de sécurité initiale à la délinquante. À intervalles réguliers au cours de la peine, on réévalue la cote de sécurité de chaque délinquante en fonction de trois facteurs : risque d'évasion, risque pour la sécurité du public et adaptation à l'établissement. Situation actuelle : Le SCC fournira un horaire des tests au Comité pour le 31 mars 2004. Au début des années 1990, le SCC a vérifié l'applicabilité de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et du processus d'évaluation initiale aux délinquantes. Depuis, on a de nouveau établi la validité de l'ECNS pour les délinquantes. Bien que la fiabilité et la validité de l'ECNS et du processus</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du SCC : « Le SCC a conclu un marché avec une compagnie de l'extérieur qui effectuera des contrôles de fiabilité entre évaluateurs sur l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et l'Évaluation initiale du délinquant (EID). Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) examine toutes les recherches effectuées jusqu'à présent pour les délinquants des deux sexes. »</p>
--	--	--	--

		<p>d'EID aient été confirmées à ce moment, la vérificatrice générale a recommandé que des spécialistes externes vérifient de nouveau leur fiabilité et leur validité. Les tests de validité seront terminés d'ici le 31 mars 2004. Ces tests comprennent des contrôles de fiabilité <i>entre les évaluateurs</i>, qui permettent d'évaluer si l'Échelle donne les mêmes résultats quant au placement en établissement, et ce, peu importe qui complète l'évaluation. Les tests de validité effectués par des spécialistes externes commenceront au printemps 2004 et devraient être terminés à l'automne de la même année. Le SCC soumettra les résultats au Comité permanent des comptes publics à ce moment.</p>	
		<p>Le SCC a conçu une échelle particulière applicable aux femmes, l'Échelle de réévaluation de la cote de sécurité des délinquantes (ERCSD), qui sera utilisée à intervalles réguliers durant la peine. Cette échelle est fondée sur les caractéristiques particulières de cette population. Les essais pratiques de</p>	

		<p>validation de l'échelle sont maintenant terminés et on analyse actuellement les données (tant pour les délinquantes non autochtones que les délinquantes autochtones). On prévoit que l'ERCSD, y compris le volet intégré au Système de gestion des détenus, sera mise en application à l'automne 2004.</p> <p>Toutefois, compte tenu des préoccupations exprimées par le Comité des comptes publics et les organisations communautaires en ce qui a trait à une échelle de classement propre à chaque sexe, le SCC travaillera en collaboration avec des spécialistes pour concevoir une échelle de classement pour les délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral au Canada. Il est probable que ce travail prendra jusqu'à trois ans, en raison du faible nombre de délinquantes; la population des femmes incarcérées est demeurée assez stable, soit entre 350 et 390, au cours des dernières années, et il faut un échantillon assez important pour que l'outil de classement soit jugé valide. Entre temps, on continuera d'utiliser l'Échelle de</p>	
--	--	---	--

		<p>classement par niveau de sécurité et le processus d'évaluation initiale des délinquants comme guide pour la prise de décision.</p> <p>Le SCC rendra compte des progrès réalisés dans ce projet dans ses rapports annuels sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 6 : Que le Service correctionnel du Canada mette l'accent sur la prestation rapide de programmes suffisamment financés et pleinement accessibles qui aideront les délinquantes à acquérir les compétences en demande sur le marché du travail et à trouver un emploi enrichissant à la fin de leur peine. Pour ce faire, il doit créer une stratégie de l'emploi qui sera intégrée au Rapport sur les plans et priorités du Service pour 2004.</p> <p>Recommandation 7 : Qu'après la mise en œuvre de programmes visant à offrir aux délinquantes des compétences en demande sur le marché</p>	<p>Réponse globale : 6 : Acceptée, 7 : Acceptée</p> <p>Le SCC a regroupé tous ses programmes d'emploi (pour les délinquants et les délinquantes) sous le Programme d'emploi et d'employabilité (PEE). Voici les objectifs de ce programme :</p> <p>accroître l'employabilité des délinquants;</p> <p>permettre aux délinquants, hommes et femmes, d'acquérir des compétences relatives à l'employabilité (des compétences qui sont en demande dans le marché du travail actuel) grâce à des expériences de travail en milieu carcéral et à des cours d'acquisition de compétences de base en matière d'employabilité;</p> <p>valoriser les détenus et contribuer à la sécurité du milieu carcéral;</p> <p>créer un lien entre les différentes activités ou interventions en matière</p>	<p>6 : confirmation; 7 : confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du SCC : « La Direction de la recherche du Service effectue une enquête auprès de femmes incarcérées et de femmes en liberté sous condition pour obtenir une meilleure compréhension de leur expérience de travail et de leurs besoins actuels. La diffusion de l'enquête a commencé en février 2004 et est maintenant terminée. La compilation et l'analyse des données se termineront en automne 2004.</p> <p>L'information tirée de l'enquête mentionnée plus haut servira de base à l'élaboration d'un cadre national de stratégie pour l'emploi des délinquantes. On trouvera des détails dans le prochain rapport sur le rendement du Service. »</p>

	<p>du travail, le Service correctionnel du Canada évalue à intervalles réguliers le succès de ses efforts et fasse rapport des résultats au Parlement dans ses rapports annuels sur le rendement.</p>	<p>d'emploi qui s'étendent de l'admissibilité à la mise en liberté afin que l'employabilité des délinquants soit maintenue au cours de l'incarcération et après la mise en liberté; promouvoir l'autosuffisance des établissements et la baisse des coûts liés à l'incarcération.</p> <p>Le Service a aussi restructuré ses programmes de formation professionnelle pour accroître l'aptitude au travail des délinquants. Les composantes des programmes professionnels comprennent maintenant : l'acquisition de compétences relatives à l'employabilité, telles que celles qui ont été établies par le Conference Board du Canada (compétences de base, capacité de travailler en équipe et compétences en gestion personnelle);</p>	
		<p>l'obtention d'une certification par un tiers à court terme (généralement d'une durée maximale de trois mois); l'emploi, y compris des compétences pour l'emploi et d'autres activités autorisées, dans le cadre de descriptions de travail révisées.</p> <p>Un cadre d'évaluation pour</p>	<p>« Le SCC a eu de bons résultats en affectant 10 % des sommes réservées à la restructuration des programmes de formation professionnelle (1,1 million de dollars) à des projets destinés aux délinquantes en 2002-2003. L'argent a été consacré aux programmes suivants : Système d'orientation et de préférences professionnelles; Inventaire de carrière, d'habiletés professionnelles et d'orientation (CAPS); Évaluation professionnelle; Formation de base en sécurité alimentaire et salubrité; SIMDUT; Programme de nettoyage industriel; Premiers soins et RCR; Dossier de présentation et compétences essentielles; Service d'intégration</p>

		<p>le programme d'emploi et d'employabilité a été complété et le progrès de sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.</p> <p>Situation actuelle : Bien que les femmes ne constituent que 4 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale, le SCC a investi dans les établissements pour femmes près de 10 % (140 000 \$) des ressources totales (1,5 M\$) allouées à la formation professionnelle ou aux programmes d'emploi et d'employabilité. Le SCC fera rapport des résultats dans ses rapports annuels sur le rendement.</p> <p>La Direction de la recherche du Service effectue présentement un sondage auprès des délinquantes incarcérées et des délinquantes en liberté sous condition. Ce sondage porte sur plusieurs éléments liés au travail : expérience de travail, formation et compétences qu'elles avaient avant leur incarcération et celles qu'elles ont acquises durant leur incarcération, compétences à l'emploi qu'elles estiment posséder, stratégies qu'elles proposent pour réussir à obtenir et à</p>	<p>socioprofessionnelle; Mécanique de machines à coudre industrielles et Décoration intérieure.</p> <p>Les progrès réalisés par rapport au cadre national de stratégie d'emploi pour les délinquantes et les programmes récemment mis en œuvre seront présentés avec documents à l'appui dans le prochain rapport sur le rendement du Service. »</p>
--	--	---	--

		<p>conserver un emploi valable dans la collectivité après leur mise en liberté, intérêt à suivre une formation professionnelle particulière et à avoir des expériences d'emploi. La distribution du sondage aux délinquantes et au personnel a commencé en février 2004. La collecte des données et l'analyse seront complétées d'ici l'automne 2004.</p> <p>Les résultats de ce sondage serviront à l'élaboration d'un cadre pour une stratégie nationale d'emploi pour les délinquantes. Le Service fera rapport des progrès relativement à cette stratégie dans ses rapports annuels sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 8 : Que le Service correctionnel du Canada travaille avec ses homologues dans les provinces et les territoires ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux de défense des femmes afin d'élaborer une approche conjointe pour répondre aux besoins des délinquantes sous surveillance communautaire, et fasse état des résultats</p>	<p>Acceptée : Le Comité est préoccupé par l'accès limité aux programmes offrant un appui psychiatrique et d'autres formes de soutien, et a été encouragé de voir les idées proposées par la commissaire en ce qui a trait à une éventuelle coopération avec des homologues provinciaux.</p> <p>Situation actuelle : Le SCC rencontrera ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que les groupes de femmes non gouvernementaux durant</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du SCC : « Les discussions avec le sous-comité des responsables des services correctionnels sur les délinquantes ont commencé. On prévoit une rencontre du SCC et de ses homologues des provinces et des territoires en 2005.</p> <p>Parties intéressées non gouvernementales : Le SCC a organisé une réunion nationale des responsables d'initiatives communautaires avec des parties intéressées en juin 2003 ainsi qu'une réunion nationale des responsables d'initiatives communautaires intéressant les Autochtones en mai 2004. L'objectif des deux rencontres était d'examiner la prestation des services et l'exécution des programmes offerts actuellement et de renforcer les initiatives communautaires pour les délinquantes. On analyse présentement les résultats de ces rencontres; les prochaines étapes seront déterminées par la suite. »</p>

	<p>dans ses rapports annuels sur le rendement présentés au Parlement.</p>	<p>l'exercice qui vient. L'objectif de ces séances sera d'élaborer une approche conjointe pour répondre aux besoins particuliers des délinquantes sous surveillance dans la collectivité et éliminer certains des obstacles que connaît cette petite population dispersée (par exemple l'accès limité à des spécialistes dans les régions urbaines et rurales).</p> <p>Le SCC a tenu une rencontre nationale sur les initiatives communautaires avec des partenaires en juin 2003 et organisera une rencontre nationale sur les initiatives communautaires relatives aux Autochtones au printemps 2004. Comme pour la première, l'objectif de cette réunion sera d'examiner les programmes et services pour Autochtones offerts dans la collectivité et d'améliorer les initiatives communautaires offertes aux délinquantes autochtones.</p> <p>Le SCC fera état des résultats des initiatives en partenariat dans ses rapports annuels sur le rendement.</p>	
--	---	--	--

	<p>Recommandation 10 : Que le Service correctionnel du Canada travaille en étroite collaboration avec les collectivités autochtones intéressées afin de les aider à acquérir la capacité de participer à la réinsertion sociale des délinquantes autochtones, et fasse rapport des progrès dans ses rapports annuels sur le rendement présentés au Parlement. Que, ce faisant, le Service correctionnel du Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, ses homologues provinciaux et territoriaux et les organisations autochtones, étudie de nouvelles façons de fournir les ressources financières nécessaires aux collectivités qui souhaitent assumer la responsabilité d'aider à la réinsertion des délinquantes.</p>	<p>Statu quo : La <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> est la loi qui régit le Service correctionnel du Canada (et la Commission nationale des libérations conditionnelles). L'article 81 de la <i>Loi</i> prévoit la prestation de services correctionnels à un délinquant ou à une délinquante autochtone. L'article 84 permet au ministre de conclure avec une collectivité autochtone un accord pour la prestation de services, le soin et la garde du délinquant ou de la délinquante. L'article 84 permet au SCC d'offrir aux collectivités autochtones la possibilité de soumettre un plan pour la libération du délinquant ou de la délinquante et son intégration au sein de cette collectivité.</p> <p>Situation actuelle : Le SCC participe déjà à certaines initiatives visant à augmenter la capacité des collectivités autochtones à participer aux efforts de réinsertion sociale des délinquantes autochtones. Voici des exemples de ces initiatives : les administrations régionales ont amorcé des discussions avec des</p>	<p>Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 du SCC : « Le SCC participe déjà à certaines initiatives visant à augmenter la capacité des collectivités autochtones à participer aux efforts de réinsertion sociale des délinquantes autochtones. Voici des exemples de ces initiatives: les administrations régionales ont amorcé des discussions avec un certain nombre de collectivités autochtones à propos d'une entente qui pourrait être conclue aux termes de l'article 84; actuellement, un total de 10 ententes visant des délinquantes autochtones aux termes de l'article 84 sont en vigueur; on a tenu des séances de sensibilisation dans les établissements pour mieux faire connaître, au personnel et aux délinquantes, les dispositions des articles 81 et 84;</p>
--	---	--	--

		<p>collectivités autochtones à propos de la conclusion éventuelle d'une entente en vertu de l'article 84;</p> <p>à l'heure actuelle, l'article 84 comporte des dispositions relativement aux entités suivantes :</p> <p>Native Centre for Women (à Hamilton, en Ontario)</p> <p>At'lohas Native Family Healing Services CRF (à London, en Ontario);</p> <p>on a tenu des séances de sensibilisation dans les établissements pour mieux faire connaître au personnel et aux délinquantes les dispositions des articles 81 et 84;</p> <p>il y a actuellement en place des agents de développement pour la collectivité autochtone, dont le rôle est d'aider à établir des ententes avec les collectivités autochtones en vertu de l'article 84;</p>	
		<p>deux programmes adaptés à la culture autochtone sont offerts actuellement aux délinquantes autochtones incarcérées dans les établissements pour les aider à se préparer à la mise en liberté : <i>Esprit du guerrier et Cercles de changement</i>.</p> <p>Le SCC fera rapport des progrès de ces initiatives</p>	<p>on a comblé 10 postes d'agents de développement auprès de la collectivité autochtone dans tout le pays, afin de créer des liens entre les délinquants des deux sexes d'une part et des collectivités autochtones d'autre part, de manière à inciter celles-ci à s'intéresser et à participer au processus correctionnel, et en vue d'éventuelles ententes à conclure aux termes de l'article 84;</p> <p>un comité consultatif autochtone a été établi dans la région du Pacifique afin d'explorer la possibilité de conclure des ententes visant des femmes autochtones aux termes des articles 81 et 84;</p>

		<p>dans ses rapports annuels sur le rendement.</p> <p>Pour que les délinquantes réintègrent la collectivité sans risque pour la population, elles doivent faire l'objet d'une surveillance et d'un soutien communautaires étroits, tant de la part du SCC que des membres de la collectivité. L'une des priorités du SCC pour l'exercice 2004-2005 est de renforcer la participation des personnes et des collectivités aux initiatives correctionnelles ainsi que les partenariats avec les intervenants du domaine de la justice pénale. Une partie des ressources allouées à cette priorité seront affectées à l'augmentation du rôle des collectivités autochtones dans le processus correctionnel. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile examinera de nouveaux moyens d'aider les collectivités qui souhaitent contribuer à la réinsertion sociale des délinquantes autochtones.</p>	<p>deux programmes adaptés à la culture autochtone sont offerts actuellement aux délinquantes autochtones incarcérées dans les établissements afin de les aider à se préparer à la mise en liberté : Esprit du guerrier et Cercles de changement;</p>
			<p>une réunion des responsables d'initiatives communautaires autochtones à l'échelle nationale a eu lieu en mai 2004. Les participants ont examiné la prestation des services et l'exécution des programmes dans les collectivités autochtones, et discuté des moyens de développer et de</p>

			<p>renforcer encore davantage les initiatives communautaires visant les délinquantes autochtones. On examine actuellement les résultats de cette rencontre, et les prochaines étapes seront déterminées ensuite.</p> <p>L'une des priorités du SCC pour 2004-2005 est de renforcer l'engagement des citoyens et de la collectivité ainsi que les partenariats de la justice pénale dans des entreprises correctionnelles.</p> <p>Une partie des ressources allouées à cette priorité seront affectées à l'augmentation du rôle des collectivités autochtones dans le processus correctionnel. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile examinera de nouveaux moyens d'aider les collectivités qui souhaitent contribuer à la réinsertion sociale des délinquantes autochtones. »</p>
--	--	--	---

Le Comité permanent des comptes publics a déposé cinq rapports pendant la troisième session de la 37^e législature. Le Parlement a été dissous avant de pouvoir y donner suite. Le quatrième rapport a été déposé à nouveau pendant la 38^e législature à titre de premier rapport. Voir les rapports du Comité et les réponses correspondantes du gouvernement sur le site Web suivant : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeelist.aspx?lang'2&parlises'373&jnt'0&selid'e24_&com'8800.

Comité permanent des comptes publics, 38 ^e législature, 1 ^{re} session			
Numéro du rapport, ministère ou organisme concerné et date de dépôt à la Chambre des communes	Numéro de la recommandation, mesure demandée par le Comité permanent des comptes publics et date cible de mise en œuvre	Réponse du gouvernement correspondant à la recommandation du Comité	Confirmation des mesures

Voir les rapports du Comité et les réponses correspondantes du gouvernement pour la 38^e législature (1^{re} session) sur le site Web suivant : http://cmte.parl.gc.ca/cmte/committeelist.aspx?lang'2&parlises'381&jnt'0&selid'e24_&com'8989

Rapport 1 Commission de la fonction publique (CFP), Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP), Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Bureau du Conseil privé (BCP) 28/10/2004	Recommandation 3 : Que la Commission de la fonction publique surveille les progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les mesures dont fait état son plan d'action, évalue les résultats obtenus, signale les rajustements nécessaires et intègre toutes les constatations dans son rapport annuel sur le rendement, en commençant par celui qui vise la période prenant fin le 31 mars 2004.	Acceptée : La CFP surveille les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan d'action. Dans son rapport annuel au Parlement, elle fera état des principaux résultats et de leurs répercussions sur la dotation à l'échelle de la fonction publique. Dans son rapport sur les plans et les priorités et son rapport ministériel sur le rendement, la CFP fera également état de ses activités à cet égard.	Confirmation : Rapport sur le rendement 2003-2004 de la CFP, Objectif stratégique 3 et Rapport sur le rendement 2004-2005 de la CFP, p.53. : « Le Premier rapport du Comité permanent des comptes publics sur la Vérification de la gestion financière et de l'administration du Commissariat à la protection de la vie privée a présenté six recommandations (sur 20) portant sur la Commission de la fonction publique. Les recommandations 1, 2 et 3 ont trait au plan d'action de la CFP pour le Commissariat à la protection de la vie privée. Le plan d'action actualisé se trouve à l'annexe A dans la réponse au Comité permanent à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca/InfocomDoc/Documents/38/1/parlbus/commbus/house/GovResponse/PACP_Rpt01_GvtRsp-f.htm . »
	Recommandation 10 : Que le Secrétariat du	Rejetée : Le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille les ministères et les organismes et	Sans objet : Rapport sur le rendement 2004-2005 du SCT, p. 105. D'après le

	<p>Conseil du Trésor signale tous les cas où il a dû intervenir pour faire respecter les politiques du Conseil du Trésor en précisant l'entité concernée, la nature du manquement et les mesures correctives prises dans ses rapports ministériels sur le rendement, y compris dans celui qui vise la période prenant fin le 31 mars 2004.</p>	<p>intervient au besoin. Les ministères et les organismes doivent faire rapport du rendement de leurs organisations ainsi que des résultats obtenus, et des mesures prises pour corriger les lacunes identifiées. Ils le font par le biais des rapports ministériels sur le rendement, comme l'exige le Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor. De plus, d'autres moyens, par exemple l'affichage public des rapports de vérification interne, des plans d'action connexes, des évaluations et autres examens de gestion, peuvent aussi fournir de l'information concernant le respect de politiques.</p>	<p>rapport, le Secrétariat : « met en œuvre de vastes mesures pour renforcer la responsabilisation et la conformité ». Mais il n'y a aucune indication sur le nombre de fois que l'organisme a dû intervenir en raison du non-respect des politiques du SCT.</p>
	<p>Recommandation 13 : Que tous les ministères et organismes soient tenus d'indiquer, dans leurs rapports ministériels sur le rendement, y compris dans celui qui vise la période prenant fin le 31 mars 2004, les critères utilisés pour établir l'admissibilité des cadres supérieurs aux primes au rendement, le nombre total de cadres supérieurs en fonction, le nombre total et le pourcentage de cadres supérieurs qui ont reçu une prime au rendement et le montant total des primes versées.</p>	<p>Acceptée : L'AGRHFPC reconnaît le besoin d'accroître la transparence des paiements salariaux au rendement effectués dans le cadre du Programme de gestion de rendement. L'AGRHFPC publiera, en mars 2005 sur son site Internet, les résultats détaillés du programme de gestion du rendement de tous les ministères et agences. Sous réserve de certaines restrictions associées à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>, seront rendus publics, par ministère et par agence, le nombre total de cadres supérieurs à l'emploi, la valeur des bonis attribués ainsi que le nombre et la proportion de ceux et celles s'étant prévalu d'un boni au rendement. Les critères d'admissibilité communs aux ministères seront publiés dans les directives du Programme de gestion du rendement rendus publics en mars 2005.</p>	<p>Confirmation : Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique, Rapport sur le rendement 2004-2005, p. 58 : « L'Agence s'est engagée à publier sur son site Web les nouvelles directives du Programme de gestion du rendement pour 2004-2005 afin de faciliter l'accès à l'information pour les membres du Comité, les employés du gouvernement et la population. Cet engagement a été tenu. Les directives respectent le principe d'une saine gestion des finances publiques et comportent des critères qui permettent de déterminer l'admissibilité aux primes au rendement. » « Dans le but d'accroître la transparence des paiements salariaux au rendement effectué dans le cadre du Programme de gestion du rendement, l'Agence s'est engagée à publier, sur son site Web, les résultats du Programme de gestion du rendement de tous les ministères et organismes. Cet engagement a été tenu. »</p>

			« L'Agence a tenu tous les engagements qu'elle a pris dans ses réponses aux comités parlementaires en 2004-2005. »
<p>Rapport 9</p> <p>Le gouvernement, Secrétariat du Conseil du Trésor</p> <p>07/04/2005</p>	<p>Recommandation 25 : Que les ministères et organismes d'État soient tenus d'inclure dans leur rapport sur le rendement des sections portant expressément sur les marchés passés, les subventions et contributions accordées et les transferts octroyés à d'autres ministères ou organismes. Les buts et objectifs de ces activités, les indicateurs de rendement et les résultats devront également être clairement énoncés.</p>	<p>Statu quo : Le Secrétariat du Conseil du Trésor fait part d'instructions aux ministères et aux organismes concernant les <i>rapports sur les plans et les priorités</i> et les <i>rapports ministériels sur le rendement</i> afin que le Parlement reçoive un exposé cohérent, équilibré et clair des priorités, des résultats attendus et des résultats obtenus des ministères. Aux termes des lignes directrices du Secrétariat les ministères et organismes doivent expliquer de quelle manière et avec quels moyens seront atteints les résultats attendus. Ils doivent aussi fournir une somme d'information suffisante pour que l'on puisse déterminer comment les ressources et les activités, de même que les programmes et services, appuient en toute logique l'atteinte des résultats visés. Notamment, des modèles sont déjà prévus dans les lignes directrices afin que les ministères et organismes se conforment aux exigences législatives applicables en matière de reddition de comptes, entre autres à l'égard des approvisionnements et des activités de passation de marchés, des paiements de transfert, des subventions et des contributions. Les modèles comportent un exposé clair des objectifs, des résultats attendus, des résultats atteints ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des pratiques d'approvisionnement.</p>	<p>Confirmation : En ce qui concerne les renseignements exigés en matière d'approvisionnement, de passation de marchés, etc., voir les exigences figurant dans les instructions données aux ministères sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor. Voir, à titre d'exemple de réponse d'un ministère à ces directives, le Rapport sur le rendement 2005-2006 de TPSGC, p. 158, tableau 20 : Approvisionnement et marchés. Voir aussi aux tableaux 13 et 14, les détails sur les programmes de paiements de transfert et les fondations (subventions conditionnelles).</p>
<p>Rapport 11</p> <p>Santé Canada (SC), Défense nationale (MDN), Gendarmerie royale du Canada (GRC), Citoyenneté</p>	<p>Recommandation 3 : Qu'à compter de 2006, Santé Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Citoyenneté et</p>	<p>Acceptée : Toutes les organisations fédérales responsables des programmes fédéraux de prestations pharmaceutiques appuient cette recommandation. Par l'entremise du PFSS, les organisations fédérales travaillent en collaboration en vue d'établir ou de renforcer les objectifs et les mesures de rendement du programme de</p>	<p>Confirmation : Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 de Santé Canada, p. 137. Voir le Rapport sur le rendement d'Anciens Combattants Canada, p. 78-82. Voir la réponse du gouvernement à la recommandation 3 du COMITÉ</p>

<p>et Immigration Canada (CIC) et Service correctionnel du Canada (SCC)</p> <p>13/05/2005</p>	<p>Immigration Canada, Service correctionnel Canada et Anciens Combattants Canada incluent, dans leurs rapports annuels sur les plans et les priorités et dans leurs rapports annuels sur le rendement, des parties distinctes sur leurs programmes de prestations pharmaceutiques, qui débutent par un énoncé clair des objectifs des programmes, suivis des indicateurs utilisés pour évaluer leur rendement.</p>	<p>prestations pharmaceutiques, relativement à leurs populations clientes et mandats, en fonction desquels des rapports d'étape seront préparés sur une base régulière.</p> <p>Ce travail comprend l'élaboration d'énoncés d'objectifs communs aux programmes de prestations pharmaceutiques qui serviront de fondement à l'élaboration de mesures communes de rendement. Ces mesures permettront une comparaison interministérielle et la présentation de rapports publics sur les résultats obtenus par les organisations fédérales partenaires avec leurs programmes de prestations pharmaceutiques.</p> <p>Les organisations fédérales individuelles feront les rapports suivants :</p> <p>SC propose d'inclure un rapport sur son Programme des SSNA dans son Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et le Rapport sur les plans et priorités (RPP) en faisant référence à un lien électronique au rapport annuel des SSNA dans la section de ces rapports réservée aux Premières nations et aux Inuits.</p> <p>Le MDN veillera à ce que les futures versions de ses rapports annuel donnent des renseignements sur le programme des prestations pharmaceutiques. Des éléments d'information précis à intégrer ne sont pas encore déterminés; ils seront influencés par le travail sur le PFSS pour mettre en œuvre et renforcer certaines mesures communes de rendement. Cependant, étant donné que les modifications proposées à la structure de rapports du RMR et du RPP limiteront sans doute les éléments d'information qui peuvent être repris dans ce rapport, il sera également possible de déterminer d'autres mécanismes de présentation de rapports.</p> <p>La GRC aura un hyperlien dans ses rapports annuels avec une page Web qui renfermera des renseignements sur sa préparation des rapports.</p> <p>Les plans de SCC renfermeront des</p>	<p>PERMANENT DES COMPTES PUBLICS : « Toutes les organisations fédérales s'engagent à améliorer de façon continue leur capacité de présenter des rapports concrets sur le rendement de leur programme au Parlement et aux Canadiens. L'établissement et le renforcement des objectifs et des mesures de rendement du programme de prestation des soins pharmaceutiques demeurent également une priorité pour toutes les organisations fédérales. Cependant, étant donné la taille relative de leur programme de prestations pharmaceutiques, des autres priorités ministérielles et des contraintes de ressources pour les activités d'évaluation et de présentation de rapports, les organisations fédérales ne sont pas toutes en mesure de produire des rapports discrets sur leur programme de prestations pharmaceutiques. »</p>
---	---	---	---

		<p>renseignements dans leur RMR et leur RPP. CIC créera une section différente dans son RPP et son RMR sur le programme des prestations pharmaceutiques tout comme un énoncé précis sur les objectifs du programme et sur les indicateurs d'évaluation du rendement. CIC ajoutera un hyperlien à son site Internet Programme fédéral de santé intérimaire qui renfermera des renseignements sur la présentation de rapports. ACC fera un compte rendu sur son programme de prestations pharmaceutiques et donnera les principaux renseignements sur le rendement et la gestion du programme dans son RPP et son RMR. Cependant, il existe des limites relatives à la présentation de rapports imposée par les divers systèmes d'information utilisés par certains organisations fédérales, et les écarts importants de priorité accordée au programme de prestations pharmaceutiques par rapport à d'autres priorités ministérielles plus pressantes.</p>	
	<p>Recommandation 4 : Que Santé Canada fournisse de l'information sur l'ensemble des coûts de son initiative de consentement dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, donne une explication détaillée sur la façon dont l'évolution du contexte de la protection des renseignements personnels a influé sur la question du consentement et</p>	<p>Acceptée : Le ministère a fourni une évaluation des coûts et un long examen de la façon dont l'évolution du contexte de la protection des renseignements personnels a influé sur la question.</p>	<p>Confirmation : Santé Canada fournit une réponse exhaustive à la recommandation 4 dans la Réponse du gouvernement au onzième rapport du COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS.</p>

	<p>énumère les leçons qu'il a tirées concernant la question du consentement dans son rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005.</p>		
	<p>Recommandation 5 : Qu'à partir de son rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2005, Santé Canada fournisse des données sur le nombre de fois qu'il a cherché à obtenir un consentement verbal ou écrit de clients du Programme des services de santé non assurés pour communiquer leurs renseignements personnels aux fournisseurs de soins de santé, le nombre de consentements donnés, le nombre de consentements retirés et le nombre de fois qu'il a refusé de faire des paiements à cause de l'absence de consentement. Les données sur les consentements écrits et verbaux doivent être présentées séparément.</p>	<p>Acceptée : « Le Programme des SSNA a reçu environ 165 000 formulaires de consentement signés depuis 2001. Cela représente moins du quart de la population admissible aux SSNA. En février 2004, Santé Canada a annoncé une révision à son approche et le Programme des SSNA n'exige plus un formulaire de consentement pour les activités de traitement et l'administration quotidiennes du Programme. Dans les quelques cas où la sécurité du bénéficiaire pourrait être en jeu ou l'utilisation du système pourrait être inappropriée, le Programme des SSNA demandera le consentement exprès des bénéficiaires pour transmettre leurs renseignements personnels aux fournisseurs des soins. Le consentement peut être donné verbalement ou par écrit.</p> <p>En 2004-2005, le Programme des SSNA a reçu approximativement 2 350 formulaires de consentement des bénéficiaires. Au cours de l'année, 14 demandes de retrait du consentement ont été faites. En plus des formulaires reçus, on a demandé directement le consentement de plusieurs personnes considérées à risque. Une petite partie de ces bénéficiaires ont donné un consentement verbal et unique. Le Programme des SSNA continuera de surveiller le nombre de consentements donnés et retirés. En outre, un processus permettra de saisir l'information relative au consentement verbal, qui est donné seulement pour des opérations précises et uniques. »</p>	<p>Confirmation : Voir le rapport annuel 2004-2005 des SSNA, section 8 : Initiatives liées au programme, sous-sections 8.10 et 8.11. Le rapport répète la réponse aux recommandations.</p>

	<p>Recommandation 9 : Qu’Anciens Combattants Canada commence immédiatement à recueillir des données sur les avertissements et les omissions d’en tenir compte et effectue une analyse régulière des résultats, dont une évaluation du nombre d’avertissements et des motifs d’omission d’en tenir compte. Ces données et leur analyse devraient être communiquées annuellement au Parlement dans les rapports sur le rendement du Ministère, et ce, à partir du rapport pour la période se terminant le 31 mars 2006.</p>	<p>Rejetée : ACC recueille et analyse des données dérogatoires concernant le dédoublement de pharmacothérapie, l’interaction entre médicaments, la surconsommation ou l’abus de narcotiques dans le cadre du processus actuel de revue de l’utilisation des médicaments. On travaille en ce moment à renforcer cette activité afin d’améliorer la sécurité des clients en trouvant, par exemple, des moyens d’inclure des médicaments grand public qui peuvent entraîner des interactions nocives avec des médicaments d’ordonnance, en contrôlant l’activité. Cependant, il faut souligner qu’ACC n’utilise pas les codes du système de points de service de l’Association des pharmaciens du Canada (APhC) qui donne ces formes d’alertes qui peuvent entraîner une dérogation de la part des pharmaciens. Par voie de conséquence, il est impossible de recueillir ou d’analyser des données en se basant sur des dérogations ou des raisons de dérogations. Le MDN a adopté une approche systémique en matière de gestion des risques : il offre des cours, des outils, des directives, des modèles, des services consultatifs, et des examens réguliers par la haute direction.</p>	<p>Sans objet : Rapport sur le rendement 2005-2006 de Santé Canada, p. 137. Rapport sur le rendement 2005-2006 d’Anciens Combattants Canada, p. 80. Les deux rapports reprennent essentiellement les réponses faites aux recommandations.</p>
	<p>Recommandation 11 : Que chaque ministère fédéral communique, dans leurs rapports annuels au Parlement sur les plans et les priorités et sur le rendement, de l’information sur les efforts déployés pour mettre en place un système de gestion centralisée ainsi que sur les objectifs, les coûts et</p>	<p>Statu quo : Dans le cadre de leur réponse à cette recommandation de la vérificatrice générale, les six organismes partenaires du PFSS collaborent en vue d’explorer le coût-efficacité de l’utilisation des médicaments et l’efficacité du système tout en appuyant les mandats du ministère et les pouvoirs ministériels. À plus long terme, conformément à son engagement envers l’élaboration et la mise en œuvre d’une Stratégie nationale sur les produits pharmaceutiques, le gouvernement fédéral s’assurera que les besoins particuliers des populations clientes fédérales sont pris en compte. À cette fin, les six organisations fédérales ont</p>	<p>Pas de confirmation : Voir le site Web sur la Santé des Premières nations et des Inuits. Toutes les organisations participantes travaillent à établir des processus pour favoriser le coût-efficacité de l’utilisation des médicaments et l’efficacité du système. Toutes participent à des initiatives pour aider à la gestion de coût des programmes.</p>

	<p>le rendement de leurs programmes.</p>	<p>entrepris de travailler à certaines initiatives, notamment définir un formulaire général et l'utiliser pour aider à la gestion de coût des programmes.</p> <p>Pour plus de renseignements sur les efforts individuels et collectifs des organisations fédérales en vue d'améliorer la présentation de rapports au Parlement sur les objectifs, les coûts et le rendement des programmes de prestations pharmaceutiques, prière de consulter la réponse à la recommandation 3.</p>	
	<p>Recommandation 12 : Qu'à compter de l'exercice financier 2006-2007, Anciens Combattants Canada, la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Service correctionnel Canada et Citoyenneté et Immigration Canada produisent un rapport annuel détaillé (semblable à celui produit par Santé Canada pour l'ensemble de son Programme de SSNA) contenant de l'information sur leurs programmes de prestations pharmaceutiques.</p>	<p>Rejetée : Les cinq organisations fédérales s'engagent à améliorer de façon continue leur capacité de présenter des rapports concrets sur le rendement de leur programme au Parlement et aux Canadiens. Tel qu'il est mentionné dans la réponse à la recommandation 3, l'établissement et le renforcement des objectifs et des mesures de rendement du programme de prestation des soins pharmaceutiques demeurent également une priorité pour toutes les organisations fédérales. Cependant, étant donné la taille relative de leur programme de prestations pharmaceutiques, des autres priorités ministérielles et des contraintes de ressources pour les activités d'évaluation et de présentation de rapports, les organisations fédérales ne sont pas toutes en mesure de produire des rapports discrets sur leur programme de prestations pharmaceutiques.</p> <p>ACC donnera, dans le cadre de son RPP et de son RMR, un aperçu de son Programme de médicaments d'ordonnance et des renseignements clés sur le rendement et la gestion du programme. En outre, ACC possède des renseignements détaillés semblables à ceux donnés dans le rapport annuel du Programme des SSNA de SC. Cependant, les ressources étant limitées et les priorités étant conflictuelles, on ne peut espérer la rédaction d'un rapport annuel complet en ce moment. Des</p>	<p>Sans objet : Les organisations fédérales n'ont pas toutes la même capacité à produire des rapports complets sur leur programme de prestations pharmaceutiques. Des renseignements ciblés pourront être fournis sur demande.</p>

		<p>renseignements ciblés pourraient cependant être disponibles dans un format approprié à la suite d'une demande particulière.</p> <p>Le MDN prévoit de fournir tous les renseignements intéressants, y compris des rapports sur les indicateurs communs de rendement basé sur les coûts identifiés par les groupes de travail du PFSS, dans son rapport sur le Plan des prestations pharmaceutiques.</p> <p>À partir de l'exercice 2006-2007, la GRC préparera un rapport annuel complet comprenant des renseignements sur son programme de prestations pharmaceutiques. SCC travaille à élaborer des outils et à renforcer la capacité dont il a besoin pour établir des rapports complets sur les résultats de ses programmes pour les délinquants et s'attend à pouvoir le faire d'ici 2009-2010 lorsque son module de gestion d'information sur la santé sera pleinement fonctionnel.</p> <p>CIC a produit des rapports sur son programme de prestations pharmaceutiques, bien qu'à intervalles irréguliers. Le ministère commencera à produire un rapport annuel plus complet pour la date cible demandée, mais signale qu'étant donné la taille plus petite de son programme et les contraintes sur ses ressources de production de rapports, son rapport annuel ne sera pas aussi complet que celui de Santé Canada.</p>	
<p>Rapport 12</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) Bureau du vérificateur général du Canada (BVG)</p> <p>02/05/2005</p>	<p>Recommandation 8 : Que le gouvernement prenne les mesures requises pour obliger toutes les fondations à présenter au Parlement leurs propres rapports annuels, rapports sur les plans et priorités, et rapports sur le</p>	<p>Rejetée : Les ministères fédéraux doivent établir des rapports sur les plans et les priorités et des rapports ministériels sur le rendement. Les fondations ne sont pas des ministères et ne sont donc pas tenues de préparer ces rapports. Il existe toutefois d'autres rapports qui aident à garantir la transparence de l'information fournie au Parlement et la capacité des comités d'examiner les activités des fondations. Dans le cadre de son budget de 2003, le</p>	<p>Sans objet : Les rapports ministériels sur le rendement ne contiennent que des renseignements sommaires au sujet des fondations : financement, objectifs, résultats attendus et principales réalisations. Le gouvernement accepte d'évaluer les fondations mais ne produira des rapports qu'à partir du 31 mars 2007.</p>

	<p>rendement, et que ces documents soient soumis au comité parlementaire compétent.</p>	<p>gouvernement s'est engagé à faire en sorte qu'un résumé du plan d'activités des fondations soit publié par le ministre compétent et soumis au Parlement. En outre, les ministères chargés d'administrer les ententes de financement doivent intégrer les principaux résultats escomptés des fondations à leurs rapports sur les plans et les priorités, qui sont déposés devant le Parlement, et les situer dans le contexte de l'ensemble des plans et des priorités ministérielles. De plus, les ministères responsables de l'administration des ententes de financement doivent faire état des principaux résultats atteints par les fondations concernées dans leur rapport ministériel sur le rendement pour la durée de l'entente de financement, et situer ces résultats dans l'ensemble de ses résultats.</p> <p>Les rapports annuels sur les fondations sont soumis aux ministres responsables des ententes de financement. Tous les rapports sont publiés et les ministres sont encouragés à les déposer devant le Parlement. Les rapports annuels des fondations établies par voie législative, qui interviennent pour près de 80 % des transferts versés à des fondations, sont déposés.</p>	<p>Voir le Rapport sur le rendement 2004-2005 d'Industrie Canada, à la section 3.7 : renseignements supplémentaires (subventions conditionnelles).</p> <p>Voir le Rapport sur le rendement 2004-2005 d'Environnement Canada, tableaux 11 et 12 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert et Subventions conditionnelles (fondations).</p> <p>Voir le Rapport sur le rendement 2004-2005 de Santé Canada, tableau financier 12 : Subventions conditionnelles.</p> <p>Voir le Rapport sur le rendement 2004-2005 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, tableau 11 : Fondations (subventions conditionnelles).</p> <p>Pour plus d'information, prière de consulter les rapports annuels sur les sites Web des diverses fondations.</p>
<p>Rapport 14</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)</p> <p>30/07/2005</p>	<p>Recommandation 5 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor présente, dans ses rapports ministériels annuels sur le rendement, de l'information sur ses activités de surveillance exercées conformément aux dispositions de l'annexe A de la Politique du</p>	<p>Acceptée : Le Secrétariat intégrera des activités de surveillance dans ses rapports ministériels annuels sur le rendement à compter de la période prenant fin le 31 mars 2006. Ce rapport énoncera les résultats de la surveillance relative à la mise en œuvre de la GSTI à l'été et à l'automne de 2005, de même que l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un vaste programme de mesure du rendement, de surveillance et de supervision de la sécurité des TI.</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement ne donne aucune indication sur la fréquence ou la portée des activités de surveillance relative à la mise en œuvre de la GSTI. Rapport sur le rendement 2005-2006, p. 20.</p>

	gouvernement sur la sécurité. Il doit indiquer la fréquence et la portée de ses activités de surveillance, les résultats obtenus et les mesures correctives prises. Il doit commencer à fournir ces données dans son rapport couvrant la période ayant pris fin le 31 mars 2005.		
Rapport 15 Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) 09/06/2005	Recommandation 2 : Que le Secrétariat du Conseil du Trésor établisse des jalons pour la mise en œuvre de la Politique révisée sur la vérification interne, surveille les progrès des ministères à la lumière de ces jalons, prenne des mesures correctives en cas de dérapage et rende compte des résultats au Parlement chaque année dans son rapport ministériel sur le rendement, en commençant par le rapport qui vise la période allant jusqu'au 31 mars après l'entrée en vigueur de la Politique révisée sur la vérification interne.	Statu quo : Le gouvernement est actuellement en délibération au sujet du calendrier de production et de mise en œuvre de la politique. Le gouvernement appliquera les recommandations susmentionnées. Cependant, puisque l'examen de la politique sur la vérification interne en est encore à l'étape de la consultation, les détails n'ont pas encore été mis au point.	Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement fait état de la révision de la Politique sur la vérification interne, mais ne donne aucune indication sur les jalons ou les calendriers de mise en œuvre. Rapport sur le rendement 2004-2005 du SCT, p. 66-69 et 105-106.
Rapport 17 Affaires indiennes et	Recommandation 2 : Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada fasse	Acceptée : « [...] le Ministère met la dernière main à un énoncé provisoire de ses rôles et responsabilités et tiendra des séances	Confirmation : Le Rapport sur les plans et les priorités présente un bref examen des efforts visant à clarifier les

<p>du Nord Canada(AINC) 16/06/2005</p>	<p>rapport de l'avancement dans la définition de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport sur les plans et les priorités, au printemps 2006, et de ses progrès dans l'élaboration de la version finale de ses rôles et de ses responsabilités dans son rapport ministériel sur le rendement, à l'automne 2006. Une fois définis et rendus publics, ces rôles et responsabilités devront être publiés régulièrement dans son rapport sur les plans et les priorités ainsi que dans son rapport ministériel sur le rendement.</p>	<p>d'information avec les Premières nations cet automne pour arriver à un énoncé commun des rôles et responsabilités. Lorsque cet énoncé sera finalisé, le Ministère le mettra à la disposition du public et le publiera régulièrement dans son rapport sur les plans et les priorités et son rapport ministériel sur le rendement dans la mesure du possible, en respectant les exigences du Conseil du Trésor pour la présentation des rapports. Entre temps, MAINC fera état des progrès réalisés dans l'énoncé provisoire de ses rôles et responsabilités dans son rapport sur les plans et les priorités et son rapport ministériel sur le rendement de 2006. »</p> <p>« Pour tenir le Comité au courant des progrès accomplis, MAINC lui présentera une ébauche d'énoncé de ses rôles et responsabilités en septembre 2005. Il est entendu que le document est en évolution et qu'il devra faire l'objet d'une révision pour tenir compte des commentaires qu'il suscitera chez les divers intervenants. Le document fera aussi l'objet d'autres discussions et considérations d'ici l'adoption du cadre stratégique en juin 2006 et sera assujetti à la prise de décisions gouvernementales. »</p>	<p>responsabilités des intervenants en matière d'éducation des Premières nations. Voir le Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006 d'AINC, p. 16 et 45.</p> <p>Le rapport ministériel sur le rendement fait plusieurs brèves mentions des efforts déployés par le MAINC avec ses partenaires afin de préciser le rôle et les responsabilités de chacun en matière d'éducation. Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 d'AINC, p. 9, 28-29.</p>
	<p>Recommandation 6 : Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada prenne des mesures immédiates pour s'assurer que les évaluations des écoles seront achevées et qu'il sera donné suite aux recommandations découlant de ces évaluations. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès à cet égard dans son</p>	<p>Statu quo : En juin 2005, le Ministère a achevé, pour ses programmes d'éducation, des lignes directrices sur la conformité qui seront mises en œuvre en octobre. Ces lignes directrices ont pour but de conseiller les régions du MAINC afin d'harmoniser l'application des conditions existantes des programmes d'éducation du Ministère. On veut ainsi donner au personnel des régions des directives claires plutôt que d'introduire de nouvelles exigences ou de nouvelles mesures pour les Premières nations. Les lignes directrices sur le programme d'enseignement primaire et secondaire exigent notamment que les Premières nations prennent des dispositions pour la réalisation d'une</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement mentionne une seule fois (p. 66) la « Vérification du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire ». Il n'est même pas sûr qu'il y ait un lien avec « les évaluations des écoles ». Aucune autre mention des évaluations des écoles.</p> <p>Le rapport sur la vérification du programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire figure sur le site Web suivant : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/01-15/01-15_f.html</p>

	rapport ministériel sur le rendement.	<p>évaluation indépendante de chacune des écoles des Premières nations au moins tous les cinq ans et demandent aux régions du MAINC de veiller à ce que le conseil de bande (ou le bénéficiaire) mette en place un plan pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de l'école. Les lignes directrices indiquent aussi comment assurer la mise en œuvre et la gestion des ententes sur les frais de scolarité entre les provinces et les Premières nations et entre les provinces et le MAINC au nom des Premières nations.</p> <p>Les lignes directrices sur la conformité seront révisées par le Ministère avec les Premières nations, par l'intermédiaire des bureaux régionaux, dans le cadre du processus d'élaboration d'un cadre de gestion renouvelé pour tous les programmes d'éducation du MAINC, lequel renforcera le régime de responsabilisation dans tous les secteurs de l'éducation, y compris la responsabilisation mutuelle entre le MAINC et les Premières nations.</p> <p>Ce processus a notamment pour objectif de permettre une plus grande souplesse au niveau communautaire afin de répondre aux besoins locaux et de tenir compte des circonstances particulières à chaque cas, tout en veillant au respect des normes de gestion gouvernementales. Ce faisant, nous devons veiller à ce que les mesures de conformité puissent être mises en œuvre dans les limites des ressources actuelles.</p>	
--	---------------------------------------	--	--

	<p>Recommandation 7 : Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les Premières nations, prenne des mesures immédiates pour s’assurer que toutes les ententes sur les frais de scolarité entre lui même, les Premières nations et les conseils scolaires provinciaux sont en place. Le Ministère devra en outre donner suffisamment de conseils et de formation à ses bureaux régionaux pour que ses responsabilités soient comprises et exercées d’une manière uniforme. Il devra par ailleurs rendre compte de ses progrès à cet égard chaque année dans son rapport ministériel sur le rendement.</p>	<p>Statu quo : Voir la réponse précédente.</p>	<p>Pas de confirmation : Le Rapport sur le rendement 2005-2006 d’AINC ne mentionne pas expressément « les ententes sur les frais de scolarité ».</p>
	<p>Recommandation 8 : Qu’Affaires indiennes et du Nord Canada, en consultation avec les collectivités des Premières nations, établisse un calendrier en vue de combler l’écart de scolarisation entre les étudiants des Premières nations et la population canadienne</p>	<p>Statu quo : D’ici la fin de 2005, le Ministère sera en mesure de présenter un rapport sur les progrès accomplis avec les Premières nations dans l’élaboration d’une série révisée d’indicateurs de rendement. MAINC présentera une autre mise à jour dans son rapport sur les plans et les priorités de 2006 pour préciser comment se fera l’élaboration et la mise en œuvre des indicateurs de rendement. Les indicateurs finalisés serviront ensuite à mesurer les progrès dans les rapports ministériels sur le rendement des années suivantes. Entre temps, le Ministère</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement ne donne aucune indication précise sur l’établissement d’un calendrier en vue de « combler l’écart de scolarisation entre les étudiants des Premières nations et la population canadienne en générale ».</p>

	<p>en général. Le Ministère devra rendre compte de ses progrès, ou de son insuccès à cet égard, dans ses rapports ministériels sur le rendement.</p>	<p>tiendra le Comité au courant de l'évolution de ces travaux, comme le Comité le lui a demandé. Compte tenu du fait que quelque 40 % des élèves des réserves fréquentent des écoles provinciales, il sera important que le Ministère et les Premières nations sollicitent la participation des provinces pour garantir l'utilisation d'indicateurs comparables et pour établir des objectifs acceptables dans le but de combler l'écart de scolarisation à court, à moyen et à long terme, dans la mesure où il est réaliste d'y arriver par la collaboration de tous les intervenants.</p>	
	<p>Recommandation 10 : Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada informe annuellement le Parlement du coût détaillé de l'éducation des Premières nations dans ses rapports ministériels sur le rendement.</p>	<p>Rejetée : MAINC reconnaît que la publication de ses rapports est un moyen important de tenir les Premières nations, le Parlement et les Canadiens au courant des progrès réalisés en matière d'éducation des Premières nations. Le Ministère produit actuellement des rapports sur ses programmes et services d'éducation dans les documents suivants : le rapport sur les plans et les priorités, le rapport ministériel sur le rendement, les données ministérielles de base et le rapport sur le rendement du Canada (chapitre sur les peuples autochtones). De plus, MAINC publiera en décembre 2005 la deuxième édition de son rapport sur les programmes d'éducation, lequel présentera aux Canadiens une mise à jour sur les programmes d'éducation du Ministère et les activités qu'il exerce en collaboration avec les Premières nations pour que les apprenants des Premières nations aient accès à un enseignement de qualité élevée. Dans toutes ces publications, MAINC s'efforce de présenter de l'information exacte, formulée clairement et qui convient à un vaste auditoire, de définir les objectifs et les résultats escomptés de ses programmes d'éducation et de démontrer les progrès accomplis en vue d'améliorer les résultats scolaires des apprenants des Premières nations</p>	<p>Sans objet : Le rapport ministériel sur le rendement donne quelques renseignements sur le financement, mais pas de ventilation détaillée des coûts de l'éducation. Voir le Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006, « Tableaux financiers - Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles »</p>

		<p>et de réduire l'écart de scolarisation qui existe entre les Premières nations et la population canadienne en général. Dans la présentation au Conseil du Trésor portant sur sa démarche de renouvellement des autorisations de programmes, le Ministère a fourni des renseignements exacts et détaillés sur le mode de fonctionnement de tous ses programmes, y compris de l'information approfondie sur les mécanismes de financement.</p>	
	<p>Recommandation 14 : Qu'Affaires indiennes et du Nord Canada examine immédiatement les points forts et les faiblesses de l'entente sur l'éducation des Mi'kmaw et du comité directeur de l'éducation des Premières nations de la Colombie Britannique, et qu'il élabore des stratégies pour étendre les meilleures caractéristiques de ces deux initiatives à d'autres collectivités des Premières nations. Le Ministère devra commencer à rendre compte de ses progrès à cet égard dans son rapport ministériel sur le rendement qui portera sur la période devant prendre fin le 31 mars 2006.</p>	<p>Statu quo : Une autre question liée à la comparabilité de l'éducation primaire et secondaire est le manque actuel, pour les écoles des Premières nations dans les réserves, de services du type de ceux qu'offrent les conseils scolaires afin d'assurer aux écoles individuelles une planification efficace et efficiente, un soutien éducatif, et la gestion et la responsabilisation des programmes et des services. L'aide offerte aux écoles publiques par les conseils scolaires provinciaux est d'une importance critique pour l'atteinte des résultats scolaires prévus pour les élèves dans l'ensemble du pays. On ne peut pas s'attendre à ce que les écoles des Premières nations obtiennent de leurs élèves des résultats scolaires comparables sans ce niveau de soutien essentiel.</p> <p>Au moyen d'un processus conjoint avec l'Assemblée des Premières Nations, MAINC recueille actuellement de l'information auprès des conseils scolaires provinciaux et des quelques conseils scolaires des Premières nations qui existent sur la gamme des services offerts et les coûts liés à ces services. Parallèlement à cette étude, on schématise les capacités, les besoins et les objectifs à long terme actuels des autorités régionales des Premières nations en matière d'éducation. Le Comité directeur de l'éducation des Premières nations et l'entente sur l'éducation des Mi'kmaq, entre autres initiatives régionales existantes en matière d'éducation, fournissent des</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement ne mentionne qu'une fois l'entente sur l'éducation des Mi'kmaw, à la p. 28.</p>

		renseignements précieux sur les modèles organisationnels, les processus, la prestation de services, les leçons tirées de l'expérience et la responsabilisation. En collaboration avec les Premières nations, le Ministère présentera une mise à jour des progrès réalisés au moyen de ce travail exploratoire dans son rapport ministériel sur le rendement, en commençant par celui visant la période prenant fin le 31 mars 2006.	
Rapport 18 Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), Défense nationale (MDN), Santé Canada (SC) et Agence de santé publique du Canada (ASPC) 23/06/2005	Recommandation 7 : Que Sécurité publique et Protection civile Canada travaille avec les ministères et organismes fédéraux et les autres paliers de gouvernement à la coordination des plans d'intervention d'urgence et qu'il rende compte des progrès accomplis à cet égard dans son rapport annuel sur le rendement.	Acceptée : Comme il l'a déclaré dans sa réponse à la première recommandation du Comité, sous la recommandation 2.105 de la vérificatrice générale, le gouvernement du Canada travaille en collaboration étroite avec les ministères et organismes fédéraux concernés et les autres paliers de gouvernement à la coordination des plans d'intervention d'urgence. SPPCC rendra compte des progrès accomplis à l'égard du Système national d'intervention en cas d'urgence ainsi que de la coordination des plans d'intervention d'urgence dans son rapport sur le rendement.	Confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement aborde la question à la rubrique : « Mesures continues en matière de gestion des urgences et de sécurité nationale ». Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 de SPPCC, p. 22. « Résultats escomptés et échéanciers : Interventions fédérales, provinciales et territoriales coordonnées et complémentaires face à n'importe quel type d'urgence - été 2006 ».
	Recommandation 9 : Que Sécurité publique et Protection civile Canada transmette au Comité permanent des comptes publics un plan d'action détaillant les mesures qu'il entend prendre pour accroître le nombre de premiers intervenants ayant reçu la formation pour réagir aux urgences chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, et qu'il fasse	Acceptée : Comme il l'a déclaré dans sa réponse à la première recommandation du Comité, sous la recommandation 2.173 de la vérificatrice générale, le gouvernement du Canada prend les mesures nécessaires pour accroître le nombre de premiers intervenants ayant reçu la formation pour réagir aux urgences chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ce qui comprend : l'examen stratégique du programme de formation à l'intention des premiers intervenants (terminé à l'été 2005); le lancement des travaux du comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la formation CBRN (commencés à l'été 2005); la mise en place des projets-pilotes du cours d'initiation et du cours élémentaire CBRN en ligne	Confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement donne plusieurs indications sur les activités visant à former et à équiper les premiers intervenants. Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 de SPPCC, p. 12, 34-36, 41. Voir aussi la Stratégie en matière chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) du Canada

	<p>rapport annuellement sur les progrès réalisés à cet égard dans ses rapports ministériels sur le rendement.</p>	<p>et le lancement de ces cours (trois projets-pilotes ont été tenus à l'été 2005; le dernier projet-pilote aura lieu en octobre 2005, et les cours en ligne débiteront en octobre 2005); l'élaboration du nouveau plan opérationnel à court terme (septembre 2005); une nouvelle prestation régionale du cours élémentaire CBRN à l'intention des formateurs en région (dans trois régions au cours de 2005-2006); l'enseignement du cours intermédiaire CBRN à sept reprises au cours de 2005-2006 (mai, juin, septembre, octobre et novembre 2005; janvier et mars 2006); l'élaboration du plan opérationnel à long terme (décembre 2005). Le programme de formation CBRN à l'intention des premiers intervenants devrait permettre de former environ un millier de personnes au cours de 2005-2006. SPPCC fera rapport annuellement sur les progrès réalisés à cet égard dans ses rapports ministériels sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 10 : Que le ministère de la Défense nationale règle immédiatement les graves problèmes de commandement et de contrôle liés à la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées, et fasse le point dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	<p>Rejetée : L'Équipe nationale d'intervention en cas d'incident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire (CBRN) est une unité pluriministérielle composée de la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Agence de santé publique du Canada, et elle a été formée spécialement pour gérer les substances, armes ou agents CBRN. Cette équipe a été mise sur pied pour répondre rapidement dans les cas d'incidents criminels ou terroristes perpétrés à l'aide de substances CBRN et pour mener des enquêtes. L'Équipe est composée de civils et de militaires qui ont une vaste gamme de compétences et qui sont experts dans leurs domaines. Un membre de la GRC dirige l'Équipe, et il est le principal lien</p>	<p>Sans objet : Le rapport ministériel sur le rendement présente, à la p. 62, un examen détaillé des efforts déployés et des mesures prises pour régler les graves problèmes de commandement et de contrôle liés à la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées. Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 du MDN, p. 62.</p>

		<p>vers les premiers répondants en cas d'incident. La GRC fournit également de l'expertise lorsqu'il s'agit d'engins explosifs improvisés ainsi que des experts médico-légaux pour recueillir et manipuler la preuve. Les Forces canadiennes fournissent de l'expertise sur les mesures défensives et la détection de matières CBRN, l'identification et les capacités de décontamination par l'intermédiaire de la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées. L'Agence de santé publique du Canada fournit de l'expertise pour le traitement des substances biologiques, notamment un laboratoire portatif en mesure de traiter des pathogènes hautement contagieux et mortels, pour lesquels il n'existe aucun vaccin (niveau de biosécurité 4) (Ébola, peste pneumonique, etc.)</p> <p>Le gouvernement a établi des procédures permettant au personnel des Forces canadiennes de collaborer avec les organismes d'application de la loi et d'autres ministères lors d'incidents CBRN. En décembre 2004, il a évalué la capacité de l'Équipe de répondre aux opérations au pays et à l'étranger. À la suite de cet examen, on a attribué des rôles distincts et clairement définis aux membres de l'Équipe, tant aux civils qu'aux militaires, pour éviter les questions liées aux pouvoirs de commandement et de contrôle accordés en vertu de la <i>Loi sur la défense nationale</i> puisque le personnel des Forces canadiennes ne peut recevoir d'ordres de la part de civils.</p> <p>Ces mesures ont permis de régler les problèmes de commandement et de contrôle soulevés. Le ministère de la Défense nationale continuera de présenter des rapports sur les travaux de la Compagnie de défense nucléaire, biologique et chimique interarmées dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	
--	--	---	--

	<p>Recommandation 11 : Que Santé Canada règle immédiatement les questions légales qui l'empêchent de mettre sur pied les équipes d'intervention sanitaire d'urgence et les équipes d'intervention contre la variole, et fasse le point dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	<p>Acceptée : Cette question relève maintenant de l'Agence de santé publique du Canada, qui a pris les mesures nécessaires pour rendre opérationnelles les équipes d'intervention sanitaire d'urgence et les équipes d'intervention contre la variole.</p> <p>La création d'une structure efficace d'intervention d'urgence en santé publique exige que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux coopèrent. Par l'intermédiaire du Réseau pancanadien de santé publique et d'autres intervenants (p. ex. le Groupe fédéral-provincial-territorial d'experts sur la protection civile et les interventions d'urgence), et à l'aide d'instruments comme le Cadre national de gestion des urgences sanitaires, cautionné par toutes les provinces et les territoires, l'Agence, en collaboration avec ces derniers, s'est attaquée aux problèmes de coopération en matière de protection civile et d'intervention. Les représentants de l'Agence, de concert avec le Réseau pancanadien de santé publique, ont élaboré une entente fédérale-provinciale-territoriale d'assistance mutuelle qui facilitera la coopération intergouvernementale en matière de protection civile et d'intervention sanitaire.</p> <p>C'est dans ce contexte général que se sont déroulées de vastes discussions touchant les équipes d'intervention sanitaire d'urgence et les équipes d'intervention contre la variole. Afin de faire de l'accroissement de la capacité d'intervention lors de périodes d'intensification une réalité dans le cadre des équipes d'intervention sanitaire d'urgence, l'Agence a réglé un certain nombre de questions essentielles. Étant donné que l'autorisation d'exercer relève de la compétence des provinces et des territoires, l'Agence de santé publique du Canada a élaboré un processus d'autorisation</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement donne de brèves réponses aux recommandations. Elles concernent essentiellement des discussions avec divers intervenants, mais n'indiquent pas de résultats officiels ou concrets, pas de calendrier de mise en œuvre ni d'élaboration de jalons. Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 de l'ASPC, p. 78.</p>
--	---	---	---

		<p>d'urgence par l'entremise de la Fédération des ordres des médecins du Canada. L'organisme validera les titres de compétence des membres des équipes d'intervention sanitaire d'urgence de sorte que, en situation d'urgence, ceux-ci puissent immédiatement obtenir une autorisation de la province ou du territoire touchés.</p> <p>La question de la responsabilité a été abordée dans le cadre de consultations auprès de l'Association canadienne de protection médicale, et les assurances individuelles en cas d'erreur médicale seront applicables aux situations d'urgence. La question d'indemnité a été réglée à l'aide des dispositions fédérales concernant les emplois d'urgence, qui comprennent également une protection de la responsabilité civile.</p> <p>Il a été reconnu dernièrement que les essais cliniques du nouveau vaccin contre la variole qui doivent être menés pour satisfaire aux exigences de la réglementation permettront d'immuniser plusieurs centaines de personnes. De ce nombre, on trouvera des travailleurs de la santé publique aux niveaux fédéral, provincial, territorial et local qui constitueront le cœur d'un groupe affecté à la formation rapide des personnes chargées d'administrer les vaccins sur les lieux mêmes d'une épidémie de variole. Cela permettra de surmonter les obstacles qui empêchaient auparavant l'établissement d'une capacité d'intervention rapide dans l'éventualité, plutôt faible, de pareille épidémie.</p> <p>Ces efforts devraient permettre de régler les problèmes soulevés; la première équipe devrait être mise sur pied d'ici l'été 2006.</p> <p>L'Agence de santé publique du Canada fera le point dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	
	<p>Recommandation 12 : Que l'Agence de santé publique du Canada achète les articles de la</p>	<p>Statu quo : L'Agence de santé publique du Canada veille à ce que la Réserve nationale de secours soit toujours prête à entrer en jeu partout au Canada dans les 24 heures de la réception</p>	<p>Confirmation : Voir le Rapport sur le rendement 2005-2006 de l'ASPC, p. 79. [Note de la traduction : le paragraphe ci-dessous ne figure pas dans la version</p>

	<p>réserve nationale de secours en se fondant sur des évaluations des risques et des scénarios de pertes, et fasse le point dans son rapport annuel sur le rendement. Elle devrait également améliorer sa capacité de transporter et de distribuer le matériel lors des situations d'urgence, et faire le point dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	<p>d'une demande de la part d'une province ou d'un territoire. La Réserve est mise à jour de façon routinière; ses fournitures et son matériel désuets sont remis à neuf ou remplacés régulièrement. Pour le long terme, les responsables de la Réserve demandent périodiquement des examens stratégiques visant à assurer que celle-ci soit en mesure de bien répondre à tous les dangers et à toutes les situations d'urgence. Pareil examen est d'ailleurs déjà en cours et porte notamment sur le contenu de la Réserve. L'Agence attend du comité d'examen stratégique une série de rapports provisoires auxquels la Réserve nationale de secours donnera suite au fur et à mesure qu'ils seront reçus. À titre d'exemple, les responsables de la Réserve viennent de demander que l'on procède à un examen immédiat de la portée stratégique de ses 165 hôpitaux volants afin d'évaluer comment ces unités pourraient répondre à une situation semblable à celle vécue à la Nouvelle-Orléans, alors que la capacité des hôpitaux a presque été réduite à néant après le passage de l'ouragan Katrina et les inondations qui ont suivi. La question du transport d'urgence du matériel de la Réserve nationale de secours a été abordée avec le concours du Système national de transport d'urgence mis sur pied par Sécurité publique et Protection civile Canada. Les coordonnateurs régionaux des interventions d'urgence de l'Agence de santé publique du Canada élaborent actuellement des plans de transport d'urgence du matériel de la Réserve nationale de secours pour les provinces et les territoires, en collaboration avec ces derniers. L'Agence de santé publique du Canada fera le point dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	<p>française du RMR] Le groupe de travail de l'Agence chargé du système de la Réserve nationale de secours, en collaboration avec le Comité intégré d'évaluation des menaces, Sécurité publique et Protection civile Canada et les provinces et les territoires, a élaboré un document d'analyse du risque et de la menace à l'automne 2005. Ce document sert de cadre pour concevoir et planifier une réserve modernisée, fondée sur les scénarios de menaces et de pertes en cas de catastrophe d'origine naturelle ou humaine, et de guide pour l'approvisionnement.</p>
--	---	--	---

	<p>Recommandation 13 : Que Sécurité publique et Protection civile Canada fasse le point sur l'établissement d'un plan et d'un budget à long terme en vue de la réalisation d'exercices nationaux dans son rapport sur les plans et priorités et dans ses rapports ministériels sur le rendement. SPPCC doit également indiquer comment les gens sont formés et combien d'exercices d'entraînement ont été menés dans son rapport ministériel sur le rendement ainsi que les principales leçons tirées de ces exercices.</p>	<p>Statu quo : Comme l'indique la réponse à la première recommandation du Comité, sous la recommandation 2.179 de la vérificatrice générale, le gouvernement du Canada a commencé à élaborer un plan et un budget à long terme en vue de la réalisation d'exercices nationaux. SPPCC continuera de faire le point sur ses activités dans ce domaine dans son rapport sur les plans et les priorités ainsi que dans son rapport annuel sur le rendement.</p>	<p>Pas de confirmation : Le rapport ministériel sur le rendement présente une très brève déclaration sur les exercices nationaux et internationaux en vue des situations d'urgences afin de renforcer la capacité de préparation et d'intervention, mais ne donne aucune indication sur le nombre de personnes formées ou le nombre d'exercices exécutés. Voir le Rapport ministériel sur le rendement 2005-2006 de SPPCC, p. 34-35.</p>
--	--	--	---

<p>Rapport 22</p> <p>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Passeport Canada (PC)</p> <p>22/11/2005</p>	<p>Recommandation 2 : Que Passeport Canada incorpore, dans son rapport sur le rendement pour la période prenant fin le 31 mars 2006, une analyse détaillée des problèmes soulevés par la vérificatrice générale du Canada dans son rapport d'avril 2005 ainsi que des mesures prises pour y donner suite. S'il y a lieu, un examen des résultats doit également y figurer, et la communication de ces renseignements doit se poursuivre jusqu'à ce que toutes les mesures correctives aient été mises en œuvre avec succès.</p>	<p>Aucune réponse du gouvernement (demandée en vertu de l'article 109 du Règlement et donc due le 22 mars 2006).</p>	
---	--	--	--

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([séances n^{os} 14, 15 et 16](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

L'hon. Shawn Murphy, député

